



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-018-2016-09

PUBLIÉ LE 12 SEPTEMBRE 2016

Sommaire

Agence régionale de santé

| | |
|---|---------|
| IDF-2016-08-31-046 - ARRETE n° DS-2016/82 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France (4 pages) | Page 4 |
| IDF-2016-08-31-047 - ARRETE n° DS-2016/83 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE « Ordonnateur » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France (2 pages) | Page 9 |
| IDF-2016-08-31-048 - ARRÊTE n° DS-2016/84 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE pour la certification de services faits du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France (2 pages) | Page 12 |

Direction régionale des entreprises de la concurrence et de la consommation du travail et de l'emploi

| | |
|---|---------|
| IDF-2016-09-02-022 - Arrêté 2016-081 - subdélégation des pouvoirs du préfet de région au responsable de l'UD 75 (4 pages) | Page 15 |
| IDF-2016-09-06-029 - Arrêté de subdélégation des pouvoirs du préfet de région au RUD 77 (4 pages) | Page 20 |
| IDF-2016-09-06-030 - Arrêté de subdélégation des pouvoirs du préfet de région au RUD 78 (4 pages) | Page 25 |
| IDF-2016-09-06-031 - Arrêté de subdélégation des pouvoirs du préfet de région au RUD 91 (4 pages) | Page 30 |
| IDF-2016-09-06-032 - Arrêté de subdélégation des pouvoirs du préfet de région au RUD 92 (4 pages) | Page 35 |
| IDF-2016-09-06-033 - Arrêté de subdélégation des pouvoirs du préfet de région au RUD 93 (4 pages) | Page 40 |
| IDF-2016-09-06-034 - Arrêté de subdélégation des pouvoirs du préfet de région au RUD 94 (4 pages) | Page 45 |
| IDF-2016-09-06-035 - Arrêté de subdélégation des pouvoirs du préfet de région au RUD 95 (4 pages) | Page 50 |
| IDF-2016-09-06-036 - Arrêté n°2016-071 du 6 septembre 2016 Ordonnancement secondaire Direccte IDF UR (5 pages) | Page 55 |
| IDF-2016-09-06-021 - Arrêté n°2016-072 6 septembre 2016 Ordonnancement secondaire Direccte IDF UD75 (3 pages) | Page 61 |
| IDF-2016-09-09-002 - Arrêté n°2016-073 6 septembre 2016 Ordonnancement secondaire DIRECCTE IDF UD77 (3 pages) | Page 65 |
| IDF-2016-09-06-022 - Arrêté n°2016-074 du 6 septembre 2016 Ordonnancement secondaire DIRECCTE IDF UD 78 (3 pages) | Page 69 |
| IDF-2016-09-06-023 - Arrêté n°2016-075 6 septembre 2016 Ordonnancement secondaire Direccte IDF UD91 (3 pages) | Page 73 |

| | |
|--|----------|
| IDF-2016-09-06-024 - Arrêté n°2016-076 6 septembre 2016 Ordonnancement secondaire Direccte IDF UD92 (3 pages) | Page 77 |
| IDF-2016-09-06-025 - Arrêté n°2016-077 6 septembre 2016 Ordonnancement secondaire Direccte IDF UD93 (3 pages) | Page 81 |
| IDF-2016-09-06-026 - Arrêté n°2016-078 6 septembre 2016 Ordonnancement secondaire Direccte IDF UD94 intérim (3 pages) | Page 85 |
| IDF-2016-09-06-027 - Arrêté n°2016-079 6 septembre 2016 Ordonnancement secondaire Direccte IDF UD95 (3 pages) | Page 89 |
| IDF-2016-09-06-037 - Subdélégation des pourvoir du préfet de région à l'unité régionale IDF (6 pages) | Page 93 |
| Direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris | |
| IDF-2016-09-01-059 - Délégation de signature SIE 1 (4 pages) | Page 100 |
| IDF-2016-09-05-011 - Délégation de signature SIP 13 LA GARE (4 pages) | Page 105 |
| Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement | |
| IDF-2016-09-12-005 - Décision DRIEA IF n° 2016-1232 portant subdélégation de signature en matière administrative (13 pages) | Page 110 |
| IDF-2016-09-12-006 - Décision DRIEA IF n° 2016-1233 portant subdélégation de signature en matière d'ODS et CP (34 pages) | Page 124 |
| Rectorat de l'académie de Créteil | |
| IDF-2016-09-12-003 - Arrêté du 12 septembre 2016 portant délégation de signature à madame Sandrine CONNAN, chef de la division des établissements d'enseignement privés du rectorat de Créteil (3 pages) | Page 159 |
| IDF-2016-09-09-005 - Arrêté du 9 septembre 2016 portant délégation de signature à madame Brigitte CORNATON, chef du service des pensions et validations du rectorat de Créteil (2 pages) | Page 163 |
| IDF-2016-09-09-004 - Arrêté du 9 septembre 2016 portant délégation de signature à madame Martine AMIOT, directrice de la pédagogie et déléguée académique à la formation des personnels enseignants de l'académie de Créteil (2 pages) | Page 166 |
| IDF-2016-09-09-003 - Arrêté du 9 septembre 2016 portant délégation de signature aux chefs d'établissements publics locaux d'enseignement de l'académie de Créteil (18 pages) | Page 169 |

Agence régionale de santé

IDF-2016-08-31-046

ARRETE n° DS-2016/82

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
du Directeur général de l'Agence régionale de santé

Arrêté DS général DD 92 - Août 2016

Ile-de-France

**ARRETE n° DS-2016/82
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Vu le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences régionales de santé

Vu le code de l'action sociale et des familles

Vu le code de la sécurité sociale

Vu le code du travail

Vu le code de la défense

Vu le code de l'environnement

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015

ARRETE

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Denis LEONE, Délégué départemental des Hauts-de-Seine par intérim, à effet de signer, pour la délégation départementale des Hauts-de-Seine les actes relatifs aux domaines suivants :

- Ambulatoire et service aux professionnels de santé
- Etablissements et services de santé
- Etablissements et services médico-sociaux
- Prévention et promotion de la santé
- Veille et sécurité sanitaire
- Ressources humaines et affaires générales
- Démocratie sanitaire et inspections

Cette délégation inclut la signature de tous les actes ou pièces, relatifs aux procédures contentieuses relevant des actes faisant grief, dans les domaines visés ci-dessus et la désignation des agents, placés sous son autorité, chargés d'assurer la représentation de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à l'audience dans le cadre desdites procédures.

Article 2

Demeurent réservés à la signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France :

- Les actes de saisine des tribunaux administratifs et de la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France
- Les arrêtés portant autorisation, modification, transfert ou cessation d'activité des structures relevant de la compétence de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, à l'exception de ceux relatifs aux pharmacies, aux laboratoires de biologie médicale et aux sociétés de transport sanitaire
- Les correspondances adressées au Président de la République, aux Ministres, aux membres du Gouvernement, aux parlementaires et aux Présidents des conseils régionaux et départementaux

Article 3

En cas d'absence ou empêchement du Délégué Départemental par intérim, délégation de signature est donnée au responsable de pôle et aux responsables de département :

- Monsieur le Docteur Jean-Frédéric WESTPHAL, Responsable du pôle veille et sécurité sanitaire
- Madame le Docteur Marie-Christine BAUWENS, Responsable du département établissements de santé
- Madame Nelly BOUSSYGUINE, Responsable du département offre ambulatoire
- Monsieur Olivier DEJEAN, Responsable du département Médico-social
- Madame Véronique DUGAY, Responsable du département prévention, promotion de la santé et protection des personnes
- Madame Morgane FAURE, Responsable adjointe du pôle veille et sécurité sanitaire
- Madame Christelle SIMPARA, Responsable du département ressources humaines et affaires générales,
- Madame Christine VALETTE, Responsable du département mission inspections contrôles

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement du Délégué Départemental par intérim, du Responsable du pôle veille et sécurité sanitaire et des Responsables de département, délégation de signature est donnée aux agents suivants, dans la limite de compétence de leur service d'affectation :

- Madame le docteur Roxane BERJAOUI, département établissements de santé
- Madame Anaëlle BOSCHAT, département prévention, promotion de la santé et protection des personnes
- Madame Nadia BOURAS-RMIKI, département médico-social, service personnes handicapées
- Madame Clémence BEAUMONT, département contrôle et sécurité sanitaire des milieux
- Madame Marjorie BROU, département contrôle et sécurité sanitaire des milieux
- Madame Delphine BUCHON, département prévention, promotion de la santé et protection des personnes
- Madame Mariama CONDE, département établissements de santé
- Monsieur Jean-Philippe DRILLAT, département offre ambulatoire
- Madame le Docteur Anne FRANCOIS-GEORGES, département établissements de santé
- Monsieur Emmanuel GAUCHEY, département établissements de santé
- Madame le Docteur Sophie GAUTHIER, département médico-social
- Madame Diane GENET, département médico-social, service personnes handicapées
- Monsieur Christophe HUE, département veille alerte et gestion sanitaire
- Madame le Docteur Brigitte JEANBLANC, département établissements de santé
- Madame Lucie LEFEVRE, département médico-social, service personnes âgées
- Monsieur Julien LEGRAND, département établissements de santé
- Madame Elisabeth LE REST, département établissements de santé
- Madame Maya MEDIOUNI, département contrôle et sécurité sanitaire des milieux
- Madame le Docteur Béatrice SERRECCHIA, département offre ambulatoire, département prévention, promotion de la santé et protection des personnes
- Monsieur Djibril TOURE, département contrôle et sécurité sanitaire des milieux

Article 5

Délégation de signature est donnée à Madame Anne-Lyse PENNEL-PRUVOST, Déléguée Départementale du Val d'Oise, à effet de signer, tous les actes relatifs au domaine des eaux conditionnées, relevant de la compétence de l'Agence régionale de santé Ile-de-France.

En cas d'absence ou d'empêchement de la Déléguée Départementale, la délégation qui lui est conférée est donnée à la Déléguée Départementale adjointe, dans le domaine précité.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de la Déléguée Départementale et de la Déléguée Départementale adjointe, délégation de signature est donnée, dans le domaine précité, à Monsieur Yves IBANEZ, Responsable du pôle veille et sécurité sanitaires.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de la Déléguée Départementale, de la Déléguée Départementale adjointe et du Responsable du département veille et sécurité sanitaire, délégation de signature est donnée, dans le domaine précité, à :

- Monsieur Nicolas HERBRETEAU, pôle veille et sécurité sanitaires
- Madame Helen LE GUEN, service contrôle et sécurité sanitaire des milieux

Article 6

Délégation de signature est donnée à Madame Monique REVELLI, Déléguée Départementale des Yvelines, à effet de signer tous les actes relatifs au domaine des crématoriums, relevant de la compétence de l'Agence régionale de santé Ile-de-France.

En cas d'absence ou d'empêchement de la Déléguée Départementale, délégation de signature est donnée, dans le domaine précité, à Madame Corinne FELIERS, Responsable du département veille et sécurité sanitaire de la délégation territoriale des Yvelines.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de la Déléguée Départementale et de la Responsable du département veille et sécurité sanitaires de la délégation territoriale des Yvelines, délégation de signature est donnée, dans le domaine précité, à Madame Nathalie MALLET, Adjointe au responsable du département veille et sécurité sanitaire de la délégation départementale des Yvelines.

Article 7

L'arrêté n° DS-2016/052 du 30 juin 2016 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est abrogé.

Article 8

Le Délégué territorial par intérim des Hauts-de-Seine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région Ile-de-France et des Hauts-de-Seine.

Fait à Paris, le 31 août 2016

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Christophe DEVYS

Agence régionale de santé

IDF-2016-08-31-047

ARRETE n° DS-2016/83

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

« Ordonnateur »

du Directeur *Arrêté DS ordonnateur DD92 - Août 2016* général de l'Agence régionale de santé

Ile-de-France

ARRETE n° DS-2016/83

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

« Ordonnateur »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Vu le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences régionales de santé

Vu le code de l'action sociale et des familles

Vu le code de la sécurité sociale

Vu le code du travail

Vu le code de la défense

Vu le code de l'environnement

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015

ARRETE

Article 1^{er}

Pour le centre de responsabilité budgétaire « santé publique 92 », délégation de signature est donnée à Monsieur Denis LEONE, Délégué Départemental des Hauts-de-Seine par intérim, à effet de signer tous les actes valant engagement juridique relatifs à l'achat et l'entretien du matériel de santé publique, les contrats, marchés et bons de commande.

Article 2

Pour les actes valant engagement juridique supérieur à 70.000 euros HT, la délégation de signature visée à l'article 1^{er} du présent arrêté, s'exerce après visa de Monsieur Christophe DEVYS, Directeur général ou en son absence, de Monsieur Jean-Pierre ROBELET, Directeur général adjoint.

Article 3

Tout acte valant engagement juridique supérieur à un montant de 350.000 euros TTC, est soumis au visa préalable du Contrôleur budgétaire et comptable ministériel.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Denis LEONE, Délégué départemental par intérim, délégation de signature est donnée à Madame Christelle SIMPARA, Responsable du département « ressources humaines et affaires générales » à effet de signer les actes relevant du centre de responsabilité budgétaire « santé publique 92 ».

Article 6

L'arrêté n° DS-2016/018 du 30 juin 2016 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est abrogé.

Article 7

Le Délégué Départemental par intérim des Hauts-de-Seine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France et des Hauts-de-Seine.

Fait à Paris, le 31 août 2016

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Christophe DEVYS

Agence régionale de santé

IDF-2016-08-31-048

ARRÊTE n° DS-2016/84

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

pour la certification de services faits

du Directeur général de l'Agence régionale de santé

Ile-de-France

ARRÊTE n° DS-2016/84

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

pour la certification de services faits

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Vu le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences régionales de santé

Vu le code de l'action sociale et des familles

Vu le code de la sécurité sociale

Vu le code du travail

Vu le code de la défense

Vu le code de l'environnement

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015

ARRETE

Article 1^{er}

La certification des services faits des actes relevant des centres de responsabilité budgétaire « santé publique 92 », pour l'achat et l'entretien du matériel de santé publique, valant ordre de payer donné au comptable, est consentie à Monsieur Denis LEONE, Délégué Départemental par intérim des Hauts-de-Seine.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Denis LEONE, Délégué départemental par intérim, délégation de signature est donnée à Madame Christelle SIMPARA, Responsable du département « ressources humaines et affaires générales » à effet de signer les actes relevant du centre de responsabilité budgétaire « santé publique 92 ».

Article 4

L'arrêté n° DS-2016/019 du 30 juin 2016 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est abrogé.

Article 5

Le Délégué Départemental des Hauts-de-Seine par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France et des Hauts-de-Seine.

Fait à Paris, le 31 août 2016

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Christophe DEVYS

Direction régionale des entreprises de la concurrence et de
la consommation du travail et de l'emploi

IDF-2016-09-02-022

Arrêté 2016-081 - subdélégation des pouvoirs du préfet de
région au responsable de l'UD 75

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

La direction régionale des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail, et de l'emploi

Arrêté n° 2016-081

portant subdélégation de signature de Madame Corinne CHERUBINI
directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi d'Ile-de-France

- VU le code de justice administrative,
- VU le code du travail,
- VU le code du tourisme,
- VU le code de la sécurité sociale,
- VU le code des marchés publics,
- VU le code du commerce,
- VU le code de la consommation,
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU le décret n°92-604 du 1^{er} juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration,
- VU le décret n° 92-738 et n° 92-1057 des 27 juillet et 25 septembre 1992 portant déconcentration en matière de gestion des personnels et services du ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle,
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU le décret du 5 mars 2015 portant nomination de Monsieur Jean-François CARENCO, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,
- VU le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat,
- VU le décret n°2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,
- VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,
- VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France,

- VU l'arrêté interministériel du 29 août 2016 nommant Madame Corinne CHERUBINI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France à compter du 5 septembre 2016,
- VU l'arrêté n° IDF-2016-09-02-019 du 2 septembre 2016 de M. Jean-François CARENCO, préfet de la région d'Ile de France, préfet de Paris, portant délégation de signature à Madame Corinne CHERUBINI, Directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France (DIRECCTE) en matière administrative,
- VU l'arrêté interministériel du 6 novembre 2012 nommant, M. Marc-Henri LAZAR, directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France chargé des fonctions de responsable de l'unité départementale de Paris,

A R R E T E :

ARTICLE 1er : la présente subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions relevant des attributions de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France (DIRECCTE) à l'exclusion des actes mentionnés à l'article 3 du présent arrêté.

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet de la région d'Ile-de-France, direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

ARTICLE 2 : Subdélégation de signature est donnée à M. Marc-Henri LAZAR, directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale de Paris.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. LAZAR, la subdélégation de signature est exercée par :

- | | |
|----------------------|----------|
| - M. Vincent | RUPRICH |
| - M. Philippe | BOURSIER |
| - M. Alain | DUPOUY |
| - M. Sylvère | DERNAULT |
| - Mme Anne-Catherine | BISOT |

En l'absence de M. BOURSIER et de M. DUPOUY la subdélégation de signature est exercée par :

- | | |
|----------------|------------|
| - Mme Djamilia | BEZZAOUYA |
| - M. Dominique | DEMARCO |
| - Mme Florence | DEMONREDON |

ARTICLE 3 : Sont exclus de la délégation consentie à l'article 1^{er} du présent arrêté :

- les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics,
- les mémoires en défense présentés au nom de l'Etat à l'occasion des recours formés devant les juridictions administratives et nés de l'activité de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, sauf en ce qui concerne les compétences propres exercées par le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, en matière d'accompagnement des restructurations d'entreprise et d'inspection de la législation du travail, de mesures de police administrative prises en application du code de commerce et du code de la consommation par les agents de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes placés sous son autorité et de sanctions administratives prononcées en application des mêmes codes et en matière de métrologie légale, ainsi que dans les cas de procédure d'urgence prévus au livre V du code de justice administrative,
- les correspondances avec les parlementaires, les anciens ministres, les conseillers régionaux et départementaux et les présidents des associations des maires, la maire de Paris et les maires des communes chefs-lieux de département.
- les correspondances entrant dans le cadre de la négociation du contrat de plan Etat-région.

Par ailleurs, une copie de toute correspondance avec les autres élus, maires, conseillers municipaux ainsi que celles concernant le contrôle de légalité et les mémoires produits dans le cadre des procédures d'urgence susmentionnées, sera simultanément adressée au préfet de la région d'Île-de-France.

ARTICLE 4 : L'arrêté n°2015-0107 du 14 septembre 2015 est abrogé.

ARTICLE 5 : La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, et les subdélégués désignés sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région d'Ile de France et de la Préfecture de de Paris

Fait à Aubervilliers, le 2 septembre 2016

Pour le préfet et par délégation,
La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France



Corinne CHERUBINI

Direction régionale des entreprises de la concurrence et de
la consommation du travail et de l'emploi

IDF-2016-09-06-029

Arrêté de subdélégation des pouvoirs du préfet de région
au RUD 77

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

La direction régionale des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail, et de l'emploi

Arrêté n° 2016-082
portant subdélégation de signature de Madame Corinne CHERUBINI
directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi d'Ile-de-France

- VU le code de justice administrative,
- VU le code du travail,
- VU le code du tourisme,
- VU le code de la sécurité sociale,
- VU le code des marchés publics,
- VU le code du commerce,
- VU le code de la consommation,
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU le décret n°92-604 du 1^{er} juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration,
- VU le décret n° 92-738 et n° 92-1057 des 27 juillet et 25 septembre 1992 portant déconcentration en matière de gestion des personnels et services du ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle,
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU le décret du 5 mars 2015 portant nomination de Monsieur Jean-François CARENCO, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,
- VU le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat,
- VU le décret n°2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,
- VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,
- VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France,

- VU l'arrêté interministériel du 29 août 2016 nommant Madame Corinne CHERUBINI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France à compter du 5 septembre 2016,
- VU l'arrêté n° IDF-2016-09-02-019 du 2 septembre 2016 de M. Jean-François CARENCO, préfet de la région d'Ile de France, préfet de Paris, portant délégation de signature à Madame Corinne CHERUBINI, Directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France (DIRECCTE) en matière administrative
- VU l'arrêté interministériel du 4 mai 2015 nommant, Monsieur Philippe COUPARD, directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France chargé des fonctions de responsable de l'unité départementale de Seine et Marne,

A R R E T E :

ARTICLE 1^{er} : la présente subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions relevant des attributions de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France (DIRECCTE) à l'exclusion des actes mentionnés à l'article 3 du présent arrêté.

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet de la région d'Ile-de-France, direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

ARTICLE 2 : Subdélégation de signature est donnée à M. Philippe COUPARD directeur régional adjoint, responsable de l'unité territoriale de Seine et Marne.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe COUPARD, la subdélégation de signature sera exercée par :

- Mme Isabelle VIOT-BICHON,
- M. Stéphane ROUXEL
- M. Michel DEMONTFAUCON
- M. Olivier GAUTUN

ARTICLE 3 : Sont exclus de la délégation consentie à l'article 1^{er} du présent arrêté :

- les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics,
- les mémoires en défense présentés au nom de l'Etat à l'occasion des recours formés devant les juridictions administratives et nés de l'activité de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, sauf en ce qui concerne les compétences propres exercées par le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, en matière d'accompagnement des restructurations d'entreprise et d'inspection de la législation du

DIRECCTE Ile de France – 19/21 rue Madeleine Vionnet – 93 300 AUBERVILLIERS

travail, de mesures de police administrative prises en application du code de commerce et du code de la consommation par les agents de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes placés sous son autorité et de sanctions administratives prononcées en application des mêmes codes et en matière de métrologie légale, ainsi que dans les cas de procédure d'urgence prévus au livre V du code de justice administrative,

- les correspondances avec les parlementaires, les anciens ministres, les conseillers régionaux et départementaux et les présidents des associations des maires, la maire de Paris et les maires des communes chefs-lieux de département.
- les correspondances entrant dans le cadre de la négociation du contrat de plan Etat-région.

Par ailleurs, une copie de toutes correspondances avec les autres élus, maires, conseillers municipaux ainsi que celles concernant le contrôle de légalité et les mémoires produits dans le cadre des procédures d'urgence susmentionnées, sera adressée en même temps au préfet de la région d'Île-de-France.

ARTICLE 4 : L'arrêté de subdélégation de signature n°2015-089 du 10 juillet 2015 est abrogé.

ARTICLE 5 : La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, et les subdélégués désignés sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région d'Île de France, et la Préfecture de Seine et Marne.

Fait à Aubervilliers, le 6 septembre 2016

Pour le préfet et par délégation,
La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France



Corinne CHERUBINI

Direction régionale des entreprises de la concurrence et de
la consommation du travail et de l'emploi

IDF-2016-09-06-030

Arrêté de subdélégation des pouvoirs du préfet de région
au RUD 78

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

La direction régionale des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail, et de l'emploi

Arrêté n° 2016-0083
portant subdélégation de signature de Madame Corinne CHERUBINI
directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi d'Ile-de-France

- VU le code de justice administrative,
- VU le code du travail,
- VU le code du tourisme,
- VU le code de la sécurité sociale,
- VU le code des marchés publics,
- VU le code du commerce,
- VU le code de la consommation,
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU le décret n°92-604 du 1^{er} juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration,
- VU le décret n° 92-738 et n° 92-1057 des 27 juillet et 25 septembre 1992 portant déconcentration en matière de gestion des personnels et services du ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle,
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU le décret du 5 mars 2015 portant nomination de Monsieur Jean-François CARENCO, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,
- VU le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat,
- VU le décret n°2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

- VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,
- VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France,
- VU l'arrêté interministériel du 29 août 2016 nommant Madame Corinne CHERUBINI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France à compter du 5 septembre 2016,
- VU l'arrêté n° IDF-2016-09-02-019 du 2 septembre 2016 de M. Jean-François CARENCO, préfet de la région d'Ile de France, préfet de Paris, portant délégation de signature à Madame Corinne CHERUBINI, Directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France (DIRECCTE) en matière administrative
- Vu l'arrêté interministériel du 23 janvier 2015 nommant Mme Isabelle LAFFONT-FAUST, directrice régionale adjointe des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France chargée des fonctions de responsable de l'unité départementale des Yvelines,

A R R E T E :

ARTICLE 1er : la présente subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions relevant des attributions de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France (DIRECCTE) à l'exclusion des actes mentionnés à l'article 3 du présent arrêté.

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet de la région d'Ile-de-France, direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

ARTICLE 2 : Subdélégation de signature est donnée à Mme Isabelle LAFFONT-FAUST, responsable de l'unité départementale des Yvelines.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle LAFFONT-FAUST, la subdélégation de signature sera exercée par :

- Mme Elisabeth JAULT, Secrétaire générale
- M. Pascal MARCOUX, Directeur du travail en charge du Pôle T
- M. Didier LACHAUD, Directeur du travail en charge du Pôle 2E
- Nadine DESPLEBIN, Responsable du service accompagnement des mutations économiques et sécurisation de l'emploi et des entreprises,
- Mme Clémence TALAYA-BIOTEAU, Responsable du service insertion des publics en difficulté.

ARTICLE 3 : Sont exclus de la délégation consentie à l'article 1^{er} du présent arrêté :

- les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics,
- les mémoires en défense présentés au nom de l'Etat à l'occasion des recours formés devant les juridictions administratives et nés de l'activité de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, sauf en ce qui concerne les compétences propres exercées par le directeur régional

DIRECCTE Ile de France – 19/21 rue Madeleine Vionnet – 93 300 AUBERVILLIERS

des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, en matière d'accompagnement des restructurations d'entreprise et d'inspection de la législation du travail, de mesures de police administrative prises en application du code de commerce et du code de la consommation par les agents de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes placés sous son autorité et de sanctions administratives prononcées en application des mêmes codes et en matière de métrologie légale, ainsi que dans les cas de procédure d'urgence prévus au livre V du code de justice administrative,

- les correspondances avec les parlementaires, les anciens ministres, les conseillers régionaux et départementaux et les présidents des associations des maires, la maire de Paris et les maires des communes chefs-lieux de département.

- les correspondances entrant dans le cadre de la négociation du contrat de plan Etat-région.

Par ailleurs, une copie de toutes correspondances avec les autres élus, maires, conseillers municipaux ainsi que celles concernant le contrôle de légalité et les mémoires produits dans le cadre des procédures d'urgence susmentionnées, sera adressée en même temps au préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris.

ARTICLE 4 : L'arrêté de subdélégation de signature n°2016-059 du 29 juin 2016 est abrogé.

ARTICLE 5 : La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, et les subdélégués désignés sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région d'Île de France et la Préfecture des Yvelines.

Fait à Aubervilliers, le 6 septembre 2016

Pour le préfet et par délégation,
La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-Franc



Corinne CHERUBINI

Direction régionale des entreprises de la concurrence et de
la consommation du travail et de l'emploi

IDF-2016-09-06-031

Arrêté de subdélégation des pouvoirs du préfet de région
au RUD 91

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

La direction régionale des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail, et de l'emploi

Arrêté n° 2016-084
portant subdélégation de signature de Madame Corinne CHERUBINI
directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi d'Ile-de-France

- VU le code de justice administrative ;
- VU le code du travail ;
- VU le code du tourisme ;
- VU le code de la sécurité sociale ;
- VU le code des marchés publics ;
- VU le code du commerce ;
- VU le code de la consommation ;
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU le décret n°92-604 du 1^{er} juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;
- VU le décret n° 92-738 et n° 92-1057 des 27 juillet et 25 septembre 1992 portant déconcentration en matière de gestion des personnels et services du ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret du 5 mars 2015 portant nomination de Monsieur Jean-François CARENCO, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,
- VU le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;
- VU le décret n°2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

DIRECCTE Ile de France – 19/21 rue Madeleine Vionnet – 93 300 AUBERVILLIERS

1-3

- VU** le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- VU** le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté interministériel du 29 août 2016 nommant Madame Corinne CHERUBINI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France à compter du 5 septembre 2016,
- VU** l'arrêté n° IDF-2016-09-02-019 du septembre 2016 de M. Jean-François CARENCO, préfet de la région d'Ile de France, préfet de Paris, portant délégation de signature à Madame Corinne CHERUBINI, Directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France (DIRECCTE) en matière administrative
- VU** l'arrêté interministériel du 29 juillet 2013 nommant, Monsieur Marc BENADON, directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France chargé des fonctions de responsable de l'unité départementale de l'Essonne,

ARRETE :

ARTICLE 1er : la présente subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions relevant des attributions de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France (DIRECCTE) à l'exclusion des actes mentionnés à l'article 3 du présent arrêté.

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet de la région d'Ile-de-France, direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

ARTICLE 2 : Subdélégation de signature est donnée à M. Marc BENADON, responsable de l'unité départementale de l'Essonne.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc BENADON, la subdélégation de signature sera exercée par :

- Mme Emilia DUARTE MARTINS
- Mme Véronique CARRE
- Monsieur Didier CAROFF
- Mme Brigitte MARCHIONI

ARTICLE 3 : Sont exclus de la délégation consentie à l'article 1^{er} du présent arrêté :

- les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics,
- les mémoires en défense présentés au nom de l'Etat à l'occasion des recours formés devant les juridictions administratives et nés de l'activité de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, sauf en ce qui concerne les compétences propres exercées par le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, en matière d'accompagnement des restructurations d'entreprise et d'inspection de la législation du travail, de mesures de police administrative prises en application du code de commerce et du code de la consommation par les agents de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes placés sous son autorité et de sanctions administratives prononcées en application des mêmes codes et en matière de métrologie légale, ainsi que dans les cas de procédure d'urgence prévus au livre V du code de justice administrative,
- les correspondances avec les parlementaires, les anciens ministres, les conseillers régionaux et départementaux et les présidents des associations des maires, la maire de Paris et les maires des communes chefs-lieux de département.
- les correspondances entrant dans le cadre de la négociation du contrat de plan Etat-région.

Par ailleurs, une copie de toutes correspondances avec les autres élus, maires, conseillers municipaux ainsi que celles concernant le contrôle de légalité et les mémoires produits dans le cadre des procédures d'urgence susmentionnées, sera adressée en même temps au préfet de la région d'Ile-de-France.

ARTICLE 4 : L'arrêté de subdélégation de signature n° 2015-048 du 13 avril 2015 est abrogé.

ARTICLE 5 : La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, et les subdélégués désignés sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région d'Ile de France et la Préfecture de l'Essonne.

Fait à Aubervilliers, le 6 septembre 2016

Pour le préfet et par délégation,
La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France



Corinne CHERUBINI

Direction régionale des entreprises de la concurrence et de
la consommation du travail et de l'emploi

IDF-2016-09-06-032

Arrêté de subdélégation des pouvoirs du préfet de région
au RUD 92

La PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
direction régionale des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail, et de l'emploi

Arrêté n° 2016-085
portant subdélégation de signature de Madame Corinne CHERUBINI
directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi d'Île-de-France

- VU le code de justice administrative,
- VU le code du travail,
- VU le code du tourisme,
- VU le code de la sécurité sociale,
- VU le code des marchés publics,
- VU le code du commerce,
- VU le code de la consommation,
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU le décret n°92-604 du 1^{er} juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration,
- VU le décret n° 92-738 et n° 92-1057 des 27 juillet et 25 septembre 1992 portant déconcentration en matière de gestion des personnels et services du ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle,
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU le décret du 5 mars 2015 portant nomination de Monsieur Jean-François CARENCO, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,
- VU le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat,
- VU le décret n°2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

- VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,
- VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France,
- VU l'arrêté interministériel du 29 août 2016 nommant Madame Corinne CHERUBINI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France à compter du 5 septembre 2016,
- VU l'arrêté n° IDF-2016-09-02-019 du 2 septembre 2016 de M. Jean-François CARENCO, préfet de la région d'Ile de France, préfet de Paris, portant délégation de signature à Madame Corinne CHERUBINI, Directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France (DIRECCTE) en matière administrative,
- VU l'arrêté interministériel du 14 décembre 2015, nommant Madame Patricia BOILLAUD, directrice régionale adjointe des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, chargée des fonctions de responsable de l'unité départementale des Hauts-de-Seine,

A R R E T E :

ARTICLE 1er : la présente subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions relevant des attributions de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France (DIRECCTE) à l'exclusion des actes mentionnés à l'article 3 du présent arrêté.

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet de la région d'Ile-de-France, direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

ARTICLE 2 : subdélégation de signature est donnée à Mme Patricia BOILLAUD, directrice régional adjointe, responsable de l'unité départementale des Hauts-de-Seine,

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Patricia BOILLAUD, la subdélégation de signature sera exercée par :

- M. Henri MARIE
- Mme Claudine SANFAUTE
- Mme Catherine TINDILLIERE

ARTICLE 3 : Sont exclus de la délégation consentie à l'article 1^{er} du présent arrêté :

- les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics,
- les mémoires en défense présentés au nom de l'Etat à l'occasion des recours formés devant les juridictions administratives et nés de l'activité de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, sauf en ce qui concerne les compétences propres exercées par le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, en matière d'accompagnement des restructurations d'entreprise et d'inspection de la législation du travail, de mesures de police administrative prises en application du code de commerce et du code de la consommation par les agents de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes placés sous son autorité et de sanctions administratives prononcées en application des mêmes codes et en matière de métrologie légale, ainsi que dans les cas de procédure d'urgence prévus au livre V du code de justice administrative,
- les correspondances avec les parlementaires, les anciens ministres, les conseillers régionaux et départementaux et les présidents des associations des maires, la maire de Paris et les maires des communes chefs-lieux de département.
- les correspondances entrant dans le cadre de la négociation du contrat de plan Etat-région.

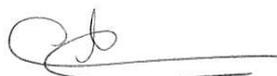
Par ailleurs, une copie de toutes correspondances avec les autres élus, maires, conseillers municipaux ainsi que celles concernant le contrôle de légalité et les mémoires produits dans le cadre des procédures d'urgence susmentionnées, sera adressée en même temps au préfet de la région d'Ile-de-France.

ARTICLE 4 : L'arrêté de subdélégation de signature n°2016-004 du 7 janvier 2016 est abrogé.

ARTICLE 5 : La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, et les subdélégués désignés sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région d'Ile de France et de la Préfecture des Hauts-de- Seine.

Fait à Aubervilliers, le 6 septembre 2016

Pour le préfet et par délégation,
La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France



Corinne CHERUBINI

Direction régionale des entreprises de la concurrence et de
la consommation du travail et de l'emploi

IDF-2016-09-06-033

Arrêté de subdélégation des pouvoirs du préfet de région
au RUD 93

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

La direction régionale des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail, et de l'emploi

Arrêté n° 2016-086
portant subdélégation de signature de Madame Corinne CHERUBINI
directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi d'Ile-de-France

- VU le code de justice administrative,
- VU le code du travail,
- VU le code du tourisme,
- VU le code de la sécurité sociale,
- VU le code des marchés publics,
- VU le code du commerce,
- VU le code de la consommation,
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU le décret n°92-604 du 1^{er} juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration,
- VU le décret n° 92-738 et n° 92-1057 des 27 juillet et 25 septembre 1992 portant déconcentration en matière de gestion des personnels et services du ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle,
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU le décret du 5 mars 2015 portant nomination de Monsieur Jean-François CARENCO, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,
- VU le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,
- VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,
- VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France,

- VU** l'arrêté interministériel du 29 août 2016 nommant Madame Corinne CHERUBINI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France à compter du 5 septembre 2016,
- VU** l'arrêté n° IDF-2016-09-02-019 du 2 septembre 2016 de M. Jean-François CARENCO, préfet de la région d'Ile de France, préfet de Paris, portant délégation de signature à Madame Corinne CHERUBINI, Directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France (DIRECCTE) en matière administrative,
- VU** l'arrêté en date du 7 octobre 2013 nommant Madame Anne SIPP, administratrice civile, en qualité de chargée de mission auprès du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, en charge de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis à compter du 15 octobre 2013,

A R R E T E :

ARTICLE 1er : la présente subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions relevant des attributions de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France (DIRECCTE) à l'exclusion des actes mentionnés à l'article 3 du présent arrêté.

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet de la région d'Ile-de-France, direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

ARTICLE 2 : Subdélégation de signature est donnée à Mme Anne SIPP, administratrice civile, chargée de mission en charge de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne SIPP, la subdélégation de signature sera exercée par :

- Mme Martine ADMENT-CATINAUD,

- M. Eric BERTAZZON

ARTICLE 3 : Sont exclus de la délégation consentie à l'article 1^{er} du présent arrêté :

- les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics,
- les mémoires en défense présentés au nom de l'Etat à l'occasion des recours formés devant les juridictions administratives et nés de l'activité de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, sauf en ce qui concerne les compétences propres exercées par le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, en matière d'accompagnement des restructurations d'entreprise et d'inspection de la législation du travail, de mesures de police administrative prises en application du code de commerce et du code de la DIRECCTE Ile de France – 19/21 rue Madeleine Vionnet – 93 300 AUBERVILLIERS

consommation par les agents de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes placés sous son autorité et de sanctions administratives prononcées en application des mêmes codes et en matière de métrologie légale, ainsi que dans les cas de procédure d'urgence prévus au livre V du code de justice administrative,

- les correspondances avec les parlementaires, les anciens ministres, les conseillers régionaux et départementaux et les présidents des associations des maires, la maire de Paris et les maires des communes chefs-lieux de département.

- les correspondances entrant dans le cadre de la négociation du contrat de plan Etat-région.

Par ailleurs, une copie de toutes correspondances avec les autres élus, maires, conseillers municipaux ainsi que celles concernant le contrôle de légalité et les mémoires produits dans le cadre des procédures d'urgence susmentionnées, sera adressée en même temps au préfet de la région d'Île-de-France.

ARTICLE 4 : L'arrêté de subdélégation de signature n° 2015-050 du 13 avril 2015 est abrogé.

ARTICLE 5 : La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, et les subdélégués désignés sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région d'Ile de France et de la Préfecture de Seine-Seine-Denis.

Fait à Aubervilliers, le 6 septembre 2016

Pour le préfet et par délégation,
La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France



Corinne CHERUBINI

Direction régionale des entreprises de la concurrence et de
la consommation du travail et de l'emploi

IDF-2016-09-06-034

Arrêté de subdélégation des pouvoirs du préfet de région
au RUD 94

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

La direction régionale des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail, et de l'emploi

Arrêté n° 2016-087

portant subdélégation de signature de Madame Corinne CHERUBINI
directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi d'Ile-de-France

- VU le code de justice administrative,
- VU le code du travail,
- VU le code du tourisme,
- VU le code de la sécurité sociale,
- VU le code des marchés publics,
- VU le code du commerce,
- VU le code de la consommation,
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU le décret n°92-604 du 1^{er} juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration,
- VU le décret n° 92-738 et n° 92-1057 des 27 juillet et 25 septembre 1992 portant déconcentration en matière de gestion des personnels et services du ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle,
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives,
- VU le décret du 5 mars 2015 portant nomination de Monsieur Jean-François CARENCO, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,
- VU le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat,
- VU le décret n°2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

- VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,
- VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France,
- VU l'arrêté interministériel du 29 août 2016 nommant Madame Corinne CHERUBINI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France à compter du 5 septembre 2016,
- VU l'arrêté n° IDF-2016-09-02-019 du 2 septembre 2016 de M. Jean-François CARENCO, préfet de la région d'Ile de France, préfet de Paris, portant délégation de signature à Madame Corinne CHERUBINI, Directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France (DIRECCTE) en matière administrative,
- VU l'arrêté du 18 juillet 2016 confiant l'intérim de l'emploi de responsable de l'unité départementale du Val-de-Marne à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France à M. Didier TILLET à compter du 18 juillet 2016,

A R R E T E :

ARTICLE 1er : la présente subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions relevant des attributions de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France (DIRECCTE) à l'exclusion des actes mentionnés à l'article 3 du présent arrêté.

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet de la région d'Ile-de-France, direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

ARTICLE 2 : Subdélégation temporaire de signature est donnée à M. Didier TILLET, directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale du Val d'Oise, chargé de l'intérim du responsable de l'unité départementale du Val-de-Marne à la Direccte Ile de France.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier TILLET, la subdélégation de signature sera exercée par :

- Mme Agnès DUMONS
- M. Éric JANY
- M. Nicolas REMEUR
- M. Ababacar NDIAYE
- Mme Larissa DARRACQ

ARTICLE 3 : Sont exclus de la délégation consentie à l'article 1^{er} du présent arrêté :

- les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics,
- les mémoires en défense présentés au nom de l'Etat à l'occasion des recours formés devant les juridictions administratives et nés de l'activité de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, sauf en ce qui concerne les compétences propres exercées par le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, en matière d'accompagnement des restructurations d'entreprise et d'inspection de la législation du travail, de mesures de police administrative prises en application du code de commerce et du code de la consommation par les agents de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes placés sous son autorité et de sanctions administratives prononcées en application des mêmes codes et en matière de métrologie légale, ainsi que dans les cas de procédure d'urgence prévus au livre V du code de justice administrative,
- les correspondances avec les parlementaires, les anciens ministres, les conseillers régionaux et départementaux et les présidents des associations des maires, la maire de Paris et les maires des communes chefs-lieux de département.
- les correspondances entrant dans le cadre de la négociation du contrat de plan Etat-région.

Par ailleurs, une copie de toutes correspondances avec les autres élus, maires, conseillers municipaux ainsi que celles concernant le contrôle de légalité et les mémoires produits dans le cadre des procédures d'urgence susmentionnées, sera adressée en même temps au préfet de la région d'Île-de-France.

ARTICLE 4 : L'arrêté de subdélégation de signature n° 2016-064 du 25 juillet 2016 est abrogé.

ARTICLE 5 : La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, et les subdélégués désignés sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région d'Ile de France et la Préfecture de Val-de-Marne.

Fait à Aubervilliers, le 6 septembre 2016

Pour le préfet et par délégation,
La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France



Corinne CHERUBINI

Direction régionale des entreprises de la concurrence et de
la consommation du travail et de l'emploi

IDF-2016-09-06-035

Arrêté de subdélégation des pouvoirs du préfet de région
au RUD 95

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

La direction régionale des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail, et de l'emploi

Arrêté n° 2016 -088
portant subdélégation de signature de Madame Corinne CHERUBINI
directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi d'Ile-de-France

- VU le code de justice administrative,
- VU le code du travail,
- VU le code du tourisme,
- VU le code de la sécurité sociale,
- VU le code des marchés publics,
- VU le code du commerce,
- VU le code de la consommation,
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU le décret n°92-604 du 1^{er} juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration,
- VU le décret n° 92-738 et n° 92-1057 des 27 juillet et 25 septembre 1992 portant déconcentration en matière de gestion des personnels et services du ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle,
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU le décret du 5 mars 2015 portant nomination de Monsieur Jean-François CARENCO , préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,
- VU le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat,
- VU le décret n°2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

- VU** le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,
- VU** le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France,
- VU** l'arrêté interministériel du 29 août 2016 nommant Madame Corinne CHERUBINI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France à compter du 5 septembre 2016,
- VU** l'arrêté n° IDF-2016-09-02-019 du 2 avril 2016 de M. Jean-François CARENCO, préfet de la région d'Ile de France, préfet de Paris, portant délégation de signature à Madame Corinne CHERUBINI. Directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France (DIRECCTE) en matière administrative
- VU** l'arrêté interministériel du 20 septembre 2010 nommant, Monsieur Didier TILLET, directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France chargé des fonctions de responsable de l'unité départementale du Val d'Oise,

ARRETE :

ARTICLE 1er : la présente subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions relevant des attributions de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France (DIRECCTE) à l'exclusion des actes mentionnés à l'article 3 du présent arrêté.

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet de la région d'Ile-de-France, direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

ARTICLE 2 : Subdélégation de signature est donnée à M. Didier TILLET, Directeur régional adjoint, Responsable de l'unité départementale du Val d'Oise.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Didier TILLET, la subdélégation de signature sera exercée par :

- M. Alain BARROUL
- Mme Pascale BOUETTE
- Mme Muriel CREVEL
- Mme Laurence DEGENNE-SHORTEN
- Mme Nadia EL QADI
- Mme Véronique GUILLON
- M. Xavier ROBERGE

ARTICLE 3 : Sont exclus de la délégation consentie à l'article 1^{er} du présent arrêté :

- les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics,
- les mémoires en défense présentés au nom de l'Etat à l'occasion des recours formés devant les juridictions administratives et nés de l'activité de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, sauf en ce qui concerne les compétences propres exercées par le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, en matière d'accompagnement des restructurations d'entreprise et d'inspection de la législation du travail, de mesures de police administrative prises en application du code de commerce et du code de la consommation par les agents de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes placés sous son autorité et de sanctions administratives prononcées en application des mêmes codes et en matière de métrologie légale, ainsi que dans les cas de procédure d'urgence prévus au livre V du code de justice administrative,
- les correspondances avec les parlementaires, les anciens ministres, les conseillers régionaux et départementaux et les présidents des associations des maires, la maire de Paris et les maires des communes chefs-lieux de département.
- les correspondances entrant dans le cadre de la négociation du contrat de plan Etat-région.

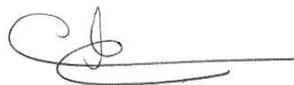
Par ailleurs, une copie de toutes correspondances avec les autres élus, maires, conseillers municipaux ainsi que celles concernant le contrôle de légalité et les mémoires produits dans le cadre des procédures d'urgence susmentionnées, sera adressée en même temps au préfet de la région d'Île-de-France.

ARTICLE 4 : L'arrêté de subdélégation de signature n° 2016-050 du 26 avril 2016 est abrogé.

ARTICLE 5 : La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, et les subdélégués désignés sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région d'Ile de France et la Préfecture du Val d'Oise.

Fait à Aubervilliers, le 6 septembre 2016

Pour le préfet et par délégation,
La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France



Corinne CHERUBINI

Direction régionale des entreprises de la concurrence et de
la consommation du travail et de l'emploi

IDF-2016-09-06-036

Arrêté n°2016-071 du 6 septembre 2016 Ordonnancement
secondaire Direccte IDF UR

Arrêté n°2016-071 du 6 septembre 2016 Ordonnancement secondaire Direccte IDF UR



PREFET DE LA REGION ILE DE FRANCE

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
d'Ile-de-France

ARRETE n° 2016-071

PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE
AU TITRE DE L'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE DES RECETTES ET DEPENSES
IMPUTEES SUR LE BUDGET DE L'ETAT

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2016-09-02-020 du 2 septembre 2016 portant délégation de signature à Corinne CHERUBINI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

En application de l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé, et dans les limites définies par cet arrêté, la directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France donne subdélégation à Régis BAC, Sophie de CASTELNAU, Jean-Paul MARANGI et Liliane JABOL à l'effet de :

1. Recevoir les crédits des programmes suivants :
 - « Accès et retour à l'emploi » (n°102) ;
 - « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
2. Répartir ces crédits entre les services chargés de l'exécution de la dépense au titre des budgets des programmes cités au point 1 ci-dessus ;
3. Procéder à des réallocations en cours d'exercice budgétaire entre les services chargés de l'exécution de la dépense au titre des budgets des programmes cités au point 1 ci-dessus.

ARTICLE 2

En application des articles 2 et 3 de l'arrêté préfectoral susvisé, et dans les limites et conditions définies par cet arrêté, la directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France donne subdélégation à :

- Régis BAC
- Sophie de CASTELNAU

- Yasmina TAIEB
- Franck TARRIER
- Dominique BONNAFOUS

à l'effet de signer, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale.

Et à :

- Elise TEXIER
- Véronique DELARUE
- Alexandre VISCONTINI
- Anne GRAILLOT
- Elisa BAILLON
- Patrick GUYOT
- Cédric GUILLON-LAVOCAT
- Vincent GILBERT
- Catherine LAPEYRE
- Christine MILLER
- Ronan PERROTTE
- Jean Paul WUCHER
- Lionel SILVERT
- Nicolas BESSOT
- Peggy LEGRAND
- Philippe RICHARD
- Nicole CARRARA
- Jean-Paul MARANGI
- Liliane JABOL
- Géraldine CUGUEN
- Chantal YRIARTE
- Thierry LARTIGUE
- Evelyne LE GALL
- Yannick DURANT
- Freddy FRANCOISE
- Thomas GOUZENES
- Fabienne VAUGUET
- Eric LE CAM

à l'effet de signer, dans le cadre de leur domaine de compétence, les actes liés à la qualité d'ordonnateur secondaire pour les programmes suivants :

- « Accès et retour à l'Emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » (n°155) ;
- « FSE00-03 : Objectif 3 (2000-2006) » ;
- « FSE00-04 : Equal (2000-2006) » ;
- « FSE00-06 : Objectif 2 (2000-2006) » ;
- « FSE00-01 : Compétitivité régionale et emploi 2007-2013 » ;
- « FSE00-07 : Programme Emploi Inclusion en métropole 2014-2020 » ;
- « FSE00-08 : Initiative pour l'emploi des jeunes 2014-2020 » ;
- « Entretien des bâtiments de l'Etat » (n°309) ;
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n°333)

ARTICLE 3

Subdélégation de signature est également donnée à :

- Régis BAC
- Sophie de CASTELNAU
- Yasmina TAIEB
- Franck TARRIER
- Dominique BONNAFOUS
- Nicolas BESSOT

pour signer tous actes liés à la commande publique dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics et arrêtés relatifs à la composition et fonctionnement de jury de concours sur les programmes cités à l'article 2 et dans la limite des attributions de leur service à :

- Nicole CARRARA
- Jean-Paul MARANGI
- Liliane JABOL
- Cyrille BOITEL
- Peggy LEGRAND
- Thierry LARTIGUE
- Philippe RICHARD
- Yannick DURANT
- Evelyne LE GALL
- Anne-Lise AUCOUTURIER

ARTICLE 4

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France donne délégation aux agents ci-après désignés :

- Jean-Paul MARANGI
- Liliane JABOL
- Evelyne LE GALL
- Jean-François BONELLI
- Marie-Louise ASPLANATO
- Blanche BOURIN
- Sabrina FERREIRA
- Jacqueline GRACCHUS-LOUISY

à l'effet de valider, dans l'application informatique financière de l'Etat « CHORUS Formulaire », les transactions liées à l'exécution des dépenses et des recettes non fiscales, sur l'ensemble des dossiers dans la limite de l'arrêté préfectoral susvisé.

ARTICLE 5

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France donne délégation aux agents ci-après désignés :

- Sylwia NOWAKOWSKA
- Hakim DAOUDI-ALAOUI
- Aissata SIMON
- Alexis GOROKHOFF
- Fabrice VOISIN

à l'effet de valider, dans l'application informatique financière de l'Etat « CHORUS Formulaire, les fiches de communication liées à l'exécution des dépenses et des recettes non fiscales des programmes suivants :

- « FSE00-03 : Objectif 3 (2000-2006) » ;
- « FSE00-04 : Equal (2000-2006) » ;
- « FSE00-06 : Objectif 2 (2000-2006) » ;
- « FSE00-01 : Compétitivité régionale et emploi 2007-2013 »
- « FSE00-07 : Programme Emploi Inclusion en métropole 2014-2020 » ;
- « FSE00-08 : Initiative pour l'emploi des jeunes 2014-2020 ».

ARTICLE 6

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France donne délégation aux agents ci-après désignés :

- Jean-Paul MARANGI
- Liliane JABOL
- Jean-François BONELLI

à l'effet de procéder aux opérations budgétaires dans l'application informatique financière de l'Etat « CHORUS », cette habilitation recouvrant les actes de mise à disposition des crédits, de saisie de la programmation dans la limite de l'arrêté préfectoral susvisé.

ARTICLE 7

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France donne délégation aux agents ci-après désignés :

- Dominique BONNAFOUS
- Jean-Paul WUCHER
- Sophie de CASTELNAU
- Peggy LEGRAND
- Nicole CARRARA
- Charles EXTY

à l'effet de valider tout ordre de mission et état de frais dans l'application Chorus DT.

ARTICLE 8

La signature des personnes accréditées sera déposée auprès de la Direction régionale des finances publiques d'Ile-de-France.

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

ARTICLE 9

L'arrêté n° 2016-054 du 14 juin 2016 est abrogé.

ARTICLE 10

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, et les personnes mentionnées ci-dessus sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Aubervilliers, le 6 septembre 2016

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France



Corinne CHERUBINI

Direction régionale des entreprises de la concurrence et de
la consommation du travail et de l'emploi

IDF-2016-09-06-021

Arrêté n°2016-072 6 septembre 2016 Ordonnancement
secondaire Direccte IDF UD75

Arrêté n°2016-072 6 septembre 2016 Ordonnancement secondaire Direccte IDF UD75



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION ILE DE FRANCE

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
d'Ile de France,

ARRETE n° 2016-072

PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE
AU TITRE DE L'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE DES RECETTES ET DEPENSES
IMPUTEES SUR LE BUDGET DE L'ETAT

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2016-09-02-020 du 2 septembre 2016 portant délégation de signature à Corinne CHERUBINI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France en matière d'ordonnancement secondaire

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, dans le cadre des programmes suivants :

- « Accès et retour à l'emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » (n°155) ;

Et dans la limite des attributions de l'unité départementale de Paris à :

- Monsieur Marc-Henri LAZAR
- Monsieur Vincent RUPRICH-ROBERT
- Madame Anne-Catherine BISOT
- Monsieur Alain DUPOUY
- Monsieur Sylvère DERNAULT
- Monsieur Philippe BOURSIER
- Madame Corinne ROUXEL

ARTICLE 2

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer tous actes liés à la commande publique et dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics sur les programmes :

- « Accès et retour à l'Emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » (n°155) ;
- « Entretien des bâtiments de l'Etat » (n°309) ;
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n°333) ;

A :

- Monsieur Marc-Henri LAZAR
- Monsieur Vincent RUPRICH-ROBERT
- Madame Anne-Catherine BISOT
- Monsieur Philippe BOURSIER

ARTICLE 3

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de valider tout ordre de mission et état de frais dans l'application Chorus DT

A :

- Monsieur Vincent RUPRICH
- Madame Anne-Catherine BISOT
- Madame Sylviane DUNAJSKA
- Monsieur Eric BEAULIEU

ARTICLE 4

La signature des personnes accréditées sera déposée auprès de la Direction régionale des finances publiques d'Ile de France.

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

ARTICLE 5

L'arrêté n°2016-014 du 5 février 2016 est abrogé.

ARTICLE 6

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, et les personnes mentionnées ci-dessus sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Aubervilliers, le 6 septembre 2016

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France



Corinne CHERUBINI

Direction régionale des entreprises de la concurrence et de
la consommation du travail et de l'emploi

IDF-2016-09-09-002

Arrêté n°2016-073 6 septembre 2016 Ordonnancement
secondaire DIRECCTE IDF UD77

Arrêté n°2016-073 6 septembre 2016 Ordonnancement secondaire DIRECCTE IDF UD77



PREFET DE LA REGION ILE DE FRANCE

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
d'Ile de France,

ARRETE n° 2016-073

PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE
AU TITRE DE L'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE DES RECETTES ET DEPENSES
IMPUTEES SUR LE BUDGET DE L'ETAT

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2016-09-02-020 du 2 septembre 2016 portant délégation de signature à Corinne CHERUBINI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France en matière d'ordonnancement secondaire

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, dans le cadre des programmes suivants :

- « Accès et retour à l'emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » (n°155) ;

Et dans la limite des attributions de l'unité départementale de Seine-et-Marne à :

- Monsieur Philippe COUPARD, directeur régional adjoint
- Madame Isabelle VIOT-BICHON
- Monsieur Michel de MONTFAUCON
- Monsieur Stéphane ROUXEL
- Monsieur Olivier GAUTUN
- Madame Viviane BELHUMEUR sur le champ emploi dans les limites de ses attributions.

ARTICLE 2

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer tous actes liés à la commande publique et dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics sur les programmes :

- « Accès et retour à l'Emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » (n°155) ;
- « Entretien des bâtiments de l'Etat » (n°309) ;
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n°333) ;

A :

- Monsieur Philippe COUPARD

Et en cas d'empêchement à :

- Madame Isabelle VIOT-BICHON
- Monsieur Stéphane ROUXEL
- Monsieur Michel DE MONTFAUCON
- Madame Stéphanie COURS
- Monsieur Claude BEAULIEU
- Monsieur Olivier GAUTUN
- Monsieur Charles MAHEKE

ARTICLE 3

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de valider tout ordre de mission et état de frais dans l'application Chorus DT

A :

- Monsieur Philippe COUPARD

Et en cas d'empêchement à :

- Madame Isabelle VIOT-BICHON
- Monsieur Stéphane ROUXEL
- Monsieur Michel DE MONTFAUCON
- Madame Stéphanie COURS
- Monsieur Claude BEAULIEU
- Monsieur Olivier GAUTUN
- Monsieur Charles MAHEKE
- Madame Ginette MUSSARD

ARTICLE 4

La signature des personnes accréditées sera déposée auprès de la Direction régionale des finances publiques d'Ile de France.

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

ARTICLE 5

L'arrêté n°2016-015 du 5 février 2016 est abrogé.

ARTICLE 6

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, et les personnes mentionnées ci-dessus sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Aubervilliers, le 6 septembre 2016

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France



Corinne CHERUBINI

Direction régionale des entreprises de la concurrence et de
la consommation du travail et de l'emploi

IDF-2016-09-06-022

Arrêté n°2016-074 du 6 septembre 2016 Ordonnancement
secondaire DIRECCTE IDF UD 78

Arrêté n°2016-074 du 6 septembre 2016 Ordonnancement secondaire DIRECCTE IDF UD 78



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION ILE DE FRANCE

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
d'Ile de France

ARRETE n° 2016-074

PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE
AU TITRE DE L'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE DES RECETTES ET DEPENSES
IMPUTEES SUR LE BUDGET DE L'ETAT

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2016-09-02-020 du 2 septembre 2016 portant délégation de signature à Corinne CHERUBINI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France en matière d'ordonnancement secondaire

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, dans le cadre des programmes suivants :

- « Accès et retour à l'emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » (n°155) ;

Et dans la limite des attributions de l'unité départementale des Yvelines à :

- Madame Isabelle LAFFONT-FAUST, Responsable de l'unité départementale des Yvelines
- Madame Elisabeth JAULT
- Madame Nadine DESPLEBIN
- Monsieur Didier LACHAUD
- Monsieur Pascal MARCOUX
- Madame Clémence TALAYA-BIOTEAU
- Madame Florence VILBOUX

ARTICLE 2

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer tous actes liés à la commande publique et dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics sur les programmes :

- « Accès et retour à l'Emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » (n°155) ;
- « Entretien des bâtiments de l'Etat » (n°309) ;
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n°333) ;

A :

- Madame Isabelle LAFFONT-FAUST
- Madame Elisabeth JAULT
- Monsieur Didier LACHAUD
- Monsieur Pascal MARCOUX

ARTICLE 3

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de valider, tout ordre de mission et état de frais dans l'application Chorus DT

A :

- Madame Elisabeth JAULT
- Madame Stéphanie ARNAL

ARTICLE 4

La signature des personnes accréditées sera déposée auprès de la Direction régionale des finances publiques d'Ile de France.

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

ARTICLE 5

L'arrêté n°2016-062 du 1^{er} juillet 2016 est abrogé.

ARTICLE 6

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, et les personnes mentionnées ci-dessus sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Aubervilliers, le 06/09/2016

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France



Corinne CHERUBINI

Direction régionale des entreprises de la concurrence et de
la consommation du travail et de l'emploi

IDF-2016-09-06-023

Arrêté n°2016-075 6 septembre 2016 Ordonnancement
secondaire Direccte IDF UD91

Arrêté n°2016-075 6 septembre 2016 Ordonnancement secondaire Direccte IDF UD91



PREFET DE LA REGION ILE DE FRANCE

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
d'Ile de France,

ARRETE n° 2016-075

PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE
AU TITRE DE L'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE DES RECETTES ET DEPENSES IMPUTEES
SUR LE BUDGET DE L'ETAT

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2016-09-02-020 du 2 septembre 2016 portant délégation de signature à Corinne CHERUBINI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France en matière d'ordonnancement secondaire

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, dans le cadre des programmes suivants :

- « Accès et retour à l'emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » (n°155) ;

Et dans la limite des attributions de l'unité départementale de l'Essonne à :

- Monsieur Marc BENADON, responsable de l'unité départementale de l'Essonne
- Madame Emilia DUARTE-MARTINS, secrétaire générale
- Monsieur Didier CAROFF
- Madame Brigitte MARCHIONI
- Madame Véronique CARRE

ARTICLE 2

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer tous actes liés à la commande publique et dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics sur les programmes :

- « Accès et retour à l'Emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » (n°155) ;
- « Entretien des bâtiments de l'Etat » (n°309) ;
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n°333) ;

A :

- Monsieur Marc BENADON,
- Madame Emilia DUARTE-MARTINS

ARTICLE 3

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de valider tout ordre de mission et état de frais dans l'application Chorus DT

A :

- Monsieur Marc BENADON,
- Madame Emilia DUARTE-MARTINS

ARTICLE 4

La signature des personnes accréditées sera déposée auprès de la Direction régionale des finances publiques d'Ile de France.

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

ARTICLE 5

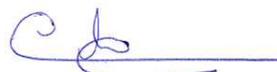
L'arrêté n°2016-021 du 5 février 2016 est abrogé.

ARTICLE 6

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, et les personnes mentionnées ci-dessus sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Aubervilliers, le 6 septembre 2016

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France



Corinne CHERUBINI

Direction régionale des entreprises de la concurrence et de
la consommation du travail et de l'emploi

IDF-2016-09-06-024

Arrêté n°2016-076 6 septembre 2016 Ordonnancement
secondaire Direccte IDF UD92

Arrêté n°2016-076 6 septembre 2016 Ordonnancement secondaire Direccte IDF UD92



Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION ILE DE FRANCE

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
d'Ile de France,

ARRETE n° 2016-076

PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE
AU TITRE DE L'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE DES RECETTES ET DEPENSES IMPUTEES
SUR LE BUDGET DE L'ETAT

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2016-09-02-020 du 2 septembre 2016 portant délégation de signature à Corinne CHERUBINI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France en matière d'ordonnancement secondaire

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, dans le cadre des programmes suivants :

- « Accès et retour à l'emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » (n°155) ;

Et dans la limite des attributions de l'unité départementale des Hauts-de-Seine à :

- Madame Patricia BOILLAUD, responsable de l'unité départementale des Hauts de Seine
- Monsieur Henri MARIE, secrétaire général
- Madame Catherine TINDILLIERE, directrice du travail
- Madame Claudine SANFAUTE, directrice du travail
- Monsieur Olivier JUVIN, responsable du Pôle mutations économiques

ARTICLE 2

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer tous actes liés à la commande publique et dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics sur les programmes :

- « Accès et retour à l'Emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » (n°155) ;
- « Entretien des bâtiments de l'Etat » (n°309) ;
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n°333)

A :

- Madame Patricia BOILLAUD
- Monsieur Henri MARIE
- Madame Catherine TINDILLIERE
- Madame Claudine SANFAUTE

Article 3

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de valider tout ordre de mission et état de frais dans l'application Chorus DT

A :

- Madame Patricia BOILLAUD
- Monsieur Henri MARIE
- Madame Claudine MEHENNAOUI

ARTICLE 4

La signature des personnes accréditées sera déposée auprès de la Direction régionale des finances publiques d'Ile de France.

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

ARTICLE 5

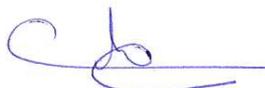
L'arrêté n°2016-022 du 5 février 2016 est abrogé.

ARTICLE 6

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, et les personnes mentionnées ci-dessus sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Aubervilliers, le 6 septembre 2016

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France



Corinne CHERUBINI

Direction régionale des entreprises de la concurrence et de
la consommation du travail et de l'emploi

IDF-2016-09-06-025

Arrêté n°2016-077 6 septembre 2016 Ordonnancement
secondaire Direccte IDF UD93

Arrêté n°2016-077 6 septembre 2016 Ordonnancement secondaire Direccte IDF UD93



PREFET DE LA REGION ILE DE FRANCE

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
d'Ile-de-France,

ARRETE n° 2016-077

PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE
AU TITRE DE L'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE DES RECETTES ET DEPENSES
IMPUTEES SUR LE BUDGET DE L'ETAT

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2016-09-02-020 du 2 septembre 2016 portant délégation de signature à Corinne CHERUBINI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France en matière d'ordonnancement secondaire

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, dans le cadre des programmes suivants :

- « Accès et retour à l'emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » (n°155) ;

Et dans la limite des attributions de l'unité départementale de Seine-Saint-Denis à :

- Madame Anne SIPP, responsable de l'unité départementale ;
- Madame Martine ADMENT-CATINAUD, chef de service ;
- Monsieur Eric BERTAZZON, chef de service.
- Madame Jeanne BRUNE, Secrétaire générale,

ARTICLE 2

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer tous actes liés à la commande publique et dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics sur les programmes :

- « Accès et retour à l'Emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » (n°155) ;
- « Entretien des bâtiments de l'Etat » (n°309) ;
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n°333)

A :

- Madame Anne SIPP, responsable de l'unité départementale;
- Madame Martine ADMENT-CATINAUD, chef de service ;
- Monsieur Eric BERTAZZON, chef de service ;
- Madame Jeanne BRUNE, Secrétaire générale.

ARTICLE 3

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de valider tout ordre de mission et état de frais dans l'application Chorus DT

A :

- Madame Jeanne BRUNE
- Madame Gisèle CILLI
- Madame Catherine CEVASCO

ARTICLE 4

La signature des personnes accréditées sera déposée auprès de la Direction régionale des finances publiques d'Ile-de-France.

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

ARTICLE 5

L'arrêté n°2016-017 du 5 février 2016 est abrogé.

ARTICLE 6

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, et les personnes mentionnées ci-dessus sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Aubervilliers, le 6 septembre 2016

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France



Corinne CHERUBINI

Direction régionale des entreprises de la concurrence et de
la consommation du travail et de l'emploi

IDF-2016-09-06-026

Arrêté n°2016-078 6 septembre 2016 Ordonnancement
secondaire Direccte IDF UD94 intérim

Arrêté n°2016-078 6 septembre 2016 Ordonnancement secondaire Direccte IDF UD94 intérim



PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail
et de l'Emploi d'Ile-de-France

ARRETE n°2016-078

Portant subdélégation de signature de Madame Corinne CHERUBINI,
chargée des fonctions de directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la
consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France en matière d'ordonnancement
secondaire des recettes et dépenses imputées sur le budget de l'Etat

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2016-09-02-020 du 2 septembre 2016 portant délégation de
signature à Corinne CHERUBINI, chargée des fonctions de directrice régionale des
entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France
en matière d'ordonnancement secondaire

ARRETE

Article 1^{er}

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Ile-
de-France, préfet de Paris, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions y compris ceux
relatifs à la prescription quadriennale, dans le cadre des programmes suivants :

- « Accès et retour à l'emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et des relations du travail » (n°155) ;

A

- Monsieur Didier TILLET responsable par intérim de l'unité départementale du Val-de-
Marne
- Monsieur Eric JANY, responsable du Pôle « Travail »
- Madame Agnès DUMONS, secrétaire générale
- Monsieur Nicolas REMEUR, responsable du Pôle « Emploi et développement économique »

Et dans la limite de leurs attributions à :

- Madame Luce BOUENIKALAMIO
- Madame Larissa DARRACQ
- Monsieur Ababacar NDIAYE
- Monsieur Jean-Noel PIGOT
- Madame Virginie RUE

Article 2

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer tous actes liés à la commande publique et dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics sur les programmes :

- « Accès et retour à l'emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et des relations du travail » (n°155) ;
- « Entretien des bâtiments de l'Etat » (n°309),
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n°333)

A :

- Monsieur Didier TILLET responsable par intérim de l'unité départementale du Val-de-Marne
- Monsieur Eric JANY
- Madame Agnès DUMONS
- Monsieur Nicolas REMEUR

ARTICLE 3

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de valider tout ordre de mission et état de frais dans l'application Chorus DT

A :

- Monsieur Didier TILLET responsable par intérim de l'unité départementale du Val-de-Marne
- Madame Agnès DUMONS
- Monsieur Daniel DREAN
- Madame Valerie SERRAZ

Article 4

La signature des personnes accréditées sera déposée auprès de la Direction régionale des finances publiques d'Ile-de-France.

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

Article 5

L'arrêté N° 2016-068 du 28/07/2016 est abrogé.

Article 6

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, et les personnes mentionnées ci-dessus sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Aubervilliers, le 6 septembre 2016

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France



Corinne CHERUBINI

Direction régionale des entreprises de la concurrence et de
la consommation du travail et de l'emploi

IDF-2016-09-06-027

Arrêté n°2016-079 6 septembre 2016 Ordonnancement
secondaire Direccte IDF UD95

Arrêté n°2016-079 6 septembre 2016 Ordonnancement secondaire Direccte IDF UD95



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
d'Ile-de-France,

ARRETE n° 2016-079

PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE AU TITRE DE L'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE DES RECETTES ET DEPENSES IMPUTEES SUR LE BUDGET DE L'ETAT

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2016-09-02-020 du 2 septembre 2016 portant délégation de signature à Corinne CHERUBINI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France en matière d'ordonnancement secondaire

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, dans le cadre des programmes suivants :

- « Accès et retour à l'emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n° 111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » (n°155) ;

Et dans la limite des attributions de l'unité départementale du Val d'Oise à :

- Monsieur Didier TILLET, responsable de l'unité départementale
- Madame Muriel CREVEL, secrétaire générale
- Monsieur Alain BARROUL
- Madame Pascale BOUËTTE
- Madame Laurence DEGENNE-SHORTEN
- Madame Nadia EL QADI
- Madame Véronique GUILLON
- Monsieur Xavier ROBERGE

ARTICLE 2

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer tous actes liés à la commande publique et dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics sur les programmes :

- « Accès et retour à l'Emploi » (n° 102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n° 111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » (n°155) ;
- « Entretien des bâtiments de l'État » (n°309) ;
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n°333) ;

A :

- Monsieur Didier TILLET,
- Madame Muriel CREVEL

ARTICLE 3

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de valider tout ordre de mission et état de frais dans l'application Chorus DT

A :

- Monsieur Didier TILLET
- Monsieur Alain BARROUL
- Madame Pascale BOUETTE
- Madame Muriel CREVEL
- Madame Laurence DEGENNE-SHORTEN
- Madame Nadia EL QADI
- Madame Véronique GUILLON
- Monsieur Xavier ROBERGE
- Monsieur Philippe VONG-A-LAU

ARTICLE 4

La signature des personnes accréditées sera déposée auprès de la Direction régionale des finances publiques d'Ile de France.

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet de la région Ile-de- France, préfet de Paris, direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

ARTICLE 5

L'arrêté n°2016-052 du 8 juin 2016 est abrogé.

ARTICLE 6

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, et les personnes mentionnées ci-dessus sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Aubervilliers, le 6 septembre 2016

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France



Corinne CHERUBINI

Direction régionale des entreprises de la concurrence et de
la consommation du travail et de l'emploi

IDF-2016-09-06-037

Subdélégation des pouvoirs du préfet de région à l'unité
régionale IDF



PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

La direction régionale des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi

Arrêté n° 2016 - 080
portant subdélégation de signature de Madame Corinne CHERUBINI
directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi d'Ile-de-France

- VU le code de justice administrative,
- VU le code du travail,
- VU le code du tourisme,
- VU le code de la sécurité sociale,
- VU le code des marchés publics,
- VU le code de commerce,
- VU le code de la consommation,
- VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU le décret n°92-604 du 1^{er} juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration,
- VU les décrets n°92-738 et n°92-1057 des 27 juillet et 25 septembre 1992 portant déconcentration en matière de gestion des personnels et services du ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle,
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU le décret du 5 mars 2015 portant nomination de Monsieur Jean-François CARENCO, préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris,
- VU le décret n°2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat,
- VU le décret n°2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

- VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,
- VU le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France,
- VU l'arrêté interministériel du 29 août 2016 nommant Madame Corinne CHERUBINI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France à compter du 5 septembre 2016,
- VU l'arrêté du 25 août 2015 nommant Monsieur Régis BAC dans l'emploi de directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, chargé des fonctions de secrétaire général,
- VU l'arrêté interministériel du 6 novembre 2012 du Ministre de l'économie et des finances, de la Ministre du commerce extérieur, du Ministre du redressement productif, du Ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social et de la Ministre de l'artisanat, du commerce et du tourisme portant nomination au poste de directeur régional adjoint de Monsieur Franck TARRIER,
- VU l'arrêté interministériel du 11 février 2015 du Ministre des finances et des comptes publics, du Ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social et du Ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique portant nomination au poste de directeur régional adjoint de Monsieur Dominique BONNAFOUS,
- VU l'arrêté ministériel du 16 novembre 2015 nommant Madame Yasmina TAIEB responsable du Pôle « politique du travail » de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, à compter du 1^{er} janvier 2016,
- VU l'arrêté IDF-2016-09-02-019 du 2 septembre 2016 de Monsieur Jean-François CARENCO, préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à Madame Corinne CHERUBINI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France (DIRECCTE) en matière administrative

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : la présente subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions relevant des attributions de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France (DIRECCTE) à l'exclusion des actes mentionnés à l'article 3 du présent arrêté.

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet de la région d'Ile-de-France, direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

ARTICLE 2 : Subdélégation de signature est donnée à :

- M. Régis BAC, administrateur civil hors classe, secrétaire général
- M. Franck TARRIER, directeur régional adjoint, responsable du pôle « entreprises, emploi et économie » (Pôle 3 E)

- M. Dominique BONNAFOUS, directeur régional adjoint, responsable du pôle « concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie » (Pôle C)
- Mme Yasmina TAIEB, directrice régionale adjointe responsable du Pôle politique du travail (Pôle T)

1/ En cas d'absence ou d'empêchement de M. Franck TARRIER, responsable du Pôle 3 E, la subdélégation de signature sera exercée par les chefs de services suivants :

- Mme Elise TEXIER
- M. Thomas GOUZENES
- M. Patrick GUYOT
- M. Michel MENU
- M. Mladen DUSPARA

pour les actes relevant de leurs domaines de compétence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Elise TEXIER, la subdélégation de signature sera exercée par les chefs de services suivants :

- Mme Anne GRAILLOT
- Mme Elisa BAILLON
- Mme Véronique DELARUE
- M. Alexandre VISCONTINI

pour les actes relevant de leurs domaines de compétence.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thomas GOUZENES, la subdélégation de signature sera exercée par les chefs de services suivants :

- M. Vincent FERT
- Mme Nathalie CAUVIN
- M. Mathieu HARDELIN
- M. Clément MAYOT

pour les actes relevant de leurs domaines de compétence.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel MENU, la subdélégation de signature sera exercée par les chefs de services suivants :

- Mme. Marie-Violaine COLAS
- Mme Annick BRENNER
- M. Stéphane FEIGNON

pour les actes relevant de leurs domaines de compétence.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick GUYOT, la subdélégation de signature sera exercée par les chefs de services suivants :

- M. Vincent GILBERT
- M. Cédric GUILLON-LAVOCAT
- Mme Fabienne VAUGUET

pour les actes relevant de leurs domaines de compétence

2/ En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Yasmina TAIEB, responsable du Pôle politique du travail (Pôle T), la subdélégation de signature sera exercée par les chefs de service suivants :

- M. Nicolas BESSOT
- Mme Catherine LAPEYRE
- M. Hervé LEGRAND

pour les actes relevant de leur domaine de compétence.

3/ En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique BONNAFOUS, responsable du Pôle C, la subdélégation de signature sera exercée par les chefs de services suivants :

- M. Lionel SILVERT
- M. Jean-Paul WUCHER
- Mme Christine MILLER
- M. Ronan PERROTTE
- Eric LE CAM

pour les actes relevant de leurs domaines de compétence.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Lionel SILVERT, la subdélégation de signature sera exercée par :

- M. Christian BELNY

pour les actes relevant de son domaine de compétence.

4/ En cas d'absence ou d'empêchement de M. Régis BAC, la subdélégation de signature sera exercée par la Secrétaire générale adjointe:

- Mme Sophie de CASTELNAU

pour les actes relevant de son domaine de compétence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie de CASTELNAU, la subdélégation de signature sera exercée par les chefs de services suivants:

- Mme Peggy LEGRAND
- M. Yanick DURANT
- M. Jean-Paul MARANGI
- M. Philippe RICHARD
- Mme Nicole CARRARA

pour les actes relevant de leurs domaines de compétence.

ARTICLE 3 : Sont exclus de la délégation consentie à l'article 1^{er} du présent arrêté :

- Les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics,
- Les mémoires en défense présentés au nom de l'Etat à l'occasion des recours formés devant les juridictions administratives et nés de l'activité de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, sauf en ce qui concerne les compétences propres exercées par le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, en matière d'accompagnement des restructurations d'entreprise et d'inspection de la législation du travail, de mesures de police administrative prises en application du code de commerce et du code de la consommation par

les agents de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes placés sous son autorité et de sanctions administratives prononcées en application des mêmes codes et en matière de métrologie légale, ainsi que dans les cas de procédure d'urgence prévus au livre V du code de justice administrative,

- les correspondances avec les parlementaires, les anciens ministres, les conseillers régionaux et départementaux et les présidents des associations des maires, la maire de Paris et les maires des communes chefs-lieux de département.
- les correspondances entrant dans le cadre de la négociation du contrat de plan Etat-région.

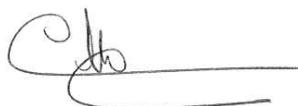
Par ailleurs, une copie de toutes correspondances avec les autres élus, maires, conseillers municipaux ainsi que celles concernant le contrôle de légalité et les mémoires produits dans le cadre des procédures d'urgence susmentionnées, sera adressée en même temps au préfet de la région d'Ile-de-France.

ARTICLE 4 : L'arrêté de subdélégation de signature n°2016-60 du 29 juin 2016 est abrogé.

ARTICLE 5 : La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, et les subdélégués désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à AUBERVILLIERS, le 6 septembre 2016

Pour le préfet et par délégation,
La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France



Corinne CHERUBINI

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

IDF-2016-09-01-059

Délégation de signature SIE 1



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ÎLE-DE-FRANCE ET DU
DÉPARTEMENT DE PARIS

Pôles de gestion fiscale
SIE Paris 1er arrondissement
13 rue de la Banque
75111 Paris Cedex 02

Délégation de signature

Le comptable, Francis Foulon, responsable du service des impôts des entreprises (SIE) de Paris 1^{er} ;
Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme HEBRARD Hélène, inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 1^{er}, à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;
- 3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;
- 4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;
- 5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal d'assiette, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspectrices des finances publiques désignées ci-après :

Mme DIAS-PEREIRA Maria

Mme EYRAUD Colette

Mme SAUVEBOIS Sylvie

2°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

| | |
|-------------------------|---|
| Mme ADJADJ Sylvie | Contrôleuse des finances publiques |
| Mme BAR Pascale | Contrôleuse Principale des finances publiques |
| M. BELKACEM Mohamed | Contrôleur des Finances Publiques |
| Mme CONTI-ALUNNO Sonia | Contrôleuse Principale des Finances Publiques |
| Mme COTELLE Virginie | Contrôleuse des finances publiques |
| M. CROS Michel | Contrôleur des Finances Publiques |
| M. DAGOLDI Nicolas | Contrôleur des Finances Publiques |
| M. DRAILLARD Christian | Contrôleur Principal de Finances Publiques |
| M. DUJON André | Contrôleur Principal des Finances Publiques |
| M. HALL Didier | Contrôleur des Finances Publiques |
| M. LE FAUDER Laurent | Contrôleur des Finances Publiques |
| Mme VIC Françoise | Contrôleuse des finances publiques |
| Mme VILLEFRANQUE Karine | Contrôleuse des finances publiques |

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

Mme BENS Valérie
M. BOUDAREL Michel
M. BRUYELLE Jean-françois
M. CANTON Luc
M. DINARD Alexandre
Mme JERANAUD Marie-Liliane
M. LE BOUILLE Jean-Louis
M. LE FLANCHEC Olivier
Mme PETRO Sylvie
Mme SANTOS Magali
Mme VETE-CONGOLO Patricia

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions en matière

- de gracieux, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet

- de contentieux fiscal d'assiette : admission totale, admission partielle ou rejet, dégrèvement ou restitution d'office :

dans la limite de 10 000 € aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après,

2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après,

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les avis de compensation, à l'exclusion des déclarations de créances, aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

| | |
|------------------------|---|
| Mme DELAHAYE Mireille | Contrôleuse des finances publiques |
| Mme DIEZ Angèle | Contrôleuse Principale des finances publiques |
| Mme DOUET Marie-Noëlle | Contrôleuse des finances publiques |
| Mme DUPIN Claire | Contrôleuse Principale des finances publiques |
| Mme GOUX Coralie | Contrôleuse des finances publiques |
| M. MAURON Philippe | Contrôleur des finances publiques |

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

À Paris, le 01 septembre 2016,

Le comptable responsable de service des impôts des entreprises

Francis FOULON



Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

IDF-2016-09-05-011

Délégation de signature SIP 13 LA GARE



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS
POLES DE GESTION FISCALE
SIP Paris 13^{ème} La Gare
101, rue de Tolbiac
75630 Paris Cedex 13

DELEGATION DE SIGNATURE

Le comptable **par intérim**, M. Eric MAHIEUX, responsable du service des impôts des Particuliers de Paris 13^{ème} La Gare ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L.257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

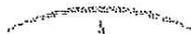
Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme Francine LEONARD, Inspectrice des finances publiques, adjointe au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 13^{ème} La Gare, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office.

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;


MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

- a) les avis de mise en recouvrement ;
- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal d'assiette, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

| |
|--------------------|
| Mme Gaëlle CROUZET |
|--------------------|

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

| | | |
|------------------------|------------------------|------------------|
| Mme Nathalie CASTEL | Mme Françoise DELHOUME | Mme Simone LECAT |
| Mme Paulette MOMBOISSE | Mme Ellane PIGNON | |

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

| | | |
|---------------------|---------------------|------------------------|
| M. Jonathan AMRAM | Mme Mariame CISSOKO | Mme Lydia FOURMESTRAUX |
| M. Cédric GIRAUD | M. Franck HACHARD | Mme Vanessa HANNE |
| Mme Corinne JARRY | Mme Agnès LAFONT | Mme Raude MAKESSA |
| Mme Béatrice PATEAU | M. Julien SENCIER | M. Anthony ZIEHMS |

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- 1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
- 2°) les avis de mise en recouvrement ;
- 3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuite et les déclarations de créances ;
aux agents désignés ci-après :

| Nom et prénom des agents | Grade | Limite des décisions gracieuses |
|--------------------------|---|---------------------------------|
| Mme Gaëlle CROUZET | Inspectrice des finances publiques | 15 000 € |
| Mme Sylvie HAXAIRE | Contrôleuse des finances publiques | 10 000 € |
| M. Frédéric LAFONT | Contrôleur des finances publiques | 10 000 € |
| Mme Paulette MOMBOISSE | Contrôleuse principale des finances publiques | 10 000 € |
| Mme Pascale RICHEPI | Contrôleuse des finances publiques | 10 000 € |
| Mme Lydie SAUZEAU | Contrôleuse des finances publiques | 10 000 € |
| M. Philippe ZUSSY | Contrôleur principale des finances publiques | 10 000 € |

Article 4 (grand site)

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

| Nom et prénom des agents | Grade | Limite des décisions contentieuses | Limite des décisions gracieuses |
|--------------------------|---|------------------------------------|---------------------------------|
| Mme Nathalie CASTEL | Contrôleuse des finances publiques | 10 000 € | 10 000 € |
| Mme Françoise DELHOUME | Contrôleuse des finances publiques | 10 000 € | 10 000 € |
| Mme Simone LECAT | Contrôleuse principale des finances publiques | 10 000 € | 10 000 € |
| Mme Ellane PIGNON | Contrôleuse principale des finances publiques | 10 000 € | 10 000 € |
| M. Jonathan AMRAM | Agent des finances publiques | 2 000 € | - |
| Mme Mariame CISSOKO | Agente des finances publiques | 2 000 € | - |
| Mme Lydia FOURMESTRAUX | Agente des finances publiques | 2 000 € | - |
| M. Cédric GIRAUD | Agent principal des finances publiques | 2 000 € | - |
| M. Franck HACHARD | Agent des finances publiques | 2 000 € | - |
| Mme Vanessa HANNE | Agente des finances publiques | 2 000 € | - |
| Mme Corinne JARRY | Agente principale des finances publiques | 2 000 € | - |
| Mme Agnès LAFONT | Agente des finances publiques | 2 000 € | - |
| Mme Raude MAKESSA | Agente des finances publiques | 2 000 € | - |
| Mme Béatrice PATEAU | Agente principale des finances publiques | 2 000 € | - |
| M. Julien SENCIER | Agent principal des finances publiques | 2 000 € | - |

| Nom et prénom des agents | Grade | Limite des décisions contentieuses | Limite des décisions gracieuses |
|--------------------------|------------------------------|------------------------------------|---------------------------------|
| M. Anthony ZIEHMS | Agent des finances publiques | 2 000 € | - |

Les agents délégataires ci-dessus désignés peuvent prendre des décisions à l'égard des contribuables relevant de l'ensemble des services suivants qui relèvent du pôle fiscal parisien 2 :

- SIP de Paris 13^{ème} MAISON BLANCHE ;
- SIP de Paris 13^{ème} GARE .

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris le 5 septembre 2016

La comptable par **intérim**, responsable de service des impôts des particuliers de Paris 13^{ème} La Gare

Eric MAHIEUX
Inspecteur divisionnaire des Finances Publiques



Direction régionale et interdépartementale de l'équipement
et de l'aménagement

IDF-2016-09-12-005

Décision DRIEA IF n° 2016-1232 portant subdélégation
de signature en matière administrative



DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE
L'EQUIPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT D'ILE DE FRANCE

Décision **DRIEA IF n° 2016-1232**
portant subdélégation de signature en matière administrative

Le directeur régional et interdépartemental de l'équipement
et de l'aménagement d'Île-de-France

- VU le code de justice administrative
- VU le code de l'urbanisme,
- VU le code de la santé publique,
- VU le code de la construction et de l'habitation,
- VU le code de l'environnement,
- VU le code la route,
- VU le code de voirie routière,
- VU le code de la sécurité intérieure,
- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU le code de l'expropriation,
- VU le code rural et de la pêche maritime,
- VU le code du domaine de l'État,
- VU le code général de la propriété des personnes publiques
- VU le code du patrimoine,
- VU le code des transports,
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983, modifiée, relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,
- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

- VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État,
- VU la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire,
- VU Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration,
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- VU le décret n° 2006-304 du 16 mars 2006 portant création et organisation des directions interdépartementales des routes,
- VU le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État,
- VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,
- VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,
- VU le décret n° 2013-1041 du 20 novembre 2013 modifié autorisant le ministre chargé du développement durable à déléguer certains de ses pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents placés sous son autorité,
- VU le décret du 5 mars 2015 portant nomination du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, M. Jean-François CARENCO,
- VU l'arrêté interministériel du 26 mai 2006 portant constitution des directions interdépartementales des routes,
- VU l'arrêté préfectoral modifié n° 2010-635 du 30 juin 2010 portant organisation de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement Île-de-France,
- VU l'arrêté ministériel du 5 mars 2014 portant nomination de Monsieur Gilles LEBLANC, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement Île-de-France,
- VU l'arrêté préfectoral n° 2015097-005 du 7 avril 2015 de Monsieur le Préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France en matière administrative, notamment son article 3,
- VU l'arrêté préfectoral n° 2015097-0009 du 7 avril 2015 de Monsieur le Préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris donnant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire, notamment son article 6,
- VU l'arrêté préfectoral n° 2015099-0007 du 9 avril 2015 de Monsieur le Préfet de Paris portant délégation à M. Gilles LEBLANC, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement Île-de-France,

- VU l'arrêté du préfet des Hauts-de-Seine arrêté MCI n° 2016-58 du 5 septembre 2016 portant délégation de signature des actes administratifs à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement Île-de-France,
- VU l'arrêté du préfet de la Seine-Saint-Denis n° 2015-2427 du 14 septembre 2015 portant délégation de signature des actes administratifs à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement Île-de-France,
- VU l'arrêté du préfet du Val-de-Marne n° 014/4917 du 8 avril 2014 modifié portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement ,
- VU l'arrêté du préfet de Seine-et-Marne n° 14/PCAD/116 du 1^{er} septembre 2014 portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France, relative à la gestion du domaine public, à l'exploitation de la route, aux opérations domaniales sur le réseau national structurant et à la procédure d'engagement de l'État pour les marchés d'ingénierie d'appui territorial,
- VU l'arrêté du préfet de l'Oise du 1er janvier 2016 portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France relative à la gestion du domaine public, à l'exploitation de la route et aux opérations domaniales sur le réseau structurant,
- VU l'arrêté du préfet des Yvelines n° 2015237-0015 du 25 août 2015 portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France,
- VU l'arrêté du préfet du Val-d'Oise n° 16-061 du 2 mai 2016 portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France, relative à la gestion du domaine public, à l'exploitation de la route, aux opérations domaniales sur le réseau national structurant et à la procédure d'engagement de l'État pour les marchés d'ingénierie d'appui territorial,
- VU l'arrêté ministériel du 20 novembre 2013 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé du développement durable en matière de gestion d'agents placés sous son autorité,
- VU l'arrêté ministériel du 20 novembre 2013 portant délégation de pouvoirs en matière de gestion des membres du corps des adjoints administratifs des administrations de l'État et des membres du corps des dessinateurs de l'équipement du ministère chargé du développement durable,
- VU la décision DRIEA IF n° 2015-1-1543 du 16 décembre 2015 portant organisation des services de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement Île-de-France,

DECIDE :

ARTICLE 1er : Suppléance

Délégation est accordée à Monsieur Igor KISSELEFF, ingénieur en chef des ponts, des eaux et forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint, chargé du pilotage des services, pour signer, en cas d'absence prolongée de Monsieur Gilles LEBLANC, les arrêtés, décisions et pièces relevant des attributions de la direction.

ARTICLE 2 : Cabinet de la direction

Subdélégation de signature est accordée à Nadia BELLIL, conseillère d'administration du développement et de l'aménagement durables, directrice de cabinet de la direction, pour le fonctionnement du cabinet, et, dans la limite de leurs attributions respectives, à Stéphanie CARVALHEIRO, personnel non titulaire de catégorie A, directrice du service communication, ainsi qu'à Robin LEROY, attaché principal d'administration de l'État, chargé de la mission communication placé auprès de la direction des routes d'Île-de-France.

Subdélégation de signature est également accordée à Didier BELLIER-GANIERE, administrateur civil hors classe, directeur de projets, pour les affaires relatives à la candidature de Paris aux jeux olympiques et paralympiques de 2024.

ARTICLE 3 : Direction des routes d'Île-de-France (DIRIF)

Subdélégation de signature est accordée à Monsieur Éric TANAYS, ingénieur en chef des ponts, des eaux et forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint, directeur des routes d'Île-de-France, et, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- M. Eric DEBARLE, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, responsable du service de modernisation du réseau, adjoint au directeur des routes Île-de-France ;
- M. Christophe GAMET, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, responsable du service d'ingénieries pour la modernisation, l'entretien et l'exploitation du réseau, adjoint au directeur des routes Île-de-France ;
- M. Gérald CANON, ingénieur en chef des ponts des eaux et forêts, responsable du service de l'exploitation et de l'entretien du réseau, adjoint au directeur des routes Île-de-France ;
- Mme Nathalie DEGRYSE, ingénieure en chef des travaux publics de l'État, adjointe au responsable adjointe du service d'exploitation et d'entretien du réseau de la direction des routes Île-de-France ;
- M. Jean-Luc MICONI, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, responsable de la mission qualité de la direction des routes Île-de-France ;
- M. Philippe POIRIER, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable de la mission d'animation des politiques d'aménagement du réseau routier national.

Subdélégation de signature est également accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

Service de modernisation du réseau

- M. Laurent ROBERT, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, responsable du département de modernisation du réseau Sud-ouest, et son adjoint, M. Sylvain GERARD, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État ;
- Mme Dominique BERTHON, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, responsable du département de modernisation du réseau Est, et son adjoint, Daniel de MATTEIS, ingénieur

en chef des travaux publics de l'État ;

- Sylvie BLANC, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du département de modernisation du réseau Nord-ouest, et son adjoint, Jean-Baptiste MOTTE, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État ;
- M. Laurent BAUDET, personnel non titulaire de catégorie exceptionnelle, responsable du département de modernisation des équipements et tunnels, et son adjoint, Arnaud GUILLÉ, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts ;
- Mme Patricia RADJOU, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, responsable du bureau des affaires foncières, et son adjointe, Mme Lila DIOUF, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale ;
- Mme Frédérique PONS, attachée d'administration, responsable du bureau programmation, gestion et ordonnancement.

Service d'ingénieries pour la modernisation, l'entretien et l'exploitation du réseau

- M. Frédéric ROCHER-LACOSTE, ingénieur divisionnaire des travaux public de l'État, responsable du département d'ingénierie équipements et tunnels ;
- M. Pierre PEYRAC, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, responsable du département d'ingénierie ouvrages d'art, et son adjoint, Guillaume DAMIEN, ingénieur des ponts des eaux et des forêts ;
- Mme Pauline CHONÉ, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, responsable du département d'ingénierie Est et son adjoint, Jean-François TARISTAS, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État ;
- M. Romain ALLAIN, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable du département d'ingénierie Ouest et son adjointe, Marion ESCARGUEIL-RAYNAUD, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État ;
- M. Romain ALLAIN, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable du département d'ingénierie Sud-Est par intérim, et son adjoint, M. Serge CRISCIONE, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État.

Service de l'exploitation et de l'entretien du réseau

- M. Claude STREITH, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du département des politiques routières, et son adjoint, M. Stéphane GOUDEAU, ingénieur des travaux publics de l'État ;
- Mme Pauline METIVIER, ingénieure des ponts des eaux et des forêts, responsable du département exploitation et technologies et ses adjoints, M. Pierre-Baptiste DELPUECH, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts et M. Stéphane RIGOBERT, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État ;
- M. Julien THOMAS, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Ouest et son adjoint, M. Vivien ISOARD, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts ;
- M. Romary BOUTOT, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Est et son adjoint, M. Frédéric CAUVIN, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts ;
- Mme Estelle DESARNAUD, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, responsable de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Sud et son adjointe, Mme Sandrine CRISCIONE, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État ;

- M. Thibaud DELVINCOURT, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Nord et son adjoint, M. Étienne HUBERT, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts.

Arrondissement de gestion et d'exploitation Ouest

- M. Jean-Marc NAUDE, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du bureau de gestion administrative Ouest par intérim jusqu'au 15 septembre 2016, et son adjoint par intérim M. Dominique LE DUFF, technicien supérieur principal du développement durable ;
- M. Jean-Marc NAUDE, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du bureau de gestion de la route Ouest jusqu'au 15 septembre 2016, et son adjoint, M. Dominique LE DUFF, technicien supérieur du développement durable ;
- M. Benjamin MOTTET, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable du poste de contrôle trafic et tunnels Ouest, et ses adjoints, M. Silvère RAYNAUD, ouvrier des parcs et ateliers, et M. Thierry VINDREAU, ouvrier des parcs et ateliers ;
- M. Julien MENOTTI, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'unité d'exploitation de la route de Boulogne, et son adjointe, Mme Marine BIRAS, technicienne supérieur principal du développement durable ;
- Mme Myriam SAIDI, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable de l'unité d'exploitation de la route de Jouy-en-Josas, et son adjoint, M. Alexandre BONNEAU, technicien supérieur en chef du développement durable ;
- M. Frédéric CARLIER, technicien supérieur principal du développement durable, responsable de l'unité d'exploitation de la route de Nanterre, et son adjointe, Mme Catherine CHAUVET, personnel non titulaire sous règlement intérieur local.

Arrondissement de gestion et d'exploitation Est

- M. Laurent ROBERT, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du poste de contrôle trafic et tunnel Est, et ses adjoints, M. Laurent MOUSSEUX, ouvrier des parcs et ateliers, et M. Jean CALIXTE, ouvrier des parcs et ateliers ;
- M. Fabrice POILVERT, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du bureau de gestion administrative et de la route, et son adjointe, Mme Claudine GALLACCIO, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle ;
- M. Pierre FONTANIER, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'unité d'exploitation de la route de Champigny-sur-Marne, et son adjointe, Mme Doriane THOREAU, technicienne supérieure en chef du développement durable ;
- M. Jean-Pierre BONDUAEUX, technicien supérieur en chef du développement durable, adjoint au chef de l'unité d'exploitation de la route de Brie-Comte-Robert

Arrondissement de gestion et d'exploitation Sud

- M. Christian LABILLE, ouvrier des parcs et ateliers, responsable du bureau de gestion administrative et de la route ;
- M. Marc ELOY, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable du poste de contrôle trafic et tunnel Sud, et ses adjoints, M. Robert TOUATI et M. Julien PROUST, ouvriers des parcs et ateliers ;
- M. Martial DUMONT, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable de l'unité d'exploitation de la route de Chevilly-Larue ;

- M. Nicolas LE BAIL, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'unité d'exploitation de la route d'Orsay-Villabé ;
- M. Sylvain MAGRI, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable de l'unité de gestion de la flotte de l'AGER Sud.

Arrondissement de gestion et d'exploitation Nord

- Mme Diane DEHBI, technicienne supérieure en chef du développement durable, responsable du bureau de gestion administrative et de la route, et son adjointe, Mme Marie-Georges CLAIRY, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale ;
- Mme Jocelyne SANDJAKIAN, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, responsable du pôle gestion du domaine public et contentieux ;
- M. HASSAN BELKACEM, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable du poste de contrôle trafic et tunnel Nord, et ses adjoints, M. Philippe THULLIER, et M. Michaël LEGAIT, ouvriers des parcs et ateliers ;
- M. Tarik TOUGHRAI, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'unité d'exploitation de la route de Saint-Denis, et son adjoint, M. Jean-Willem LALLEMAND, technicien supérieur en chef du développement durable ;
- M. Marc-Antoine BARTHE, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'unité d'exploitation de la route d'Eragny, et Mme Lada BUTKOVIC, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale.

Département de l'exploitation et des technologies

- M. Frédéric GRENOT, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'unité de coordination du trafic et information routière, et son adjoint, M. Marc KOENIG, ouvrier des parcs et ateliers ;
- M. Romain REMESY, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'unité observatoire et ingénierie du trafic, et son adjoint, M. Marc RIVIERE, technicien supérieur en chef du développement durable ;
- M. Grégory MARTIN, ouvrier des parcs et ateliers, responsable de l'unité politique de maintenance et de modernisation, et son adjoint, M. Emmanuel MINGOT, technicien supérieur en chef du développement durable ;
- M. Olivier GUFFLET, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable de l'unité informatique et réseaux centraux, et son adjoint, M. David QUINTANS, ouvrier des parcs et ateliers.

ARTICLE 4 : Défense et sécurité des transports

Subdélégation de signature est accordée à Monsieur Sylvain LEFOYER, ingénieur en chef des ponts, des eaux et forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint, chargé de sécurité défense et responsable du service sécurité des transports.

Subdélégation de signature est également accordée à M. Jean-Philippe LANET, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, adjoint au responsable du service sécurité des transports, ainsi que, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- M. Julien PONTON, ingénieur des ponts, des eaux et forêts, responsable du département de la sécurité des transports collectifs, et son adjointe, Mme Élisabeth POUGET, ingénieure des travaux publics de l'État ;

- M. Didier BEURAIN, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, responsable du département régulation des transports routiers ;
- M. Moussa BELOUASSAA, attaché principal d'administration de l'État, adjoint au responsable du département régulation des transports routiers, et responsable du bureau coordination et suivi de la gestion ;
- M. David RECOQUILLON, attaché principal d'administration de l'État, adjoint au responsable du département régulation des transports routiers, et responsable du bureau coordination et suivi du contrôle ;
- M. Arnaud DEMAY, attaché principal d'administration de l'État, responsable du département de la sécurité des transports fluviaux, et son adjoint, M. Guillaume GORGES, ingénieur d'agriculture et de l'environnement ;
- Mme Renée CARRIO, attachée principale d'administration de l'État, responsable du département sécurité, éducation et circulation routières et son adjoint, M. Jean-Pierre OLIVE, délégué principal du permis de conduire et de la sécurité routière, responsable du bureau de gestion régionale et interdépartementale de l'éducation routière ;
- M. Cédric LOESCHER, attaché d'administration de l'État, responsable du bureau sécurité routière ;
- M. Sylvain XIE, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de la mission sécurité défense ;
- Mme Chantal NATHAN, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, responsable de l'unité de gestion du bureau gestion et contrôle n°1 ;
- Mme Élodie LE RHUN, attachée d'administration de l'État, responsable du bureau gestion et contrôle n°2.
- M. Jacques LAURENT, attaché d'administration de l'État, responsable du bureau gestion et contrôle n°3.

ARTICLE 5 : Aménagement et développement durables

Subdélégation de signature est accordée à Madame Isabelle DERVILLE, directrice régionale et interdépartementale adjointe en charge du développement et de l'aménagement durables et, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

M. Daniel MORLON, directeur adjoint, chargé d'organiser les interfaces avec la métropole du Grand Paris ;

Service aménagement

M. Pierre-Yves APPERT, ingénieur en chef des ponts des eaux et forêts, responsable du service, M. Florent HEBERT et M. Eric GALMOT, architectes urbanistes de l'État, adjoints au responsable du service aménagement, ainsi qu'à M. Guillaume CRIEF, ingénieur des ponts, des eaux et forêts, responsable de la mission activités agréments, pour signer les dispenses d'agrément au titre de l'agrément des locaux d'activité ;

Service politique des transports

M. Arnaud CROLAIS, ingénieur des ponts, eaux et forêts, responsable de service, M. Christophe MASCITTI, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du département des transports urbains, M. Florent FACQ, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable du département des transports interrégionaux et du fret et M. Julien GIVORD, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef de projet ;

Service bâtiment durable et éco-construction

M. Jean-François LATGER, architecte urbaniste en chef de l'État, responsable de service, M. Vincent PAVARD, architecte urbaniste de l'État, responsable du département qualité et développement durable, adjoint au responsable de service, et M. Kamel GANNOUNI, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable par intérim du département conduite de projets.

Service connaissance, études et prospective

M. Nicolas OSOUF, ingénieur en chef des ponts des eaux et forêts, responsable du service connaissance, études et perspective, et son adjoint, M. Mamdouh ABBARA, ingénieur des mines, adjoint au responsable de service.

ARTICLE 6 : Pilotage et fonctionnement des services

Subdélégation de signature est accordée à M. Igor KISSELEFF, ingénieur en chef des ponts, des eaux et forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint en charge du pilotage des services, et, dans la limite de leurs attributions respectives à :

Secrétariat général

- Mme Catherine CLERC, conseillère d'administration du développement et de l'aménagement durables, secrétaire générale, M. Patrick FILY, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, secrétaire général adjoint, et M. Gaspard LELEU, attaché principal d'administration de l'État, secrétaire générale délégué auprès de la DiRIF ;
- Mme Martine DORILLEAU, attachée d'administration de l'État, responsable du bureau des ressources humaines du secrétariat général délégué auprès de la DiRIF ;
- Mme Frédérique TOUSSAINT, attachée d'administration de l'État, responsable du bureau des effectifs et des ressources humaines, à l'effet de signer tous les actes et pièces relevant des attributions du bureau des effectifs et des ressources humaines du secrétariat général ;
- Mme Catherine STOVEN, attachée principale d'administration de l'État, responsable du bureau du conseil juridique et du contentieux au secrétariat général, pour signer tout acte, pièce ou mémoire nécessaires à la défense des activités des services devant les juridictions administratives et judiciaires ;
- Mme Catherine STOVEN, attachée principale d'administration de l'État, responsable du bureau du conseil juridique et du contentieux au secrétariat général, et Mme Sylvie GAYRARD, personnel non titulaire de catégorie A, responsable du bureau des affaires juridiques au secrétariat général délégué auprès de la DiRIF, M. Franck TRIBES, personnel non titulaire de catégorie A, chargé de mission juridique auprès de la directrice de cabinet, et Mme Catherine PERNOIS, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, adjointe à la responsable du Bureau des affaires juridiques du secrétariat général délégué auprès de la DiRIF, pour présenter des observations orales devant les juridictions.

Centre support régional

- Mme Florence VILLARET, ingénieure en chef des travaux publics de l'État, responsable du centre support régional,
- Mme Élisabeth BOULEZ, ingénieure en chef des travaux publics de l'État, adjointe à la responsable du centre support régional,
- Mme Fanny DELEMOTTE, attachée principale d'administration de l'État, responsable du département ressources humaines, Mme Sandrine GRANDIN, assistante ingénieure de l'enseignement supérieur, responsable du pôle procédures, Mme Florence TORRES, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, adjointe à la responsable du pôle procédures et M. Stéphane MEINIER, inspecteur administratif, responsable du pôle de gestion ;
- Mme Cécile BRIAND, administratrice civile, responsable du centre de prestations comptables mutualisé (CPCM).

Direction de la stratégie, du pilotage et de l'animation

- Mme Bénédicte BRINI, attachée principale d'administration de l'État, directrice de la stratégie, du pilotage et de l'animation par intérim.

ARTICLE 7 : Paris

Subdélégation de signature est accordée à M. Raphaël HACQUIN, administrateur civil, directeur régional et interdépartemental adjoint, directeur de l'unité départementale de Paris, et, dans la limite de leurs attributions, à :

- M. Olivier MOURAREAU, architecte urbaniste en chef de l'État, responsable du service aménagement durable et connaissance des territoires ;
- Mme Laurence CACHEUX, attachée d'administration hors classe de l'État, responsable du service patrimoine, paysage et droit des sols ;
- Mme Nathalie CARRIER-SCHRUMPF, attachée principale d'administration de l'État, responsable du service utilité publique et équilibres territoriaux.

ARTICLE 8 : Hauts-de-Seine :

Subdélégation de signature est accordée à M. François DUBOIS, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, directeur régional et interdépartemental adjoint, directeur de l'unité départementale des Hauts-de-Seine, pour les décisions de gestion d'agents visées dans les annexes des arrêtés du 20 novembre 2013 susvisés, ainsi qu'à :

- Mme Amélie COANTIC, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, adjointe au directeur ;
- M. Thomas WELSCH, ingénieur des ponts des eaux et des forêts, responsable du service urbanisme et bâtiments durables, et son adjoint, M. Michaël PREVOST, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État ;

- M. Xavier FOUQUART, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du service planification et aménagement durables et son adjointe, Mme Véronique MONSENEGO, architecte urbaniste de l'État ;
- M. Ludovic CADET, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable de la mission d'appui au pilotage local ;
- M. Denis REDON, personnel non titulaire hors catégorie et M. Anthony JEANNE, attaché principal d'administration, responsables du service sécurité, éducation routière ;

ARTICLE 9 : Seine-Saint-Denis :

Subdélégation de signature est accordée à M. Fabrice LEVASSORT, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint, directeur de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis, pour les décisions de gestion d'agents visées dans les annexes des arrêtés du 20 novembre 2013 susvisés, ainsi qu'à :

- Monsieur André COUBLE, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, adjoint au directeur ;
- M. Christian SONJON, conseiller d'administration du développement et de l'aménagement durables, responsable du service circulation, éducation et sécurité routières, et son adjointe, Mme Isabelle MERCIER, attachée d'administration de l'État, adjointe au responsable du service circulation, éducation et sécurité routières ;
- Mme Florence MONFORT, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du service écologie et urbanisme réglementaire, et M. Pierre BAYLE, attaché principal d'administration de l'État, son adjoint ;
- Mme Émilie NAHON, ingénieure en cheffe des ponts, des eaux et des forêts, responsable du service de l'aménagement durable des territoires, et M. Fabien DOISNE, architecte urbaniste de l'État, son adjoint ;
- Mme Magali PROT, attachée d'administration de l'État, responsable du bureau des ressources et de la logistique.

ARTICLE 10 : Val-de-Marne :

Subdélégation de signature est accordée à M. Pierre-Julien EYMARD, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint, directeur de l'unité départementale du Val-de-Marne, pour les décisions de gestion d'agents visées dans les annexes des arrêtés du 20 novembre 2013 susvisés, ainsi qu'à :

- M. Patrice MORICEAU, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, directeur-adjoint ;
- M. Sébastien GORLIN, administrateur civil, responsable du service de l'urbanisme et du bâtiment durables et Mme Cécile CARDOT, attachée principale d'administration de l'État, son adjointe ;
- Mme Corinne ROY-CAMPS, architecte urbaniste de l'État, responsable du service de la planification et de l'aménagement durable, et M. Noël JOUTEUR, attaché principal d'administration de l'État, son adjoint ;

- M. Alain MAHUTEAU, délégué principal du permis de conduire et de la sécurité routière, responsable du service éducation et sécurité routière ;
- Mme Catherine LINCA, personnel non titulaire sous règlement intérieur national hors catégorie, responsable du bureau des ressources, de l'immobilier et de la logistique.

ARTICLE 11 :

Sont exclus des subdélégations visées dans les articles 2 à 10 :

- les conventions financières et les conventions d'études passées avec des collectivités locales, les établissements publics, les opérateurs publics et les agences d'urbanisme ;
- les correspondances ou avis formulés à l'attention des directeurs d'administration centrale ;
- les mesures de suspension des fonctions et les décisions d'engagement de la procédure disciplinaire à l'égard des agents ;
- les avis, propositions ou décisions relatifs aux cadres supérieurs de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;
- l'instruction et les actes relevant de la sanction disciplinaire, ainsi que de l'abandon de poste.

Sont exclues des subdélégations visées dans les articles 2 à 10, sauf pour les directeurs-adjoints y compris les directeurs des unités départementales :

- les correspondances avec les maires et les présidents d'établissements publics territoriaux (EPT), de communauté d'agglomération ou de communauté de communes ;
- les conventions relatives aux prestations mutualisées, assurées par une entité de la DRIEA pour le compte d'autres directions de l'État en Île-de-France, y compris en matière immobilière.

ARTICLE 12 :

Il est rappelé qu'en vertu de l'article 4 de l'arrêté préfectoral n° 2015097-005 sus-visé, la délégation de signature accordée au directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement par le préfet de Région-préfet de Paris, et, par voie de conséquence, la présente subdélégation de signature ne portent pas sur :

- les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics,
- les mémoires en défense, à l'occasion des recours formés devant les juridictions administratives, nés de l'activité de la DRIEA ou de la gestion de certains personnels du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, sauf les procédures d'urgence prévues au livre V du code de justice administrative,
- les avis sur la portée des dispositions générales du schéma directeur de la région d'Île-de-France,
- les correspondances avec les parlementaires, les anciens ministres, les conseillers régionaux et départementaux, les présidents des associations de maires, la maire de Paris et les maires des communes chefs-lieux de département,
- les correspondances entrant dans le cadre de la négociation d'éventuels avenants au contrat de plan État-Région 2015-2020.

ARTICLE 13 : Les subdélégations accordées au titre de la présente décision sont valables en cas d'intérim exercé par un subdélégué désigné formellement par le directeur régional et

interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France.

Article 14 : La directrice du cabinet et chacun des directeurs adjoints cités aux articles 3 à 10 établiront, au moins une fois par an, un compte-rendu de l'exercice des subdélégations de signature exercées.

ARTICLE 15 : La décision DRIEA IF n°2016-529 du 2 mai 2016 portant subdélégation de signature en matière administrative est abrogée.

ARTICLE 16 : Le directeur adjoint en charge du pilotage des services et la secrétaire générale de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France, sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France.

Fait à Paris, le 12 septembre 2016

Le directeur régional et interdépartemental de
l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France

signé

Gilles LEBLANC

Direction régionale et interdépartementale de l'équipement
et de l'aménagement

IDF-2016-09-12-006

Décision DRIEA IF n° 2016-1233 portant subdélégation
de signature en matière d'ODS et CP

*Décision portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et
commande publique*



**DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE
L'EQUIPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT D'ILE DE FRANCE**

Décision DRIEA Île-de-France n° 2016-1233
portant subdélégation de signature
pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire
et en matière de commande publique

Le directeur régional et interdépartemental de l'équipement
et de l'aménagement Île-de-France

Vu le code des marchés publics,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances,

Vu la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État,

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration,

Vu l'arrêté du 3 septembre 2010 portant règlement de comptabilité du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, pour la désignation d'un ordonnateur secondaire délégué,

Vu l'arrêté ministériel du 5 mars 2014 portant nomination de M. Gilles LEBLANC, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement Île-de-France,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015097-005 du 7 avril 2015 de Monsieur le préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur

régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France en matière administrative, notamment son article 3,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015097-0009 du 7 avril 2015 de Monsieur le préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris donnant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire, notamment son article 6,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015099-0007 du 9 avril 2015 du préfet de Paris portant délégation à M. Gilles LEBLANC, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement Île-de-France,

Vu l'arrêté du préfet des Hauts-de-Seine MCI n° 2016-58 du 5 septembre 2016 portant délégation de signature des actes administratifs à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement Île-de-France,

Vu l'arrêté du préfet de la Seine-Saint-Denis n°2015-2427 du 14 septembre 2015 portant délégation de signature des actes administratifs à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement Île-de-France,

Vu l'arrêté du préfet du Val-de-Marne n°014/4917 du 8 avril 2014 modifié portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement,

Vu l'arrêté du préfet de Seine-et-Marne n°14/PCAD/116 en date du 1^{er} septembre 2014 portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France, relative à la gestion du domaine public, à l'exploitation de la route, aux opérations domaniales sur le réseau national structurant et à la procédure d'engagement de l'État pour les marchés d'ingénierie d'appui territorial,

Vu l'arrêté du préfet des Yvelines n° 2015237-0015 du 25 août 2015 portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France,

Vu l'arrêté du préfet du Val d'Oise n°16-061 du 2 mai 2016 portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France, relative à la gestion du domaine public, à l'exploitation de la route, aux opérations domaniales sur le réseau national structurant et à la procédure d'engagement de l'État pour les marchés d'ingénierie d'appui territorial,

Vu l'arrêté du préfet de l'Oise du 1^{er} janvier 2016 portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France, relative à la gestion du domaine public à l'exploitation de la route et aux opérations domaniales sur le réseau structurant,

Vu l'arrêté préfectoral modifié n° 2010-635 du 30 juin 2010 portant organisation de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement Île-de-France,

Vu la décision DRIEA IF n° 2015-1-1543 du 16 décembre 2015 portant organisation des services de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France,

Sur proposition de la secrétaire générale de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France :

DECIDE

ARTICLE 1 – SUPPLEANCE

Une suppléance est accordée à M. Igor KISSELEFF, ingénieur en chef des ponts, eaux et forêts, qui signera, en cas d'absence prolongée de M. Gilles LEBLANC, tous les arrêtés, décisions et pièces relevant des attributions de la Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France, notamment dans les domaines et programmes énoncés à l'article 2 de la présente décision.

ARTICLE 2 – DIRECTION

1. Subdélégation de signature est donnée à M. Igor KISSELEFF, à M. Éric TANAYS, à M. Sylvain LEFOYER, à M. Daniel MORLON et à Mme Isabelle DERVILLE, directeurs adjoints, ainsi que dans la limite de ses attributions et compétences à Mme Bénédicte BRINI, attachée principale d'administration de l'État, directrice de la stratégie, du pilotage et de l'animation par intérim pour :

a - Recevoir les crédits des programmes suivants :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n°113) ;
- « urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n°135) ;
- « Infrastructures et services de transport » (n°203) ;
- « Sécurité et éducation routières » (n°207) ;
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217).

b - Répartir ces crédits entre les services responsables d'unités opérationnelles, chargés de leur exécution.

c - Procéder à des ré-allocations en cours d'exercice budgétaire entre les services responsables d'unités opérationnelles.

Les ré-allocations d'un montant supérieur à 20% de leur budget seront soumises au visa préalable du préfet de région d'Île-de-France.

2. Subdélégation de signature est donnée, en matière d'ordonnancement secondaire, à M. Igor KISSELEFF, à M. Éric TANAYS, directeurs adjoints, à M. Sylvain LEFOYER, directeur adjoint, chef du service sécurité des transports, à M. Daniel MORLON, directeur adjoint chargé d'organiser les interfaces avec la métropole du Grand-Paris et à Mme Isabelle DERVILLE, directrice adjointe en charge du développement et de l'aménagement durables :

- à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes,

- pour les programmes sus-visés du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Énergie, ainsi que pour les programmes suivants du ministère de l'Économie et des Finances :

- « Fonction publique » (n° 148)
- « Entretien des bâtiments de l'État » (n°309)
- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723)
- ainsi que le programme du Premier ministre : « Moyens mutualisés des

administrations déconcentrées » (n° 333).

Pour ces trois derniers programmes, toute dépense supérieure à 400 000 euros devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France, en application de l'article 3 de l'arrêté de délégation de signature du préfet de région n° 2015097-0009 du 7 avril 2015,

3. Subdélégation de signature est également donnée à M. Igor KISSELEFF, à M. Éric TANAYS, à M. Daniel MORLON à Mme Isabelle DERVILLE, directeurs adjoints, et à M. Sylvain LEFOYER, directeur adjoint et chef du service sécurité des transports, pour signer toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés publics et des accords cadres, en matière de travaux, fournitures, études et services.

ARTICLE 3 – CABINET

1. Pour les programmes :

- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217)
- « Infrastructures et services de transport » (n°203) (crédits communication),

Subdélégation de signature est donnée, en matière d'ordonnancement secondaire, à :

- Mme Nadia BELLIL, conseillère d'administration du développement et de l'aménagement durables, directrice de Cabinet,
- Mme Stéphanie CARVALHEIRO, personnel non titulaire de catégorie A, directrice du service communication,
- M. Robin LEROY, attaché principal d'administration de l'État, responsable de la mission communication de la DiRIF (antenne DiRIF),

pour signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué pour les dépenses ;

2. Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées dans le présent article, à l'effet de signer les commandes, quel que soit leur montant, prises dans le cadre de marchés à bons de commandes relevant de leurs attributions.

ARTICLE 4 – DIRECTION DES ROUTES ILE-DE-FRANCE

SOUS-ARTICLE 1 – LE SERVICE DE L'EXPLOITATION ET DE L'ENTRETIEN DU RESEAU

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Énergie :

- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Sécurité et éducation routières » (n°207) :

1. Subdélégation de signature est donnée à M. Gérald CANON, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, responsable du service de l'exploitation et de l'entretien du réseau, adjoint au directeur des routes Île-de-France, à Mme Nathalie DEGRYSE, ingénieure en chef des travaux publics de l'État, responsable adjointe du service de l'exploitation et de l'entretien du réseau de la direction des routes Île-de-France, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, dans le cadre de leurs attributions et compétences.

2. Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les propositions d'engagement et les pièces relatives à la constatation de la dépense :

- M. Claude STREITH, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du département des politiques routières (DPR), et son adjoint, M. Stéphane GOUDEAU, ingénieur des travaux publics de l'État,
- Mme Pauline METIVIER, ingénieure des ponts des eaux et des forêts, responsable du département exploitation et technologies (DET), et ses adjoints, M. Pierre-Baptiste DELPUECH, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts et M. Stéphane RIGOBERT, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État,
- M. Romary BOUTOT, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Est, et son adjoint, M. Frédéric CAUVIN, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts,
- Mme Estelle DESARNAUD, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, responsable de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Sud, et son adjointe, Mme Sandrine CRISCIONE, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État,
- M. Julien THOMAS, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Ouest, et son adjoint, M. Vivien ISOARD,
- M. Thibaud DELVINCOURT, ingénieur des ponts des eaux et des forêts, responsable de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Nord, et son adjoint, M. Étienne HUBERT, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts.

3. Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les propositions d'engagement et les pièces relatives à la constatation de la dépense :

-
- **pour le département des politiques routières (DPR) :**
 - M. Marc IDALGO, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, responsable du bureau de gestion et M. Franck PINCON, technicien supérieur du développement durable, chargé des achats régionaux ;
- **pour le département exploitation et technologies (DET) :**
 - M. Frédéric GRENOT, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'unité coordination du trafic et information routière, et son adjoint, M. Marc KOENIG, ouvrier des parcs et ateliers
 - M. Romain REMESY, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'unité observatoire et ingénierie du trafic et son adjoint, M. Marc RIVIERE, technicien supérieur en chef du développement durable,

- M. Olivier GUFFLET, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable de l'unité informatique et réseaux centraux, et son adjoint, M. David QUINTANS, ouvrier des parcs et ateliers,
 - M. Grégory MARTIN, ouvrier des parcs et ateliers, responsable de l'unité politique de maintenance et de modernisation, et son adjoint, M. Emmanuel MINGOT, technicien supérieur en chef du développement durable,
- **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Est :**
 - M. Fabrice POILVERT, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du bureau de gestion administrative et de la route (BGAR), et son adjointe, Mme Claudine GALLACCIO, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle,
 - M. Pierre FONTANIER, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'unité exploitation de la route (UER) de Champigny-sur-Marne et son adjointe, Mme Doriane THOREAU, technicienne supérieure en chef du développement durable,
 - M. Jean-Pierre BONDUAEUX, technicien supérieur en chef du développement durable, adjoint au responsable de l'UER de Brie-Comte-Robert,
 - M. Laurent ROBERT, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Est, et ses adjoints, M. Laurent MOUSSEUX, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de l'exploitation, et M. Jean CALIXTE, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de la maintenance ;
- **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Sud :**
 - M. Christian LABILLE, ouvrier des parcs et ateliers, responsable du BGAR,
 - M. Nicolas LE BAIL, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'UER d'Orsay-Villabé, et ses adjoints, M. Michel THIAUDIERE, ouvrier des parcs et ateliers, et M. Michel GILLET, technicien supérieur en chef du développement durable,
 - M. Martial DUMONT, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable de l'UER de Chevilly-Larue, et son adjoint, M. Fernando CASTRO, technicien supérieur en chef du développement durable,
 - M. Marc ELOY, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Sud, et ses adjoints, M. Robert TOUATI, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de l'exploitation, et M. Julien PROUST, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de la maintenance,
 - M. Sylvain MAGRI, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du bureau de gestion de la flotte Sud ;
- **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Ouest :**
 - M. Jean-Marc NAUDE, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du bureau de gestion administrative par intérim jusqu'au 15 septembre 2016, et son adjoint par intérim, M. Dominique LE DUFF, technicien supérieur principal du développement durable, et Mme Naima DAHMANI, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure, responsable de la cellule gestion-marchés ;
 - M. Jean-Marc NAUDE, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du bureau de gestion de la route jusqu'au 15 septembre 2016, et son adjoint, M. Dominique LE DUFF, technicien supérieur principal du développement durable ;
 - M. Julien MENOTTI, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'UER de Boulogne-Billancourt, et son adjointe, Mme Marine BIRAS, technicienne supérieure principale du développement durable ;

- M. Frédéric CARLIER, technicien supérieur principal du développement durable, responsable de l'UER de Nanterre, et son adjointe, Mme Catherine CHAUVET, personnel non titulaire sous règlement intérieur local ;
 - Mme Myriam SAIDI, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable de l'UER de Jouy-en-Josas, et son adjoint, M. Alexandre BONNEAU, technicien supérieur en chef du développement durable ;
 - M. Benjamin MOTTET, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Ouest, et ses adjoints, M. Silvère RAYNAUD, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de l'exploitation, et M. Thierry VINDREAU, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de la maintenance,
 - M. Patrick DEBAILLEUX, ouvrier des parcs et ateliers, responsable du bureau de gestion de la flotte (BGF) Ouest ;
- **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Nord :**
 - Mme Diane DEHBI, technicienne supérieure en chef du développement durable, responsable du bureau de gestion administrative et de la route (BGAR) Nord, et son adjointe, Mme Marie-Georges CLAIRY, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale,
 - M. Marc-Antoine BARTHE, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'UER d'Eragny, et son adjointe, Mme Lada BUTKOVIC, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale,
 - M. Tarik TOUGHRAI, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'UER de Saint-Denis et son adjoint, M. Jean-Willem LALLEMAND, technicien supérieur en chef du développement durable,
 - M. Hassan BELKACEM, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Nord , et ses adjoints, M. Philippe THULLIER, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de l'exploitation, et M. Michaël LEGAIT, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de la maintenance,
 - M. Jean-Luc DUBUIS, ouvrier des parcs et ateliers, responsable de la cellule gestion de la flotte Nord par intérim.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie aux personnes désignées ci-après, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, pour signer toutes les pièces relatives à la passation et à l'exécution des marchés publics et accords-cadres :

| NOM ET FONCTION | Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement | Passation et exécution des marchés et accords cadres en montant HT | |
|--|--|--|----------------------|
| | | | |
| Gérald CANON, responsable du SEER, adjoint au directeur des routes | Nathalie DEGRYSE, responsable adjointe du SEER | Travaux | 1.000.000€ |
| | | Fournitures, études et services | 250.000€ |
| Claude STREITH, responsable du DPR | M. Stéphane GOUDEAU, responsable adjoint du DPR; | Travaux | 206.000€ 130.000€ |
| | | Fournitures, études et services | 250.000€ |
| Pauline METIVIER, responsable du DET | Pierre-Baptiste DELPUECH | Travaux | 206.000€ |
| | | Fournitures, études et | 130.000€ |

| NOM ET FONCTION | Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement | Passation et exécution des marchés et accords cadres en montant HT | |
|---|--|--|----------|
| | et Stéphane RIGOBERT, responsables adjoints du DET | services | |
| Romary BOUTOT, responsable de l'AGER Est | Frédéric CAUVIN, responsable adjoint de l'AGER Est | Travaux | 206.000€ |
| | | Fournitures, études et services | 130.000€ |
| Estelle DESARNAUD, responsable de l'AGER Sud | Sandrine CRISCIONE, responsable adjointe de l'AGER Sud | Travaux | 206.000€ |
| | | Fournitures, études et services | 130.000€ |
| Julien THOMAS, responsable de l'AGER Ouest | Vivien ISOARD, responsable adjoint de l'AGER Ouest | Travaux | 206.000€ |
| | | Fournitures, études et services | 130.000€ |
| Thibaud DELVINCOURT, responsable de l'AGER Nord | Étienne HUBERT, responsable adjoint de l'AGER Nord | Travaux | 206.000€ |
| | | Fournitures, études et services | 130.000€ |

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Gérald CANON et à Mme Nathalie DEGRYSE à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, pour les marchés publics et accords cadres dont le montant dépasse les seuils mentionnés au point 1 du présent paragraphe, toute pièce relative à leur exécution, à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation,
- décision d'attribution,
- acte d'engagement,
- avenant,
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle,
- décision de reconduction,
- décision de résiliation,
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

3. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les commandes, dans la limite d'un montant pour chaque commande de :

- 1 000 000 € HT pour une commande prise dans le cadre de marchés à bons de commandes pour des travaux,
- 250 000 € HT, pour une commande prise dans le cadre de marchés à bons de commandes pour des fournitures, des études ou des services.

4. Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés d'un montant inférieur ou égal à 20 000 € HT (seuil à apprécier sur le montant total du marché, en intégrant le montant des avenants à incidence financière quand ils existent), les bons

de commande d'un montant inférieur ou égal à 50 000 € HT pour chaque commande dans le cadre des marchés de fournitures, d'études ou de services à bons de commandes, et les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 100 000 € HT pour chaque commande dans le cadre des marchés de travaux à bons de commandes :

- **pour le département des politiques routières (DPR)**
 - M. Marc IDALGO, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, responsable du bureau de gestion et M. Franck PINCON, technicien supérieur principal du développement durable, chargé des achats régionaux,
- **pour le département exploitation et technologies (DET)**
 - M. Frédéric GRENOT, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'unité coordination du trafic et information routière, et son adjoint, M. Marc KOENIG, ouvrier des parcs et ateliers,
 - M. Romain REMESY, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'unité observatoire et ingénierie du trafic, et son adjoint, M. Marc RIVIERE, technicien supérieur en chef du développement durable,
 - M. Olivier GUFFLET, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable de l'unité informatique et réseaux centraux, et son adjoint, M. David QUINTANS, ouvrier des parcs et ateliers,
 - M. Grégory MARTIN, ouvrier des parcs et ateliers, responsable de l'unité politique de maintenance et de modernisation, et son adjoint, M. Emmanuel MINGOT, technicien supérieur en chef du développement durable,
- **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Est**
 - M. Fabrice POILVERT, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du BGAR Est, et son adjointe, Mme Claudine GALLACCIO, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle,
 - M. Pierre FONTANIER, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'UER de Champigny-sur-Marne, et son adjointe, Mme Doriane THOREAU, technicienne supérieure du développement durable,
 - M. Jean-Pierre BONDUAEUX, technicien supérieur en chef du développement durable, adjoint au responsable de l'UER de Brie-Comte-Robert,
 - M. Laurent ROBERT, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Est, et ses adjoints, M. Laurent MOUSSEUX, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de l'exploitation, et M. Jean CALIXTE, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de la maintenance ;
- **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Sud**
 - M. Christian LABILLE, ouvrier des parcs et ateliers, responsable du BGAR Sud,
 - M. Nicolas LE BAIL, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'UER d'Orsay-Villabé, et ses adjoints, M. Michel THIAUDIERE, ouvrier des parcs et ateliers, et M. Michel GILLET, technicien supérieur en chef du développement durable,
 - M. Martial DUMONT, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable de l'UER de Chevilly-Larue, et son adjoint, M. Fernando CASTRO, technicien supérieur en chef du développement durable,
 - M. Marc ELOY, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Sud, et ses adjoints, M. Robert TOUATI, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de l'exploitation, et M. Julien PROUST, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de la maintenance,
 - M. Sylvain MAGRI, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du bureau de gestion de la flotte Sud ;

- **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Ouest**
 - M. Jean-Marc NAUDE, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du bureau de gestion administrative (BGA) Ouest par intérim jusqu'au 15 septembre 2016, son adjoint par interim, M. Dominique LE DUFF, technicien supérieur principal du développement durable, et Mme Naima DAHMANI, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure, responsable de la cellule gestion-marchés
 - M. Jean-Marc NAUDE, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du bureau de gestion de la route Ouest jusqu'au 15 septembre 2016, et son adjoint, M. Dominique LE DUFF,
 - M. Julien MENOTTI, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'UER de Boulogne-Billancourt, et son adjointe, Mme Marine BIRAS, technicienne supérieure principale du développement durable,
 - M. Frédéric CARLIER, technicien supérieur principal du développement durable, responsable de l'UER de Nanterre et son adjointe, Mme Catherine CHAUVET, personnel non titulaire sous règlement intérieur local,
 - Mme Myriam SAIDI, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable de l'UER de Jouy-en-Josas, et son adjoint, M. Alexandre BONNEAU, technicien supérieur en chef du développement durable,
 - M. Benjamin MOTTET, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Ouest, et ses adjoints, M. Silvère RAYNAUD, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de l'exploitation, et M. Thierry VINDREAU, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de la maintenance,
 - M. Patrick DEBAILLEUX, ouvrier des parcs et ateliers, responsable du bureau de gestion de la flotte (BGF) Ouest ;

- **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Nord**
 - Mme Diane DEHBI, technicienne supérieure en chef du développement durable, responsable du bureau de la gestion administrative et de la route (BGAR) Nord, et son adjointe, Mme Marie-Georges CLAIRY, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale,
 - M. Marc-Antoine BARTHE, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'UER d'Eragny, et son adjointe, Mme Lada BUTKOVIC, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale,
 - M. Tarik TOUGHRAI, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'UER de Saint-Denis et son adjoint, M. Jean-Willem LALLEMAND, technicien supérieur en chef du développement durable,
 - M. Hassan BELKACEM, ingénieur des travaux publics de l'Etat, responsable du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Nord, et ses adjoints, M. Philippe THULLIER, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de l'exploitation, et M. Michaël LEGAIT, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de la maintenance,
 - M. Jean-Luc DUBUIS, ouvrier des parcs et ateliers, responsable de la cellule gestion de flotte Nord par intérim, et son adjoint par intérim, M. Jean-Luc DI-MEO, ouvrier des parcs et ateliers.

SOUS-ARTICLE 2 – LE SERVICE DE MODERNISATION DU RESEAU

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Énergie :
 – « Infrastructures et services de transport » (n°203) :

1. Subdélégation de signature est donnée à M. Eric DEBARLE, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, responsable du service de modernisation du réseau, adjoint au directeur des routes Île-de-France, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, dans le cadre de ses attributions et compétences.

2. Subdélégation de signature est donnée, aux personnes désignés ci-après, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les propositions d'engagement et les pièces relatives à la constatation de la dépense :

- M. Laurent BAUDET, personnel non titulaire sous règlement intérieur national de catégorie exceptionnelle, responsable du département de modernisation des équipements et tunnels, (DMET), et son adjoint, M. Arnaud GUILLÉ, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts,
- M. Laurent ROBERT, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, responsable du département de modernisation du réseau (DMR) Sud-Ouest et son adjoint, M. Sylvain GERARD, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État,
- Mme Dominique BERTHON, ingénieure des ponts des eaux et des forêts, responsable du département de modernisation du réseau (DMR) Est, et son adjoint, M. Daniel de MATTEIS, ingénieur en chef des travaux publics de l'État,
- Mme Sylvie BLANC, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du département de modernisation du réseau Nord-Ouest, et son adjoint, M. Jean-Baptiste MOTTE, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État.

L'ordonnancement des dépenses nécessaires aux acquisitions foncières est exclu de la subdélégation de signature accordée aux agents cités dans le présent point 2 du paragraphe 1.

3. Subdélégation de signature est donnée, aux personnes désignés ci-après, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les propositions d'engagement et les pièces relatives à la constatation de la dépense :

- Mme Frédérique PONS, attachée d'administration de l'État, responsable du bureau programmation, gestion et ordonnancement (BPGO),
- M. Stéphane LE PRIOL, technicien supérieur principal du développement durable, responsable de l'antenne de gestion de Paris du BPGO.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie aux personnes désignées ci-après, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, pour signer toutes les pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

| NOM ET FONCTION | Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement | Passation et exécution des marchés et accords cadres en montant HT | |
|---|---|--|------------|
| | | | |
| Eric DEBARLE, responsable du SMR, adjoint au directeur des routes | | Travaux | 3.000.000€ |
| | | Fournitures, études et services | 750.000€ |

| NOM ET FONCTION | Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement | Passation et exécution des marchés et accords cadres en montant HT | |
|---|---|--|-----------|
| | | | |
| Laurent BAUDET, responsable du DMET | Arnaud GUILLÉ, responsable adjoint du DMET | Travaux | 206.000 € |
| | | Fournitures, études et services | 130.000€ |
| Laurent ROBERT, responsable du DMR Sud-Ouest | Sylvain GERARD, responsable adjoint du DMR Sud-Ouest | Travaux | 206.000€ |
| | | Fournitures, études et services | 130.000€ |
| Dominique BERTHON, responsable du DMR Est | Daniel DE MATTEIS, responsable adjoint du DMR Est | Travaux | 206.000€ |
| | | Fournitures, études et services | 130.000€ |
| Sylvie BLANC, responsable du DMR Nord-Ouest | Jean-Baptiste MOTTE, responsable adjoint du DMR Nord-Ouest | Travaux | 206.000€ |
| | | Fournitures, études et services | 130.000€ |

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Éric DEBARLE à l'effet de signer dans la limite de ses attributions, pour les marchés publics et accords cadres dont le montant dépasse les seuils mentionnés au point 1 du présent paragraphe, toute pièce relative à leur exécution à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation,
- décision d'attribution,
- acte d'engagement,
- avenant,
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle,
- décision de reconduction,
- décision de résiliation,
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

3. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions d'agrément de sous-traitants, les décisions de réception avec ou sans réserves, les décomptes généraux ainsi que les pièces liées, des marchés publics de montants supérieurs aux seuils mentionnés au point 1 du présent paragraphe.

4. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 500 000 € HT pour chaque commande prise pour une opération d'investissement routier dans le cadre de marchés à bons de commandes. Dans le cas où il est supérieur à 500 000 € HT, c'est le montant spécifié dans le tableau du point 1 du présent paragraphe qui s'applique à la subdélégation du présent point 4.

5. Subdélégation de signature est donnée aux personnes figurant ci-après à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions, pour les opérations routières, toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés de montant inférieur ou égal à 20 000 € HT (seuil à apprécier sur le montant total du marché, en intégrant le montant des avenants à incidence financière quand ils existent) et les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 20 000 € HT pour chaque

commande dans le cadre des marchés à bons de commande :

- **pour le département de modernisation des équipements et tunnels (DMET)**
 - M. Nicolas PITOUT, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations,
 - M. Vincent FARDEAU, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations,
 - M. Florian CHASSAGNE, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations,
 - M. Thomas LESURQUE, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations,
 - M. Nathan TAVERNIER, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations,
 - M. Julien AUDRAIN, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations à compter du 1^{er} octobre 2016 ;

- **pour le département de modernisation du réseau (DMR) Sud-Ouest**
 - M. Roger BLAIZE, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable d'opérations,
 - Mme Pauline SALVARY, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations,
 - Mme Sadia KHELIFI, ingénieure d'études et de fabrication, responsable d'opérations,
 - M. Jérôme MINVIELLE, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations,
 - M. Mathias HENNEBOIS, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations ;

- **pour le Département de modernisation du réseau (DMR) Est**
 - M. Laurent NICOLE, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable d'opérations,
 - M. Stéphane CHEVROT, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations,
 - Mme Anne-Laure DUSART, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations,
 - Mme Céline BODENES, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations,
 - M. Mathieu DURAND, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations ;

- **pour le département de modernisation du réseau (DMR) Nord-Ouest**
 - M. Ludovic MARECHAL, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations,
 - M. Rolin MARQUES, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable d'opérations,
 - M. Pierre GAUTHIER, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations,
 - Mme Béatrice TRINQUIER, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations ;
 - M. Sébastien VINCETTI, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations,
 - Mme Emmanuelle LE ROY, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable d'opérations ;

- **pour le bureau des affaires foncières :**
 - Mme Patricia RADJOU, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, responsable du bureau des affaires foncières, et

Mme Lila DIOUF, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, adjointe à la responsable du bureau des affaires foncières.

SOUS-ARTICLE 3 – LE SERVICE D'INGENIERIES POUR LA MODERNISATION, L'ENTRETIEN ET L'EXPLOITATION DU RESEAU

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Énergie :

– « Infrastructures et services de transport » (n°203)

1. Subdélégation de signature est donnée à M. Christophe GAMET, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du service d'ingénieries pour la modernisation, l'entretien et l'exploitation du réseau, adjoint au directeur des routes Île-de-France, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, dans le cadre de ses attributions et compétences.

2. Subdélégation de signature est donnée, aux personnes désignés ci-après, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les propositions d'engagement et les pièces relatives à la constatation de la dépense :

- M. Romain ALLAIN, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable du département d'ingénierie Sud-Est (DISE) par intérim, et son adjoint, M. Serge CRISCIONE, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État,
- M. Pauline CHONÉ, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, responsable du département d'ingénierie Est (DIE), et son adjoint, M. Jean-François TARISTAS, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État,
- M. Romain ALLAIN, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable du département ingénierie Ouest (DIO), et son adjointe, Mme Marion ESCARGUEIL-RAYNAUD, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État,
- M. Pierre PEYRAC, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, responsable du département ingénierie et ouvrage d'art (DIOA), et son adjoint, M. Guillaume DAMIEN, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts.

3. Subdélégation de signature est donnée, aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions pour le budget de fonctionnement courant, les propositions d'engagement et les pièces relatives à la constatation de la dépense dans la limite de 4 000 € HT pour chaque pièce :

- Mme Gwenaëlle COSMAO, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, responsable du bureau administratif du DIO,
- Mme Brigitte DEPOORTER, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, responsable du bureau administratif du DISE,
- Mme Nathalie MEIMOUN, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, responsable du bureau administratif du DIE.

L'ordonnancement des dépenses nécessaires aux acquisitions foncières est exclu de la subdélégation de signature accordée aux agents dénommés au 2 du paragraphe 1.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie aux personnes désignées ci-après, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, pour signer toutes les pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

| NOM ET FONCTION | Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement | Passation et exécution des marchés et accords cadres en montant HT | |
|--|--|--|-------------|
| | | | |
| Christophe GAMET, responsable du SIMEER, adjoint au directeur des routes | | Travaux | 3.000.000 € |
| | | Fournitures, études et services | 750.000 € |
| Romain ALLAIN, responsable du DISE par intérim | Serge CRISCIONE, responsable adjoint du DISE | Travaux | 206.000€ |
| | | Fournitures, études et services | 130.000€ |
| Pauline CHONÉ, responsable du DIE | Jean-François TARISTAS, responsable adjoint du DIE | Travaux | 206.000€ |
| | | Fournitures, études et services | 130.000€ |
| Romain ALLAIN, responsable du DIO | Marion ESCARGUEIL-RAYNAUD, responsable adjointe du DIO | Travaux | 206.000€ |
| | | Fournitures, études et services | 130.000€ |
| Pierre PEYRAC, responsable du DIOA | Guillaume DAMIEN, responsable adjointe du DIOA | Travaux | 206 000€ |
| | | Fournitures, études et services | 130 000€ |

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Christophe GAMET, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, pour les marchés publics et accords cadres dont le montant dépasse les seuils mentionnés au point 1 du présent paragraphe, toute pièce relative à leur exécution à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation,
- décision d'attribution,
- acte d'engagement,
- avenant,
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle,
- décision de reconduction,
- décision de résiliation,
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

3. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions d'agrément de sous-traitants, les décisions de réception avec ou sans réserves, les décomptes généraux ainsi que les pièces liées, des marchés publics et accords cadres de montants supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

4. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 500 000 € HT pour chaque commande prise pour une opération d'investissement routier dans le cadre de marchés à bons de commandes. Dans le cas où il est supérieur à 500 000 € HT, c'est le montant spécifié dans le tableau du point 1 du présent paragraphe qui s'applique à la subdélégation du présent point 4.

5. Subdélégation de signature est donnée aux personnes figurant ci-après à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions pour le budget de fonctionnement, toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés inférieurs à 4 000 € HT (seuil à apprécier sur le montant total du marché, en intégrant le montant des avenants à incidence financière quand ils existent) et les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 4 000 € HT pour chaque commande dans le cadre des marchés à bons de commande :

- Mme Brigitte DEPOORTER, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, responsable du bureau administratif du département d'ingénierie Sud-Est (DISE),
- Mme Gwénaëlle COSMAO, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, responsable du bureau administratif du département d'ingénierie Ouest (DIO),
- Mme Nathalie MEIMOUN, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, responsable du bureau administratif du département d'ingénierie Est (DIE).

ARTICLE 5 – SERVICE DE LA CONNAISSANCE DES ETUDES ET DE LA PROSPECTIVE

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Énergie :

- « Paysage, eau et biodiversité » (n°113)
- " Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat" (n° 135)
- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217), au titre des crédits du guichet unique des études transport et ORT,

subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- M.Nicolas OSOUF, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable du SCEP,
- M. Mamdouh ABBARA, ingénieur des mines, adjoint au responsable du SCEP.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

| NOM ET FONCTION | Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement | Passation et exécution de marchés et accords cadres, en montant HT | |
|---------------------------------------|---|--|-----------|
| M. Nicolas OSOUF, responsable du SCEP | M. Mamdouh ABBARA, adjoint au responsable du SCEP | Études et services | 125.000 € |

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Nicolas OSOUF, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable du SCEP, dans la limite de ses attributions, pour signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

ARTICLE 6 – SERVICE DE L'AMENAGEMENT

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n°113)
- " Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat" (n° 135)
- " Contribution aux dépenses immobilières" (n°723).

Pour ces trois programmes, toute dépense supérieure à 400 000 euros devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France, en application de l'article 3 de l'arrêté de délégation de signature du préfet de région n° 2015097-0009 du 7 avril 2015,

subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes aux agents ci-après désignés :

- M. Pierre-Yves APPERT, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, responsable du service aménagement, et ses adjoints :
M. Florent HEBERT, architecte urbaniste de l'État,
M. Eric GALMOT, architecte urbaniste de l'État.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

| NOM ET FONCTION | Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement du responsable du service | Passation et exécution de marchés et accords cadres, en montant HT | |
|--|---|--|-----------|
| Pierre-Yves APPERT, responsable du service aménagement | Florent HEBERT, Eric GALMOT, adjoints au responsable du service aménagement | Études et services | 125.000 € |

ARTICLE 7 – SERVICE DE LA POLITIQUE DES TRANSPORTS

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie :

- « Infrastructures et services de transport » (n°203),
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217), au titre des crédits du guichet unique des études transports,

subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué pour les dépenses aux agents ci-après désignés :

- M. Arnaud CROLAIS, ingénieur des ponts, eaux et forêts, responsable du service « politique des transports », et
 - M. Julien GIVORD, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef de projet,
 - M. Christophe MASCITTI, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du département des transports urbains,
 - M. Florent FACQ, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable du département des transports inter-régionaux et du fret.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

| NOM ET FONCTION | Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement | Passation et exécution de marchés et accords cadres en montant HT | |
|-------------------------------------|--|---|----------|
| Arnaud CROLAIS, responsable du SPOT | Julien GIVORD, chef de projet, | Études et services | 125.000€ |
| | Christophe MASCITTI, responsable du département des transports urbains Florent FACQ, responsable du département des transports inter-régionaux et du fret | Études et services | 125.000€ |

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Arnaud CROLAIS, pour signer, dans la limite de ses attributions, toutes pièces relatives à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

ARTICLE 8 – SERVICE BATIMENT DURABLE ET ECO-CONSTRUCTION

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

a - Les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Énergie :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n°113)
- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n° 135)
- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Sécurité et éducation routières » (n°207)
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217) ;

b - Le programme du ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative : « sports » (n°219) ;

c - Les programmes du ministère de l'Économie et des Finances :

- « Fonction publique » (n° 148)
- « Entretien des bâtiments de l'État » (n°309)
- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723)
- ainsi que sur le programme du Premier ministre « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n°333),

Pour ces trois derniers programmes, toute dépense supérieure à 400 000 euros devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France en application de l'article 3 de l'arrêté de délégation de signature du préfet de région n° 2015097-0009 du 7 avril 2015.

d - Les conventions de mandat avec la Région Île-de-France suivantes :

- convention n° 229 MAN DAS 99 du 20 juillet 1999 pour la reconstruction partielle et restructuration du lycée Lucie Aubrac (ex Félix Faure)
- conventions n° 87 DAS 37 du 23 juillet 1987 et n° 92.000 DAS 2000 pour les travaux de maintenance et grosses réparation de l'ensemble des lycées des Hauts-de-Seine ;
- convention n° 217 MAN DAS 98 du 26 février 1999 pour la rénovation du lycée Claude Garamont à Colombes ;
- convention n° 245 MAN DAS 99 du 4 janvier 2000 pour la reconstruction sur un autre site du lycée Michel Ange (ex Pompidou) à Villeneuve-la-Garenne ;
- convention n° 265 MAN DAS 2000 du 15 juin 2000 pour la rénovation du lycée Jacques Prévert à Boulogne-Billancourt.

2. Subdélégation de signature du présent paragraphe est donnée, dans le cadre de ses attributions et compétences, à M. Jean-François LATGER, architecte urbaniste en chef de l'État, responsable du service bâtiment durable et éco-construction (SBDEC).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. LATGER, la subdélégation est donnée, pour signer dans le cadre de leurs attributions et compétences, les propositions d'engagement, les décomptes de rémunération et les propositions de titres de perception, la vérification du service fait, les pièces relatives à la constatation de la dépense, aux agents suivants :

• **Pour le SBDEC – DSI et QDD :**

- M. Vincent PAVARD, architecte urbaniste de l'État, responsable du département qualité et développement durable, adjoint au responsable du SBDEC ,
- Mme Frédérique REMMY, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État,

responsable du département stratégie immobilière

- M. François BOURGEOIS, ingénieur des travaux publics de l'État, chargé de mission matériaux au Département qualité développement durable (QDD),
- M. Gwenolé LEROUX, ingénieur des mines, chargé de mission efficacité énergétique résidentiel au Département Qualité développement Durable (QDD),
- Mme Dominique RITZENTHALER, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable de projet réseau régional bâtiment et missions régaliennes au Département Qualité Développement Durable (QDD),
- M. Yvan PERROUX, ingénieur des travaux publics de l'État, chargé de mission bâtiment tertiaire au Département Qualité Développement Durable (QDD),
- Mme Véronique GONTHIER, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable du pôle Observatoire du bâtiment au Département Qualité Développement Durable,
- M. Pierre BONNEMAYRE, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable du pôle politique immobilière de l'État au Département Stratégie Immobilière (DSI),

- **Pour le département conduite de projets du SBDEC**, la même subdélégation de signature est accordée, dans les conditions du présent paragraphe, à :

- M. Didier BEDUNEAU, responsable du pôle suivi financier et marchés du département conduite de projets du SBDEC et son adjointe, Mme Evelyne GUERTON, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale,
- M. Gaëtan JACOLIN, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable du pôle CP PIE 92 du département conduite de projets du SBDEC ;
- M. Kamel GANNOUNI, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable par intérim du département conduite de projet, et responsable du pôle CPPIE 94 du département conduite de projets du SBDEC ;

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et à l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

| NOM ET FONCTION | Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement | Passation et exécution de marchés et accords cadres, en montant HT | |
|---|--|--|----------|
| | | | |
| Jean-François LATGER, responsable du SBDEC | Vincent PAVARD, responsable du département qualité et développement durable, adjoint au responsable du SBDEC, Frédérique REMMY, responsable du département stratégie immobilière | Travaux | 300.000€ |
| | | Études et services | 125.000€ |
| Vincent PAVARD, responsable du département qualité et développement durable, adjoint au responsable du SBDEC, | | Travaux, Études et services | 90.000€ |
| Frédérique REMMY, | | Travaux, Études et | 90.000€ |

| | | | |
|--|---|-----------------------------|---------|
| responsable du département stratégie immobilière | | services | |
| Pierre BONNEMAYRE, responsable du pôle politique immobilière de l'État | | Travaux, Études et services | 90.000€ |
| Didier BEDUNEAU, responsable du pôle suivi financier et marchés | Evelyne GUERTON, adjointe au pôle SFM | Travaux, Études et services | 90.000€ |
| Gaëtan JACOLIN, responsable du pôle CP PIE92 | M. Rémi CHEYMOL, adjoint au pôle CPPIE 92 | | |
| Kamel GANNOUNI, responsable du pôle CP PIE94 | Laurence ROUSSEL, adjointe à CPPIE 94 | | |

2. Subdélégation de signature est donnée aux agents mentionnés au présent paragraphe 2.1 à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences et pour les marchés dont le montant ne dépasse pas les seuils mentionnés au paragraphe 2.1, toutes pièces relatives à l'exécution des marchés publics et des accords cadre, à l'exclusion des avenants, décisions de poursuivre et protocoles transactionnels.

3. Subdélégation de signature est donnée à M. Jean-François LATGER, et, en l'absence prolongée de M. Jean-François LATGER, à M. Vincent PAVARD pour signer, dans la limite de leurs attributions, toutes pièces relatives à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus, à l'exclusion des avenants, des décisions de poursuivre et des protocoles transactionnels.

4. Subdélégation de signature est donnée aux agents mentionnés au présent paragraphe 2-1 à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les commandes prises dans le cadre de marchés à bons de commandes, dans la limite pour chaque commande du montant mentionné au paragraphe 2-1.

5. Subdélégation de signature est donnée à M. Jean-François LATGER, dans le cadre de ses attributions et compétences et pour les marchés dont le montant tenant compte des éventuelles augmentations ne dépasse pas 300.000 € HT, à l'effet de signer les avenants, les décisions de poursuivre et les protocoles transactionnels, emportant une augmentation du montant contractuel, quel que soit le montant de l'augmentation.

6. Subdélégation de signature est donnée dans le cadre de leurs attributions et compétences et pour les marchés dont le montant tenant compte des éventuelles augmentations ne dépasse pas 90.000 € HT, à l'effet de signer les avenants, les décisions de poursuivre et les protocoles transactionnels emportant une augmentation du montant contractuel, quel que soit le montant de l'augmentation, à M. Vincent PAVARD, architecte urbaniste de l'Etat, responsable du département qualité et développement durable, adjoint au responsable du SBDEC.

7. Subdélégation de signature est donnée aux autres agents désignés dans le tableau au point 2-1 ci-dessus, dans le cadre de leurs attributions et compétences et pour les marchés dont le montant

tenant compte des éventuelles augmentations ne dépasse pas 90.000 € HT, à l'effet de signer les avenants et les décisions de poursuivre emportant une augmentation du montant contractuel de 5% maximum.

8. Dans le cadre de l'opération sur le site de l'IGN et de Météo France, subdélégation de signature est donnée à :

- Jean-François LATGER, architecte urbaniste en chef de l'État, responsable du service du Bâtiment Durable et de l'Eco-Construction (SBDEC) et à M. Vincent PAVARD, architecte urbaniste de l'État, responsable du département qualité et développement durable, adjoint au chef du SBDEC :
 - dans la limite de 300 000 € HT pour les travaux et 125 000 € HT pour les fournitures et services, notamment les études, pour :
 - tous les actes et décisions préalables à la passation des marchés et accords-cadres
 - les décisions du choix du titulaire des marchés et accords cadres
 - la passation des marchés et accords-cadres, et de leurs avenants ;
 - quel que soit le montant des marchés et accords-cadres, pour :
 - tous les actes et décisions d'exécution des marchés et accords-cadres y compris ceux ayant une incidence financière.

ARTICLE 9 – SERVICE SECURITE DES TRANSPORTS

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Energie :

- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Sécurité et éducation routières » (n°207) :

1. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- M. Jean-Philippe LANET, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, adjoint au responsable du service sécurité des transports,
- M. Didier BEAURAIN, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, responsable du département régulation des transports routiers,
- M. Julien PONTON, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable du département de la sécurité des transports collectifs,
- M. Arnaud DEMAY, attaché principal d'administration de l'État, responsable du département de la sécurité des transports fluviaux,
- Mme Renée CARRIO, attachée principale d'administration de l'État, responsable du département sécurité, éducation et circulation routière.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

| NOM ET FONCTION | Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement | Passation et exécution de marchés et accords cadres, en montant HT |
|-----------------|---|--|
|-----------------|---|--|

| | | | |
|-----------------|---------------------------------------|-----------------------------|----------|
| Sylvain LEFOYER | Jean-Philippe LANET, Julien PONTON | Travaux, études et services | 90.000 € |
|-----------------|---------------------------------------|-----------------------------|----------|

2. Subdélégation de signature est donnée, dans la limite de ses attributions, à M. Jean-Philippe LANET, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, adjoint au responsable du service sécurité des transports, pour signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

3. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer les commandes, quel que soit leur montant, prises dans le cadre de marchés à bons de commandes relevant de leurs attributions et compétence, aux personnes suivantes:

- M. Moussa BELOUASSAA, attaché principal d'administration de l'État, adjoint au responsable du département régulation des transports routiers, et responsable du bureau coordination et suivi de la gestion,
- M. David RECOQUILLON, attaché principal d'administration de l'État, adjoint au responsable du département régulation des transports routiers, et responsable du bureau coordination et suivi du contrôle,
- M. Jean-Pierre OLIVE, délégué principal du permis de conduire et de la sécurité routière, et adjoint au responsable du département sécurité, éducation et circulation routières,
- Mme Élisabeth POUGET, ingénieure des travaux publics de l'État, adjointe au responsable du département sécurité des transports collectifs,
- M. Guillaume GORGES, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, adjoint au responsable du département sécurité des transports fluviaux,
- Mme Élodie LE RHUN, attachée d'administration de l'État, responsable du bureau gestion et contrôle n° 2 au département régulation des transports routiers,
- M. Jacques LAURENT, attaché d'administration de l'État, responsable du bureau gestion et contrôle n°3 au département régulation des transports routiers,
- M. Cédric LOESCHER, attaché d'administration de l'État, responsable du bureau sécurité routière.

4. Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés inférieurs à 20.000 € à :

- M. Cédric LOESCHER, attaché d'administration de l'État, responsable du bureau sécurité routière au département sécurité, éducation et circulation routières, au service sécurité des transports.

ARTICLE 10 – SECRETARIAT GENERAL

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

- a- Les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie :
 - « Infrastructures et services de transport » (n°203)
 - « Sécurité et éducation routières » (n°207)
 - « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217),
- b - Les programmes du ministère de l'Économie et des Finances :
 - « Entretien des bâtiments de l'État » (n°309)

- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723)

c - Le programme du Premier ministre, « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333),

Pour ces trois derniers programmes (b et c), toute dépense supérieure à 400 000 euros devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France, en application de l'article 3 de l'arrêté de délégation de signature du préfet de région n° 2015097-0009 du 7 avril 2015.

1. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à Mme Catherine CLERC, conseillère d'administration du développement et de l'aménagement durables, secrétaire générale, et aux agents ci-après désignés :

- M. Patrick FILY, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, secrétaire général adjoint,
- M. Gaspard LELEU, attaché principal d'administration de l'État, secrétaire général délégué DiRIF

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans leurs domaines de compétence, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- M. Denis SOLINA, attaché d'administration de l'État, responsable du bureau du budget,
- Mme Frédérique TOUSSAINT, attachée d'administration de l'État, responsable du bureau des effectifs et des ressources humaines,
- Mme Sandra REINETTE, technicienne supérieure principale du développement durable, adjointe au responsable du bureau,
- Mme Laure GUENDON, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, chargée d'études budget-finances,
- M. Sébastien BARBIER, attaché d'administration de l'État, responsable du bureau des finances au secrétariat général délégué à la DiRIF,
- Mme Stéphanie DIETTE, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, responsable du pôle fonctionnement courant au bureau des finances du secrétariat général délégué à la DiRIF,
- M. Claude GRUMELART, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, responsable du bureau logistique et informatique au secrétariat général délégué
- Mme Marie-Christine LEVASSEUR, attachée principale d'administration de l'État, responsable du bureau des archives et de la documentation.

3. Subdélégation de signature est donnée à M. Denis SOLINA, attaché d'administration de l'État, responsable du bureau du budget, et à M. Sébastien BARBIER, attaché d'administration de l'État, responsable du bureau des finances au secrétariat général délégué à la DiRIF, à l'effet de signer, en application du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, les titres de perception et les titres exécutoires constatant une créance liquide et exigible.

4. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans le cadre de leurs attributions et compétences, les pièces relatives à la constatation de la dépense, aux agents ci-après désignés :

pour le secrétariat général de la DRIEA – siège Miollis

- M. Bruno LENORMAND, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du bureau de la logistique, de la coordination et de la maintenance immobilière
- M. Thanh-Binh NGUYEN, personnel non titulaire de catégorie A, chargé de la maintenance immobilière auprès du responsable du bureau de la logistique, de la coordination et de la maintenance immobilière ;

pour le secrétariat général délégué à la DiRIF

- Mme Martine DORILLEAU, attachée d'administration de l'État, responsable du bureau des ressources humaines (BRH),
- Mme Évelyne BROQUIN, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, responsable du pôle gestion de proximité du BRH,
- Mme Béatrice RAMASSAMY, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, responsable du pôle formation du BRH.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

| NOM ET FONCTION | Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement | Passation et exécution de marchés et accords cadres en montant HT | |
|---------------------------------|---|---|-----------|
| Catherine CLERC, SG DRIEA | Patrick Fily, SG adjoint | Travaux | 300.000 € |
| | | Fournitures, études et services | 125.000 € |
| Gaspard LELEU, SG délégué DiRIF | | Travaux | 300 000 € |
| | | Fournitures, études et services | 125 000 € |

2. Subdélégation de signature est donnée à Mme Catherine CLERC, conseillère d'administration du développement et de l'aménagement durables, dans la limite de ses attributions et compétences, pour signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

3. Subdélégation de signature est donnée à M. Claude GRUMELART, secrétaire d'administration et de contrôle de classe exceptionnelle, responsable du bureau logistique et informatique, à Mme Nadège CASALIS, secrétaire d'administration et de contrôle de classe normale, responsable du pôle technique et à M. Philippe SAUVESTRE, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du pôle informatique au secrétariat général de la DiRIF, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés inférieurs à 20 000 €, ainsi que les commandes jusqu'à 20.000 € prises dans le cadre de marchés à bons de commandes relevant de leurs attributions.

4. Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés inférieurs à 20 000 €, ainsi que les commandes jusqu'à 4.000 € prises dans le cadre de marchés à bons de commandes relevant de leurs attributions :

pour le secrétariat général de la DRIEA - siège Miollis

- M. Bruno LENORMAND, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du bureau de la logistique de la coordination et de la maintenance immobilière,
- M. Thanh-Binh NGUYEN, personnel non titulaire de catégorie A, chargé de la maintenance immobilière auprès du responsable du bureau de la logistique, de la coordination et de la maintenance immobilière,
- M. Brice POINTREAU, technicien supérieur principal du développement durable, responsable de l'unité service à l'utilisateur ;

pour le secrétariat général de la DRIEA - délégué à la DiRIF

- Mme Martine DORILLEAU, attachée principale d'administration de l'État, responsable du bureau des ressources humaines (BRH),
- Mme Évelyne BROQUIN, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, responsable du pôle gestion de proximité du BRH,
- Mme Sylvie GAYRARD, personnel non titulaire de catégorie A, responsable du bureau des affaires juridiques.
- Mme Béatrice RAMASSAMY, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, responsable du pôle formation du BRH.

5. Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer tous les courriers relatifs aux notifications des pièces liées à la passation et à l'exécution des marchés publics et accords-cadre :

- M. Sébastien BARBIER, attaché d'administration de l'État, responsable du bureau des finances au secrétariat général délégué à la DiRIF,
- Mme Catherine-Anne DURANTON, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, responsable par intérim du bureau des marchés au secrétariat général.

ARTICLE 11 – UNITES DEPARTEMENTALES

SOUS-ARTICLE 1 – UNITE DEPARTEMENTALE 75

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

a - Les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Énergie :

- «Paysages, eau et biodiversité » (n°113)
- " Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat " (n° 135)
- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217)

b - Les programmes du ministère de l'Économie et des Finances :

- « Entretien des bâtiments de l'État » (n°309)
- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723)

c – Le programme du Premier ministre.- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333).

Pour ces trois derniers programmes (b et c), toute dépense supérieure à 400 000 euros devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France en application de l'article 3 de l'arrêté de délégation de signature du préfet de région n°2015097-0009 du 7 avril 2015.

1. subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- M. Raphaël HACQUIN, administrateur civil, directeur de l'unité départementale pour Paris,
- M. Olivier MOURAREAU, architecte urbaniste en chef de l'État, responsable du service aménagement durable et connaissance des territoires,
- Mme Laurence CACHEUX, attachée d'administration hors classe de l'État, responsable du service patrimoine, paysage et droit des sols,
- Mme Nathalie CARRIER-SCHRUMPF, attachée principale d'administration de l'État, responsable du service utilité publique et équilibres territoriaux.

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans ses domaines de compétence, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à :

- Mme Nathalie SIMON, attachée d'administration de l'État, responsable de la mission d'appui au pilotage local.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

| NOM ET FONCTION | Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement | Passation et exécution de marchés et accords cadres en montant HT | |
|-----------------|---|---|-----------|
| Raphaël HACQUIN | Nathalie SIMON | Travaux, fournitures, études et services | 125.000 € |

SOUS-ARTICLE 2 – UNITE DEPARTEMENTALE 92

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

a - Les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Energie :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n°113)

- " Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat" (n°135)
- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Sécurité et éducation routières » (n°207)
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217)

b - Les programmes du ministère de l'Économie et des Finances :

- « Entretien des bâtiments de l'État » (n°309)
- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723)

c - Le programme du Premier ministre, « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333),

Pour ces trois derniers programmes, toute dépense supérieure à 400 000 euros devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France, en application de l'article 3 de l'arrêté de délégation de signature du préfet de région n° 2015097-0009 du 7 avril 2015.

1. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- M. François DUBOIS, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France, directeur de l'unité départementale des Hauts-de-Seine
- Mme Amélie COANTIC, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, directrice adjointe de l'unité départementale des Hauts-de-Seine
- M. Denis REDON, personnel non titulaire hors catégorie, responsable du service sécurité, éducation routière
- M. Anthony JEANNE, attaché principal d'administration, responsable du service sécurité, éducation routière
- M. Thomas WELSCH, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable du service urbanisme et bâtiments durables
- M. Michaël PREVOST, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, adjoint au responsable du service urbanisme et bâtiments durables
- M. Xavier FOUQUART, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du service planification et aménagement durables.
- Mme Véronique MONSENEGO, architecte urbaniste de l'État, adjointe au responsable du service planification et aménagement durables.

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, et dans ses domaines de compétence, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à :

- M. Ludovic CADET, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable de la mission d'appui au pilotage local.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

| NOM ET FONCTION | Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement | Passation et exécution de marchés et accords cadres en montant HT | |
|-----------------|---|---|-----------|
| François DUBOIS | Amélie COANTIC, Denis REDON, Ludovic CADET | Travaux, fournitures, études et services | 125.000 € |

SOUS-ARTICLE 3 – UNITE DEPARTEMENTALE 93

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

a - Les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n°113)
- " Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat" (n° 135)
- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Sécurité et éducation routières » (n°207)
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217)

b - Les programmes du ministère de l'Économie et des Finances :

- « Entretien des bâtiments de l'État » (n°309)
- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723)

c - Le programme du Premier ministre, « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333).

Pour ces trois derniers programmes (b et c), toute dépense supérieure à 400 000 euros devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France, en application de l'article 3 de l'arrêté de délégation de signature du préfet de région n° 2015097-0009 du 7 avril 2015.

1. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- M. Fabrice LEVASSORT, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France, directeur de l'unité départementale de la Seine-saint-Denis
- M. André COUBLE, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, directeur-adjoint de l'unité départementale de la Seine-saint-Denis
- Mme Florence MONFORT, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du service écologie et urbanisme réglementaire, et son adjoint,
- M. Pierre BAYLE, attaché principal d'administration de l'État,
- M. Christian SONJON, conseiller d'administration du développement et de l'aménagement durables, responsable du service circulation et sécurité routière, et son adjointe,
- Mme Isabelle MERCIER, attachée d'administration de l'État,
- Mme Émilie NAHON, ingénieure en cheffe des ponts, des eaux et des forêts, responsable du service aménagement et développement du territoire, et son adjoint,
- M. Fabien DOISNE, architecte urbaniste de l'État.

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans ses domaines de compétences, toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à Mme Magali PROT, attachée d'administration de l'État, responsable du bureau des ressources et de la logistique.

3. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans le cadre de ses attributions et compétences, les pièces relatives à la constatation de la dépense :

– M. Jean-Louis SANTONI, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable de la cellule logistique.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

| NOM ET FONCTION | Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement | Passation et exécution de marchés et accords cadres, en montant HT | |
|-------------------|---|--|-----------|
| Fabrice LEVASSORT | André COUBLE, Christian SONJON | Travaux, fournitures, études et services | 125.000 € |
| | Magali PROT, Jean-Louis SANTONI | Travaux, fournitures, études et services | 20.000 € |

SOUS-ARTICLE 4 – UNITE DEPARTEMENTALE 94

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

a - Les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n°113)
- " Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat" (n°135)
- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Sécurité et éducation routières » (n°207)
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217),

b - Les programmes du ministère de l'Économie et des Finances :

- « Entretien des bâtiments de l'État » (n°309)
- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723)

c - Le programme du Premier ministre, « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333).

Pour ces trois derniers programmes (b et c), toute dépense supérieure à 400 000 euros devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France, en application de l'article 3 de l'arrêté de délégation de signature du préfet de région n° 2015097-0009 du 7 avril 2015.

1. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- M. Pierre-Julien EYMARD ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France, directeur de l'unité départementale du Val-de-Marne ;
- M. Patrice MORICEAU, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, directeur-adjoint de l'unité départementale du Val-de-Marne ;
- Mme Corinne ROY-CAMPS, architecte urbaniste de l'État, responsable du service de la planification et de l'aménagement durables à l'unité départementale du Val-de-Marne ;
- M. Alain MAHUTEAU, délégué principal du permis de conduire et de la sécurité routière, responsable du service circulation et sécurité routières,
- M. Sébastien GORLIN, administrateur civil, responsable du service urbanisme et bâtiment durables.

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, et dans ses domaines de compétence, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à :

- Mme Catherine LINCA, personnel non titulaire sous règlement intérieur local hors catégorie, responsable du bureau des ressources, de l'immobilier et de la logistique.

3. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans le cadre de ses attributions et compétences, les pièces relatives à la constatation de la dépense à M. Didier RIVIERE, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, responsable du pôle technique, immobilier et logistique.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

| NOM ET FONCTION | Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement | Passation et exécution de marchés et accords cadres en montant HT | |
|----------------------|---|---|----------|
| Pierre-Julien EYMARD | Patrice MORICEAU, Alain MAHUTEAU, Catherine LINCA | Travaux, fournitures, études et services | 125.000€ |
| | Didier RIVIERE | Travaux, fournitures, études et services | 20.000 € |

ARTICLE 12 – CENTRE SUPPORT REGIONAL

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie :

- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217),

subdélégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences, à Mme Florence VILLARET, ingénieure en chef des travaux publics de l'État de 1^{er} groupe, responsable du centre support régional, et à Mme Élisabeth BOULEZ, ingénieure en chef des travaux publics de l'État de 2^{ème} groupe, adjointe à la responsable du centre support régional, à Mme Fanny DELEMOTTE, attachée principale d'administration de l'État, responsable du département ressources humaines et à Mme Cécile BRIAND, administratrice civile, responsable du département comptabilité achats, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué.

2. Pour les programmes dont le CSR a la charge dans le cadre de la délégation de gestion, sont autorisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, à valider les actes comptables sous Chorus :

- Mme Florence VILLARET, ingénieure en chef des travaux publics de l'État, responsable du centre support régional,
- Mme Élisabeth BOULEZ, ingénieure en chef des travaux publics de l'État, adjointe à la responsable du centre support régional,
- Mme Cécile BRIAND, administratrice civile, responsable du CPCM,
- Mme Déolinda XAVIER, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure, responsable d'unité,
- M. Laurent GUIBERT, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, chargé des procédures et du CIC, responsable d'unité,
- Mme Catherine CHARBONNIER, technicienne supérieure en chef du développement durable, responsable d'unité,
- Mme Lydie COSTECHAREYRE, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure, valideur,
- M. Michel YVERT, adjoint administratif principal, valideur,
- Mme Sonia DOUX, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure, valideur,
- Mme Gaby BOISSARD, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, valideur,
- M. Christian URBINO, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, valideur,
- Mme Lætitia DI MARCO, adjointe administrative, valideur,
- M. Sandy COPPIN, adjointe administrative, valideur,
- Mme Nathalie MARDELLE, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure, valideur,
- M. Richard LOIR, adjoint administratif, valideur,
- M. Stéphane NICOLAS, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, valideur,
- M. Franck PROTHIN, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, valideur,
- Mme Irénée RENE-AUBIN, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, valideur,
- Mme Nadine CHASSIGNOL, adjointe administrative, valideur,
- Mme Ghizlaine EL AKROUCHE, adjointe administrative, valideur,
- Mme Sylvie LAPORTE, adjointe administrative principale, valideur,
- Mme Souriya BOUKHELLOUF, adjointe administrative, valideur.

Pour les programmes dont le CSR a la charge, sont autorisés à certifier le service fait dans CHORUS, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- Mme Sylvie CARIO, adjointe administrative principale,
- Mme Sylvie CHALBOT, adjointe administrative,
- Mme Madaleina DA-CUNHA-PAIXAO, adjointe administrative,
- Mme Laurence DEMERY, adjointe administrative,
- Mme Lætitia DUPRAT, adjointe administrative,
- M. Édouard LHERMITTE, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale,
- Mme Irène LUN, adjointe administrative,
- M. Didier MARTIN, adjoint administratif principal,
- Mme Véronique NOUVEAU, personnel non titulaire de catégorie C,
- Mme Cinthia PIERRE-LOUIS, adjointe administrative,
- Mme Odile TEROSIET, adjointe administrative principale,
- Mme Maryse GUILBERT, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale,
- Mme Nathalie RODRIGUES, adjointe administrative,
- Mme Valérie VLUGGENS, adjointe administrative,
- M. Alain RENOVAT, adjoint administratif,
- Mme Marie-Claude GENEVRIERE, adjointe administrative,
- Mme El Khiyatia HAMZI, adjointe administrative.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

| NOM ET FONCTION | Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement | Passation et exécution de marchés et accords cadres en montant HT | |
|---|---|---|---------|
| Florence VILLARET responsable du CSR | Élisabeth BOULEZ Fanny DELEMOTTE Dominique CUEFF Jean-Luc WISNIEWSKI Frédéric LLABRES Thierry GAILLARD | Fournitures, études et services | 90.000€ |

ARTICLE 13 – DISPOSITIONS TERMINALES

Les subdélégués en matière d'ordonnancement secondaire peuvent autoriser, par décision formalisée, leurs collaborateurs à attester le service fait conforme à la commande.

Demeurent soumis à la signature du préfet de la région d'Île-de-France :

- les ordres de réquisition du comptable public,
- les décisions de passer outre à l'avis défavorable du contrôleur financier déconcentré,
- les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics.

Les directeurs cités à l'article 1^{er} présenteront, une fois par an, un bilan de l'exercice des subdélégations de signature pratiquées par leurs services respectifs.

La décision DRIEA Île-de-France n° 2016-530 du 2 mai 2016, portant subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire et en matière de commande publique, est abrogée.

La Secrétaire générale de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Paris, le 12 septembre 2016

Le directeur régional et interdépartemental de
l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France

signé

Gilles LEBLANC

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2016-09-12-003

Arrêté du 12 septembre 2016 portant délégation de signature à madame Sandrine CONNAN, chef de la division des établissements d'enseignement privés du rectorat de Créteil



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



**Arrêté du 12 septembre 2016 portant délégation de signature à
Madame Sandrine CONNAN, chef de la division des établissements d'enseignement privés
du rectorat de Créteil**

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU le code de l'éducation et notamment son article D222-20 ;
- VU le décret n°85-899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale ;
- VU l'arrêté du 9 août 2004 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation aux recteurs d'académie en matière de gestion des personnels enseignants, d'éducation, d'information et d'orientation de l'enseignement du second degré ;
- VU le décret du 7 mai 2014 nommant madame Béatrice GILLE rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n°2015091-0007 du 1^{er} avril 2015 portant délégation de signature en matière administrative et n°2015091-0020 du 1^{er} avril 2015 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à madame Béatrice GILLE, rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 17 janvier 2014 nommant monsieur Thierry LEDROIT dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 27 juillet 2016 nommant madame Sandrine CONNAN, attachée principale d'administration, dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, chef de la division de l'enseignement privé au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 8 juin 2012, nommant madame Christine GOUBRIEVSKY, APAENES au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 18 juillet 2013, nommant madame Catherine JOLY, APAENES au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 12 septembre 2013, nommant madame Elisabeth MONNIER, ADAENES au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 9 septembre 2015, nommant madame Isabelle TAIEB, AAE au rectorat de l'académie de Créteil ;

ARRETE

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de la rectrice ou du secrétaire général de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

Madame **Sandrine CONNAN**, chef de la division des établissements d'enseignement privés, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences, les actes relevant des matières ci-après énumérées :

Correspondances aux inspections académiques et chefs d'établissement concernant :

- la gestion des moyens des établissements d'enseignement privés du premier degré et second degré de l'académie ;
- les autorisations d'enseigner des enseignants des établissements supérieurs privés.

Gestion administrative et financière des enseignants contractuels, délégués auxiliaires et suppléants :

- les arrêtés de nomination
- les avis d'affectation
- les avis de classement
- les avis d'avancement d'échelon
- les avis de temps partiel
- les décisions relatives aux congés
- les autorisations d'enseigner
- les fins de fonction pour retraite

Gestion administrative et financière des enseignants du premier degré :

- les arrêtés de nomination
- les avis d'affectation
- les avis de classement
- les avis d'avancement d'échelon
- les avis de temps partiel
- les décisions relatives aux congés
- les autorisations d'enseigner
- les fins de fonction pour retraite

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de madame **Sandrine CONNAN**, délégation de signature est donnée à :

- Madame **Christine GOUBRIEVSKY**, adjointe au chef de division,
- Madame **Elisabeth MONNIER**, adjointe au chef de division,
- Madame **Catherine JOLY**, chef du service des opérations collectives et de la coordination paye
- Madame **Isabelle TAIEB**, chef du service des personnels enseignants des établissements d'enseignement privés,

à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences les actes courants du service dont ils ont la responsabilité.

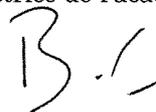
ARTICLE 3 : Sont exclus du champ de la présente délégation les actes portant suspension de fonctions, sanction disciplinaire, licenciement ou fin de fonctions.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté abroge l'arrêté du 15 juillet 2016.

ARTICLE 5 : Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 12 septembre 2016

La rectrice de l'académie de Créteil



Béatrice GILLE

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2016-09-09-005

Arrêté du 9 septembre 2016 portant délégation de signature
à madame Brigitte CORNATON, chef du service des
pensions et validations du rectorat de Créteil



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Arrêté du 9 septembre 2016 portant délégation de signature à Madame Brigitte CORNATON, chef du service des pensions et validations du rectorat de Créteil

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU le code de l'éducation et notamment son article D222-20 ;
- VU le décret n°85-899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale, et notamment son article 3 ;
- VU l'arrêté du 7 novembre 1985 modifié portant délégation de pouvoirs en matière de gestion de certains personnels des services extérieurs du ministère de l'éducation nationale ;
- VU le décret du 7 mai 2014 nommant madame Béatrice GILLE rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 17 janvier 2014 nommant monsieur Thierry LEDROIT dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- Vu l'arrêté ministériel en date du 16 septembre 2015 nommant madame Brigitte CORNATON attachée d'administration de l'Etat au rectorat de l'académie de Créteil ;

ARRETE

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de la rectrice ou du secrétaire général de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

-Madame Brigitte CORNATON, chef du service des pensions, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences, les actes suivants :

- actes relatifs aux retraites et validations des services auxiliaires :
 - actes relevant de la gestion courante ;
 - arrêtés de mise à la retraite ;
 - affiliations rétroactives.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté abroge l'arrêté du 13 mai 2014.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 6 septembre 2016

La rectrice de l'académie de Créteil



Béatrice GILLE

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2016-09-09-004

Arrêté du 9 septembre 2016 portant délégation de signature
à madame Martine AMIOT, directrice de la pédagogie et
déléguée académique à la formation des personnels
enseignants de l'académie de Créteil

Arrêté du 9 septembre 2016 portant délégation de signature à
Madame Martine AMIOT, directrice de la pédagogie et
déléguée académique à la formation des personnels enseignants de l'académie de Créteil

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU le code de l'éducation et notamment son article D.222-20 ;
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;
- VU le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;
- VU le décret du 7 mai 2014 nommant madame Béatrice GILLE rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;
- VU les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n°2015091-0007 du 1^{er} avril 2015 portant délégation de signature en matière administrative et n°2015091-0020 du 1^{er} avril 2015 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à madame Béatrice GILLE, rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 17 janvier 2014 nommant monsieur Thierry LEDROIT dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU l'attestation rectorale en date du 8 septembre 2014 nommant madame Martine AMIOT, inspectrice d'académie – inspectrice pédagogique régionale, directrice de la pédagogie et déléguée académique à la formation des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation ;
- VU l'arrêté rectoral du 15 juillet 2013 affectant monsieur Jacques DROGO, APAENES, au rectorat de Créteil à compter du 1^{er} septembre 2013 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de la rectrice ou du secrétaire général de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

Madame Martine AMIOT, directrice de la pédagogie et déléguée académique à la formation des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les actes suivants :

- Exécution des décisions à caractère financier relevant des attributions d'ordonnateur secondaire du budget du ministère de l'éducation nationale, déléguées à la rectrice de l'académie de Créteil, par l'arrêté préfectoral susvisé,
- Actes concernant la formation des personnels
 - Convocations des stagiaires ;
 - Ordres de mission des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation formateurs en France ou à l'étranger (zone AEFÉ) ;
 - Etats de liquidation des vacances de formateurs ;
 - Bons de commande et factures relatifs au matériel pédagogique, au transport des stagiaires ou des formateurs, frais de déplacement (programme 141, action 10 et programme 140, action 04) ;
 - Conventions relatives aux formations destinées aux personnels enseignants, d'éducation et d'orientation et aux personnels d'encadrement.
- Actes concernant la gestion de l'organisation des jurys académiques et des jurys de certification complémentaire :
 - Convocations des fonctionnaires stagiaires à une inspection ;
 - Convocations des membres de jury et des fonctionnaires stagiaires à un entretien avec les membres des jurys académiques ;
 - Convocation des membres de jury et des candidats aux examens de certification complémentaire.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de madame Martine AMIOT, délégation de signature est donnée à :

- **Monsieur Jacques DROGO**, chef du service de la formation des personnels,

à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences tous les actes courants relevant de son service.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté abroge l'arrêté du 23 septembre 2015.

ARTICLE 4 : Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 9 septembre 2016

La rectrice de l'académie de Créteil


Béatrice GILLE

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2016-09-09-003

Arrêté du 9 septembre 2016 portant délégation de signature
aux chefs d'établissements publics locaux d'enseignement
de l'académie de Créteil



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



**Arrêté du 9 septembre 2016 portant délégation de signature aux
chefs d'établissements publics locaux d'enseignement de l'académie de Créteil**

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU le code de l'éducation ;
- VU la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat;
- VU le décret n°85-899 du 21 août 1985 relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale, notamment son article 7 ;
- VU le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- VU le décret n°94-874 du 7 octobre 1994 fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et ses établissements publics;
- VU le décret du 7 mai 2014 nommant madame Béatrice GILLE rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 17 janvier 2014 nommant monsieur Thierry LEDROIT dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU la liste des chefs des établissements nommés dans l'académie de Créteil en annexe ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée aux chefs d'établissements publics locaux d'enseignement à l'effet de signer les actes de gestion ayant trait :

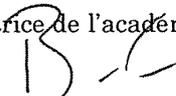
- Aux congés de maladie pour les personnels titulaires, stagiaires et contractuels de leurs établissements ;
- Aux congés pour maternité ou pour adoption et au congé de paternité pour les personnels titulaires, stagiaires et contractuels de leurs établissements ;
- Aux congés de solidarité familiale pour les personnels titulaires ou congés d'accompagnement d'une personne en fin de vie pour les personnels stagiaires et contractuels.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté abroge l'arrêté du 8 mars 2016.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 9 septembre 2016

La rectrice de l'académie de Créteil


Béatrice GILLE

Liste des chefs d'établissement 2016-207

| NOM | PRÉNOM | ÉTABLISSEMENT | COMMUNE |
|-------------|---------------|----------------------------|--------------------|
| ACHOUR | NAJI | CLG MARCEL CACHIN | LE BLANC MESNIL |
| AFCHAR | FARID | CLG GEORGES POLITZER | LA COURNEUVE |
| AGUINALIN | PHILIPPE | CLG PIERRE-ANDRE HOUEL | ROMAINVILLE |
| AIT ELHANNA | MOHAMMED | LYC RENE CASSIN | LE RAINCY |
| ALBARET | FRANCOIS | CLG EDOUARD HERRIOT | MAISONS ALFORT |
| ALCHOURROUN | PHILIPPE | LYC BLAISE PASCAL | VILLEMOMBLE |
| AMERI | YOUSSEF | CLG IQBAL MASHI | SAINT DENIS |
| AMGHAR | AICHA | LYC DU BOURGET | LE BOURGET |
| ANTUNES | FILIFE | CLG CLAUDE DEBUSSY | AULNAY SOUS BOIS |
| AOUN | AICHA | LP FREDERIC BARTHOLDI | SAINT DENIS |
| AQUILINA | FREDERIC | LYC JEAN MOULIN | TORCY |
| ARAUJO | BEATRICE | CLG JEAN JAURES | PANTIN |
| ASTAR | EVELYNE | LP HELENE BOUCHER | TREMBLAY EN FRANCE |
| AUBERT | NATHALIE | CLG MOLIERE | IVRY SUR SEINE |
| AUGIER | FLORELLA | CLG JULES FERRY | JOINVILLE LE PONT |
| AUJARD | FLORIAN | LP JACQUES BREL | CHOISY LE ROI |
| AYACHE | SYLVIE | CLG NICOLAS DE STAEL | MAISONS ALFORT |
| AYAD | PATRICK | CLG CAMILLE COROT | CHELLES |
| AYADI | HAYATT | CLG AIME ET EUGENIE COTTON | LE BLANC MESNIL |
| AZMI | RACHID | CLG HENRI IV | VAUJOURS |
| AZRAN | MARIANNE | CLG CLAUDE MONET | BUSSY ST GEORGES |
| BARBEAU | ANNIE | CLG LA CERISAIE | CHARENTON LE PONT |
| BARILLER | GHISLAINE | LYC EUGENIE COTTON | MONTREUIL |
| BARLE | JEAN-FRANCOIS | CLG FRANCOIS MITTERRAND | NOISY LE GRAND |
| BARON | CORINNE | CLG LA GUINETTE | VILLECRESNES |
| BAUDOIN | FABIENNE | CLG HENRI DUNANT | MEAUX |
| BAYADH | NAJIA | CLG PAUL BERT | CACHAN |
| BAZIR | CHRISTINE | CLG MARIA CALLAS | COURTRY |
| BECHINI | MONGI | CLG RENE CASSIN | NOISY LE SEC |
| BECQUET | GILLES | CLG LA MARE AUX CHAMPS | VAUX LE PENIL |
| BEGOT | STEPHANE | CLG PAUL PAINLEVE | SEVRAN |

| NOM | PRÉNOM | ÉTABLISSEMENT | COMMUNE |
|------------|--------------------|---------------------------|-----------------------------|
| BELTRAN | FRANCIS | LYC JULES FERRY | COULOMMIERS |
| BELTRAN | FRANCIS | LPO CORMIER | COULOMMIERS |
| BERNARD | JEAN-NOEL | LP ARMAND GUILLAUMIN | ORLY |
| BERNE | MARIE-CHRISTINE | LP AUGUSTE PERDONNET | THORIGNY SUR MARNE |
| BERRADHIA | MOHAMED | CLG AMEDEE DUNOIS | BOISSY ST LEGER |
| BERTHELOT | PATRICK | LYC FRANCOIS 1ER | FONTAINEBLEAU |
| BERTHELOT | PHILIPPE | CLG JEAN LURCAT | SAINT DENIS |
| BERTOCCHI | HERVE | CLG CONDORCET | PONTAULT-COMBAULT |
| BERTOT | FABIENNE | LYC LOUISE MICHEL | BOBIGNY |
| BERTRAND | JEAN-POL | LYC MARCEL CACHIN | SAINT OUEN |
| BESSE | HOURLIA | CLG CAMILLE CLAUDEL | VILLEPINTE |
| BLOCH | SOPHIE | LYC ADOLPHE CHERIOUX | VITRY SUR SEINE |
| BOBIN | JEAN-MICHEL | CLG PAUL LANGEVIN | ALFORTVILLE |
| BOBKIEWICZ | BRUNO | LYC PAUL ELUARD | SAINT DENIS |
| BOGLINO | YVES | LYC APPLICATION DE L'ENNA | SAINT DENIS |
| BOLLORE | PASCAL | LYC MARCELIN BERTHELOT | SAINT MAUR DES FOSSES |
| BOMATI | CORINNE | LYC JEAN VILAR | MEAUX |
| BONDU | JEAN | CLG LES CITES UNIES | COMBS LA VILLE |
| BONGRAND | VINCENT | CLG ERIC TABARLY | LES PAVILLONS SOUS BOIS |
| BONNAVAUD | CORINNE | CLG ROBERT BURON | NANDY |
| BONNE | ISABELLE | CLG LE CHAMPIVERT | CROUY SUR OURCQ |
| BORY | FRANCOIS MARCEL | CLG JEAN JAURES | MONTFERMEIL |
| BOSCO | MARIE JOSEE | CLG LUCIE AUBRAC | CHAMPIGNY SUR MARNE |
| BOT | KHADIDJA | CLG ROMAIN ROLLAND | TREMBLAY EN FRANCE |
| BOUAYAD | FARIDA | CLG MICHELET | SAINT OUEN |
| BOUCHER | RAPHAELLE | CLG LOUIS PASTEUR | CRETEIL |
| BOUDA | CHRISTIAN | LYC FREDERIC JOLIOT CURIE | DAMMARE LES LYS |
| BOUGRIOT | CHRISTOPHE | CLG VASCO DE GAMA | SAINT PIERRE LES NEMOURS |
| BOURDON | JEAN-FRANCOIS | CLG FRANCOIS COUPERIN | FONTAINEBLEAU |
| BOURDON | JEAN-FRANCOIS | LYC FRANCOIS COUPERIN | FONTAINEBLEAU |
| BOURGOU | LOTFI | CLG LOUISE MICHEL | CLICHY SOUS BOIS |
| BOURRIENNE | CHRISTELLE | CLG JULES VALLES | VITRY SUR SEINE |
| BOUTET | CHRISTOPHE | CLG BEAUMARCHAIS | MEAUX |
| BOUTIER | RAOUL | LYC JEAN ZAY | AULNAY SOUS BOIS |
| BOUVIER | ALAIN | CLG LES 4 ARPENTS | LAGNY SUR MARNE |

| NOM | PRÉNOM | ÉTABLISSEMENT | COMMUNE |
|-----------------|-----------------|-----------------------------|-------------------------|
| BOVET | CATHERINE | CLG PAUL ELUARD | MONTREUIL |
| BRAULT | MARTINE | CLG DENE COURT | BOIS LE ROI |
| BRIVAL | DOMINIQUE | CLG PIERRE SEMARD | DRANCY |
| BROUET | BERNADETTE | LYC LEO LAGRANGE | BONDY |
| BROUZES | FREDERIC | LYC WOLFGANG AMADEUS MOZART | LE BLANC MESNIL |
| BRUGGEMANN | RENAUD | CLG LENAIN DE TILLEMONT | MONTREUIL |
| BRUON | CHRISTIAN | CLG BLANCHE DE CASTILLE | LA CHAPELLE LA REINE |
| CAHOUR | MARIE-AGNES | CLG DE L'EUROPE | CHELLES |
| CAILLE | BEATRICE | CLG LOUIS ARAGON | TORCY |
| CALISTI | JEAN | LP JEAN MOULIN | VINCENNES |
| CANDAU | ERIC | CLG LEON JOUHAUX | LIVRY GARGAN |
| CAPS | GILLES | LP JEAN-BAPTISTE CLEMENT | GAGNY |
| CARN | FRANCOIS | CLG GEORGES POLITZER | BAGNOLET |
| CARPENTIER | JEROME | LYC D'ARSONVAL | SAINT MAUR DES FOSSES |
| CARRARO | CEDRIC | CLG JORISSEN | DRANCY |
| CARTON | CHRISTOPHE | LP PIERRE DE COUBERTIN | MEAUX |
| CARTON | CHRISTOPHE | LYC PIERRE DE COUBERTIN | MEAUX |
| CARU | ALEXANDRE | CLG JACQUES PREVERT | LORREZ LE BOCAGE PREAUX |
| CASSAN | JEANNE | CLG JEAN DE LA FONTAINE | LE MEE SUR SEINE |
| CATAYEE | OLIVIER | LP CLAUDE-NICOLAS LEDOUX | LES PAVILLONS SOUS BOIS |
| CHALAND | BEATRICE JEANNE | CLG DE LA PYRAMIDE | LIEUSAIN |
| CHALVET | JEAN-FRANC | CLG LE LUZARD | NOISIEL |
| CHANE | PATRICK | CLG PIERRE DE RONSARD | L'HAY LES ROSES |
| CHANE-WAI | SYLVIO | CLG EUGENE DELACROIX | ROISSY EN BRIE |
| CHANOZ | CECILE | CLG ROBERT DOISNEAU | DAMMARE LES LYS |
| CHANTRY | CATHERINE | CLG FRANCOIS RABELAIS | VITRY SUR SEINE |
| CHARBEY | LAURENCE | CLG WATTEAU | NOGENT SUR MARNE |
| CHARPENTIER | VALERIE | CLG JANUSZ KORCZAK | LIMEIL BREVANNES |
| CHARRIERE | SYLVIE | CLG ROMAIN ROLLAND | CLICHY SOUS BOIS |
| CHASSEUR RIBIER | KATIA | LYC LEONARD DE VINCI | TREMBLAY EN FRANCE |
| CHATAUD | ALAIN | CLG ELSA TRIOLET | CHAMPIGNY SUR MARNE |
| CHAUVE | VALERIE | CLG HENRI-ROL-TANGUY | CHAMPIGNY SUR MARNE |
| CHAUVEAU | PHILIPPE | CLG CAMILLE PISSARRO | SAINT MAUR DES FOSSES |
| CHEFDHOTEL | FREDERIC | LYC DU GUE A TRESMES | CONGIS SUR THEROUANNE |

| NOM | PRÉNOM | ÉTABLISSEMENT | COMMUNE |
|-------------------|-----------------|---------------------------|--------------------------|
| CHELOUAH | MUSTAPHA | LP LOUISE MICHEL | EPINAY SUR SEINE |
| CHELZA | MARIO | CLG JEAN-JACQUES ROUSSEAU | OTHIS |
| CERRIER | DENIS | LYC CLEMENT ADER | TOURNAN EN BRIE |
| CHESNEAUX | OLIVIER | LYC MAURICE UTRILLO | STAINS |
| CHEVAUCHE | AGNES | CLG EVARISTE GALOIS | EPINAY SUR SEINE |
| CHEVRIER | PATRICK | CLG STEPHANE HESSEL | SAINT GERMAIN SUR MORIN |
| CHIANALE | BORIS | CLG LOUIS BRAILLE | ESBLY |
| CHOINARD | FRANCK | CLG CLEMENT GUYARD | CRETEIL |
| CLERC-VACHET | EVELYNE | LYC HECTOR BERLIOZ | VINCENNES |
| CLERC-VACHET | EVELYNE | CLG HECTOR BERLIOZ | VINCENNES |
| CLOZIER | MICHELE | CLG HIPPOLYTE REMY | COULOMMIERS |
| COGNET | JEAN ROCH | CLG JEAN MOULIN | CHEVILLY LARUE |
| COLAS | MARTIAL | CLG DE LA VALLEE | AVON |
| COLLONGEON | PATRICE | LYC CHARLES DE GAULLE | LONGPERRIER |
| COLOMBO | CLAUDINE | CLG DIDIER DAURAT | LE BOURGET |
| CORAZZA | VERONIQUE | CLG ELSA TRIOLET | SAINT DENIS |
| COSTECALDE | CLAIRE | CLG PABLO NERUDA | PIERREFITTE SUR SEINE |
| COSTES | PASCAL | LYC URUGUAY FRANCE | AVON |
| COSTES | PASCAL | LP URUGUAY FRANCE | AVON |
| COTTIN | CHRISTOPHE | LP CHARLES BAUDELAIRE | MEAUX |
| COULET | GUILLAUME | CLG JULES FERRY | VILLENEUVE LE ROI |
| COULON | CLAUDE | LYC ETIENNE BEZOUT | NEMOURS |
| COURDES-BOURGEOIS | COLETTE | LP GOURDOU-LESEURRE | SAINT MAUR DES FOSSES |
| CULIOLI | MARIE-CHRISTINE | LYC GASTON BACHELARD | CHELLES |
| CYPRIA CELMA | CHRISTIANE | CLG ANATOLE FRANCE | DRANCY |
| DABERT | THIERRY | CLG LEONARD DE VINCI | SAINT THIBAUT DES VIGNES |
| DACHICOURT | MARIE-THERESE | CLG PIERRE ROUX | CHÂTEAU LONDON |
| DACHICOURT | MARIE-THERESE | CLG EMILE CHEVALLIER | SOUPPES SUR LOING |
| DAL CAPPELO | SABINE | CLG ROSA PARKS | GENTILLY |
| DANGLES | MICHELE | CLG JEAN-BAPTISTE CLEMENT | DUGNY |
| DANOUN | NATHALIE | CLG PARC DES TOURELLES | CLAYE SOUILLY |
| DARQUIER | NICOLE | CLG DE LA PLEIADE | SEVRAN |
| DAVID | ATHENA | LP ARTHUR RIMBAUD | LA COURNEUVE |
| DAVID | ATHENA | LP DENIS PAPIN | LA COURNEUVE |
| DAVID | LUCAS | CLG LES TOURNELLES | VILLIERS SAINT GEORGES |

| NOM | PRÉNOM | ÉTABLISSEMENT | COMMUNE |
|-------------------------|-----------------|----------------------------|-----------------------|
| DE AGUIAR | VERONIQUE | CLG JULES FERRY | MAISONS ALFORT |
| DE LURI | LYDIE | LYC NICOLAS-JOSEPH CUGNOT | NEUILLY SUR MARNE |
| DE SAULCES LARIVIERE | XAVIER | CLG PIERRE BROSSOLETTE | MELUN |
| DE SOUSA | ISABELLE | CLG WILLY RONIS | CHAMPIGNY SUR MARNE |
| DEJOYE | SERGE | EREA STENDHAL | BONNEUIL SUR MARNE |
| DEL MEDICO | PHILIPPE | CLG MARCELIN BERTHELOT | MONTREUIL |
| DELABORDE | GENEVIEVE | LP VAL DE BIEVRE | GENTILLY |
| DELATTRE | LAURE | CLG ROSA BONHEUR | LE CHATELET EN BRIE |
| DELFAU | EVELYNE | CLG HONORE DE BALZAC | NEUILLY SUR MARNE |
| DELIAVAL | FABRICE | CLG MONTHETY | PONTAULT-COMBAULT |
| DENHIERE | STEPHANIE | CLG HUTINEL | GRETZ ARMAINVILLIERS |
| DENOMME | LAURENT | CLG LOUISE MICHEL | FAREMOUTIERS |
| DENY | BERNARD | LYC LOUIS ARMAND | NOGENT SUR MARNE |
| DEPREZ | LAURENT | LP ANTONIN CAREME | SAVIGNY LE TEMPLE |
| DEROCHE | ANELIA | CLG LOUIS ARMAND | SAVIGNY LE TEMPLE |
| DERVILLE | MARIE-PIERRE | LP GUSTAVE EIFFEL | VARENNES SUR SEINE |
| DESLANDRES | PHILIPPE | LYC LA FAYETTE | CHAMPAGNE SUR SEINE |
| DESMOTREUX | AGNES | CLG DU CENTRE AIME CESAIRE | VILLEJUIF |
| DESPINS | FRANCOIS | CLG ALBERT CRON | LE KREMLIN BICETRE |
| DESTAS | ANTONIA | LYC BLAISE PASCAL | BRIE COMTE ROBERT |
| DEVILLERS-BRAUN | VALERY | CLG JEAN MOULIN | AUBERVILLIERS |
| DIEUDONNE | PASCAL | CLG PIERRE WECZERKA | CHELLES |
| DILLENSCHNEIDER | FRANCOIS | CLG GABRIEL PERI | AUBERVILLIERS |
| DION | DANIELLE | CLG LANGEVIN WALLON | ROSNY SOUS BOIS |
| DJAFFAR | NAJOIE | CLG DE L'EUROPE | DAMMARTIN EN GOELE |
| DJARIAN | MICHEL | LYC FRANCOIS MANSART | SAINT MAUR DES FOSSES |
| DJERFAF | YAMINA | LP JEAN MOULIN | ROSNY SOUS BOIS |
| DJIMADOUM | DANIEL | LYC JACQUES AMYOT | MELUN |
| DONCQUE | PASCAL | CLG JACQUES MONOD | VILLEPARISIS |
| DRAPPIER | JEAN-CHRISTOPHE | LYC ANDRE BOULLOCHE | LIVRY GARGAN |
| DRIDI | SOPHIE | CLG JULES VALLES | CHOISY LE ROI |
| DUBOIS | ANNIE CLAUDINE | CLG PAUL KLEE | THIAIS |
| DUFAU | CHRISTINE | CLG LA MAILLIERE | LOGNES |
| DUPOISOT | SOPHIE | CLG COLONEL FABIEN | MONTREUIL |

| NOM | PRÉNOM | ÉTABLISSEMENT | COMMUNE |
|-----------------|---------------|---------------------------------------|-----------------------|
| DUPUCH | OLIVIER | CLG JEAN VILAR | LA COURNEUVE |
| DURANT | ALAIN | LYC JEAN MOULIN | LE BLANC MESNIL |
| DUROS | PATRICK | LYC INTERNATIONAL | NOISY LE GRAND |
| EKETE | LEON | CLG FRANCOISE DOLTO | VILLEPINTE |
| ERICHOT | NICOLE | CLG MADAME DE SEVIGNE | GAGNY |
| ERIPRET | MYRIAM | LYC FLORA TRISTAN | MONTEREAU-FAULT-YONNE |
| ERRACHIDI | KARIMA | CLG ALBERT CAMUS | NEUILLY SUR MARNE |
| ESTEVE | PIERRE | CLG PIERRE ET MARIE CURIE | VILLIERS SUR MARNE |
| EUDES | FABIEN | LP THEODORE MONOD | NOISY LE SEC |
| FACCENDA | ALINE | CLG ALBERT SCHWEITZER | CRETEIL |
| FANJUL | SYLVANE | CLG SAINT EXUPERY | ROSNY SOUS BOIS |
| FAUQUEMBERG | AGNES | CLG BLAISE CENDRARS | BOISSY ST LEGER |
| FAVIER | DOMINIQUE | LYC JEHAN DE CHELLES | CHELLES |
| FERAULT | DENIS | CLG BARBARA | STAINS |
| FERET | FRANCK | CLG ALBERT CAMUS | ROSNY SOUS BOIS |
| FERLY | FREDERIQUE | LP CAMILLE CLAUDEL | VITRY SUR SEINE |
| FERRARI | ROSELINE | CLG GEORGES POLITZER | IVRY SUR SEINE |
| FERRARI | CORINNE | CLG MARCEL RIVIERE | LAGNY SUR MARNE |
| FERREIRA | JUDITE | CLG HENRI CAHN | BRY SUR MARNE |
| FICARA BROSSARD | VALERIE | LYC EMILIE DU CHATELET | SERRIS |
| FIX | NICOLAS | CLG HENRI WALLON | AUBERVILLIERS |
| FIX | NICOLAS | LYC HENRI WALLON | AUBERVILLIERS |
| FONKING | EMMANUEL | CLG LES MAILLETES | MOISSY CRAMAYEL |
| FONT Y BOSCH | CATHERINE | LYC GEORGES BRASSENS | VILLEPINTE |
| FORTIN | PASCAL | CLG LES CAPUCINS | MELUN |
| FOUBERT | CHRISTOPHE | LYC EUGENE DELACROIX | DRANCY |
| FOUBERT | CHRISTOPHE | LYC PAUL LE ROLLAND | DRANCY |
| FOUGERE | SOLANGE | CLG ROBERT DOISNEAU | CLICHY SOUS BOIS |
| FOUQUES | JEAN-FRANCOIS | LYC PABLO PICASSO | FONTENAY SOUS BOIS |
| FOURESTIER | PASCAL | LYC EUGENE HENAFF | BAGNOLET |
| FRAIOLI | STEPHANE | CLG ELSA TRIOLET | LE MEE SUR SEINE |
| FRANCOIS | THIERRY | CLG PIERRE DE RONSARD | SAINT MAUR DES FOSSES |
| FREZAL | MARTINE | CLG FREDERIC ET IRENE JOLIOT CURIE | FONTENAY SOUS BOIS |
| FRIAUD | FRANCOIS | CLG PAUL ELUARD | MONTEREAU-FAULT-YONNE |
| FRIGARA | CATHERINE | LP JEAN MACE | CHOISY LE ROI |

| NOM | PRÉNOM | ÉTABLISSEMENT | COMMUNE |
|-----------------------|---------------|---------------------------|--------------------------|
| GAIDOU-KHEMIRI | BRIGITTE | CLG VICTOR DURUY | FONTENAY SOUS BOIS |
| GALANTH | SAMUEL | CLG FERNAND GREGH | CHAMPAGNE SUR SEINE |
| GALLEN | CLARISSE | CLG JEAN CHARCOT | FRESNES |
| GALLERAND | REGIS | CLG RENE DESCARTES | TREMBLAY EN FRANCE |
| GARCIA-RECIO | EDOUARDO | CLG NICOLAS FOUQUET | MORMANT |
| GASTINEAU | FRANCK | CLG ROSA LUXEMBURG | AUBERVILLIERS |
| GAUDY | JEAN-FRANCOIS | LP PAUL BERT | MAISONS ALFORT |
| GAUTHIER | FREDERIC | CLG ROMAIN ROLLAND | IVRY SUR SEINE |
| GAY | FREDERIC | LYC FRANCOIS ARAGO | VILLENEUVE SAINT GEORGES |
| GEORGES | DIDIER | LYC LE CORBUSIER | AUBERVILLIERS |
| GETTLIFFE | RENAUD | CLG RENE BARTHELEMY | NANGIS |
| GIACOBBI | PHILIPPE | LYC EDOUARD BRANLY | CRETEIL |
| GIAI-BRUERI | STEPHANE | CLG LES HYVERNEAUX | LESIGNY |
| GIANNOTTI | VERONIQUE | LP BENJAMIN FRANKLIN | LA ROCHETTE |
| GIOVACCHINI | MARTINE | LYC DE LA MARE CARREE | MOISSY CRAMAYEL |
| GIRARD | CHRISTINE | CLG EDMOND NOCARD | SAINT MAURICE |
| GLAIS | NATHALIE | CLG GEORGES BRAQUE | NEUILLY SUR MARNE |
| GLEIZE | JEAN-PIERRE | CLG PAUL VALERY | THIAIS |
| GLOMERON | CHRISTIAN | LYC JEAN ROSTAND | VILLEPINTE |
| GOBETTI | DOMINIQUE | LYC FRANCOIS RABELAIS | DUGNY |
| GOVINDIN RAMASSAMY | GILBERTE | CLG MARIE CURIE | PROVINS |
| GRACIA GARCIA | JOSE MANUEL | CLG PAUL ELUARD | BONNEUIL SUR MARNE |
| GRAND | PIERRE | LYC VAN DONGEN | LAGNY SUR MARNE |
| GRASSER | JEAN-FRANCOIS | LYC VOILLAUME | AULNAY SOUS BOIS |
| GREEN | RICHARD | LP LE CHAMP DE CLAYE | CLAYE SOUILLY |
| GRIFFOUL | PASCAL | LYC CHRISTOPHE COLOMB | SUCY EN BRIE |
| GROHAN | PATRICK | CLG JEAN VILAR | VILLETANEUSE |
| GUEROULT LORENZINI | ISABELLE | LP LA SOURCE | NOGENT SUR MARNE |
| GUIGNOLET | JOEL | CLG INTERNATIONAL | NOISY LE GRAND |
| GUIGO CRENN | MURIEL | CLG JEAN LURCAT | VILLEJUIF |
| GUIGUE | ARNAUD | CLG NICOLAS BOILEAU | CHENNEVIERES SUR MARNE |
| GUILLARD | MARC | LYC EMILY BRONTE | LOGNES |
| GUILLAUME | MARIE-HELENE | CLG JACQUES-YVES COUSTEAU | BUSSY ST GEORGES |
| GUILLEY | CORINNE | CLG GERARD PHILIPPE | VILLEPARISIS |

| NOM | PRÉNOM | ÉTABLISSEMENT | COMMUNE |
|------------------|-------------|-------------------------------|--------------------------|
| GUILLIEN | NATHALIE | LYC BLAISE CENDRARS | SEVRAN |
| GUINDOLET | DOMINIQUE | CLG PABLO PICASSO | CHAMPS SUR MARNE |
| GUINIER | MARLENE | LYC AUGUSTE BLANQUI | SAINT OUEN |
| GUYON | LYDIE | CLG LES CLOSEAUX | RUNGIS |
| HAAB | CLAUDINE | CLG PIERRE BROSSOLETTE | VILLENEUVE SAINT GEORGES |
| HADDOUCHI | SAID | CLG SIMONE VEIL | AULNAY SOUS BOIS |
| HAMROUNI | DJAMILA | CLG PARC FROT | MEAUX |
| HEINRICH | RONALD | CLG VICTOR HUGO | AULNAY SOUS BOIS |
| HERAUD | JEAN-LUC | LYC SAMUEL DE CHAMPLAIN | CHENNEVIERES SUR MARNE |
| HERRMANN | LILIAN | CLG ALFRED SISLEY | MORET SUR LOING |
| HESME PINON | MARIE | CLG JEAN PERRIN | VITRY SUR SEINE |
| HEUZE | THOMAS | CLG LUCIE AUBRAC | VILLETANEUSE |
| HMIDY | ABDERRAHMAN | LYC PIERRE BROSSOLETTE | LE KREMLIN BICETRE |
| HONORE | RICHARD | CLG CHARLES PEGUY | VERNEUIL L ETANG |
| HUMBERT | VERONIQUE | CLG HENRI WALLON | IVRY SUR SEINE |
| HUME | ANNE-ANDREE | CLG JEAN LOLIVE | PANTIN |
| IZZET | ALAIN | CLG EUGENE CHEVREUL | L'HAY LES ROSES |
| JANNOT | PASCALE | CLG JACQUES OFFENBACH | SAINT MANDE |
| JASMIN | JEAN-CLAUDE | CLG JEAN MACE | VILLENEUVE LE ROI |
| JEANNEROD | FREDERIQUE | LYC PIERRE MENDES-FRANCE | SAVIGNY LE TEMPLE |
| JETIN | CLAUDINE | CLG VICTOR HUGO | CACHAN |
| JEUNE | MAXIME | CLG JEAN-JACQUES ROUSSEAU | LE PRE ST GERVAIS |
| JOACHIM | ANDRE | LYC ALFRED NOBEL | CLICHY SOUS BOIS |
| JOCK | GERARD | LYC EUGENE DELACROIX | MAISONS ALFORT |
| JOSEPH ANGELIQUE | ALAIN | CLG LES MOUSSEAUX | VILLEPINTE |
| JOUBERT | CLAUDE | CLG INTERNATIONAL | FONTAINEBLEAU |
| JOURNEE | AURELIE | CLG FABIEN | SAINT DENIS |
| JOYEUX | KATIA | CLG GEORGES POLITZER | DAMMARIE LES LYS |
| JUSTIN-NAJMAN | NATHALIE | CLG JEAN VIGO | EPINAY SUR SEINE |
| KAPFER | CATHERINE | LYC LANGEVIN-WALLON | CHAMPIGNY SUR MARNE |
| KEISER | ERIC | LYC SIMONE SIGNORET | VAUX LE PENIL |
| KERBER | MARTINE | LYC LEON BLUM | CRETEIL |
| KIEKEN | HELENE | CLG GEORGE SAND | MOUROUX |
| KOCH | CORINE | LYC L'HORTICULTURE ET PAYSAGE | MONTREUIL |

| NOM | PRÉNOM | ÉTABLISSEMENT | COMMUNE |
|--------------------|-----------------|------------------------------|------------------------|
| KONTE | AISETOU | CLG ROGER MARTIN DU GARD | EPINAY SUR SEINE |
| KPATINDE | MARYLINE | CLG PLAISANCE | CRETEIL |
| KREBIS | JAMILA | CLG KARL MARX | VILLEJUIF |
| LADER | YANNICK | CLG CONDORCET | MAISONS ALFORT |
| LADRIERE | CELINE | CLG DE LATTRE | LE PERREUX SUR MARNE |
| LAGIERE | VALERIE | CLG FRANCOISE GIROUD | VINCENNES |
| LAJAUNIE | FABIENNE | LYC GERARD DE NERVAL | NOISIEL |
| LAJAUNIE | FABIENNE | LYC RENE CASSIN | NOISIEL |
| LALIVE | JULIEN | LYC JOHANNES GUTENBERG | CRETEIL |
| LAMBERT | JEAN-LUC | CLG JEAN WIENER | CHAMPS SUR MARNE |
| LAMBLIN | MARIE-NOELLE | LYC GUILLAUME APOLLINAIRE | THIAIS |
| LAMMENS | MARTINE | LYC ROMAIN ROLLAND | IVRY SUR SEINE |
| LAPLACE | LAURENT | CLG JEAN MOULIN | PONTAULT-COMBAULT |
| LAROCHE | SYLVIE | CLG PIERRE CURIE | BONDY |
| LAROUSSE-ROUBATE | ABDEL-NASSER | CLG HENRI BARBUSSE | SAINT DENIS |
| LAROUZEE | JEAN FRANCOIS | CLG MOLIERE | CHENNEVIERES SUR MARNE |
| LARRIEU | STEPHANE | CLG GERARD PHILIPPE | AULNAY SOUS BOIS |
| LAVENAIRE-BELLIARD | JOSEE | CLG GEORGES BRASSENS | SAINT MARD |
| LE BOULCH | JEAN-FRANCOIS | EREA LEOPOLD BELLAN | CHAMIGNY |
| LE COZ | PHILIPPE | LYC OLYMPE DE GOUGES | NOISY LE SEC |
| LE GAC | CORINNE | CLG JEAN JAURES | SAINT OUEN |
| LE GALLOUDEC | PATRICIA | LYC SONIA DELAUNAY | CESSON |
| LE GUILLOU | JEROME | LYC ANTOINE DE SAINT EXUPERY | CRETEIL |
| LE GUILLOU | PHILIPPE | CLG JEAN JAURES | MONTREUIL |
| LE GUILLOU | PHILIPPE | LYC JEAN JAURES | MONTREUIL |
| LEBAS | HELENE | CLG JEAN-PIERRE TIMBAUD | BOBIGNY |
| LEBOEUF | SEBASTIEN | CLG JEAN MOULIN | LA QUEUE EN BRIE |
| LECLERE | CARINE | CLG LA PLAINE DES GLACIS | LA FERTE SOUS JOUARRE |
| LECOQ | VIOLETTE | LYC GUSTAVE EIFFEL | GAGNY |
| LEFORESTIER | ISABELLE | CLG JOSEPH LAKANAL | VITRY SUR SEINE |
| LEFORT | MARC | CLG JEAN DES BARRES | OISSERY |
| LEGER | STEPHANE | CLG GEORGES BRASSENS | SANTENY |
| LEGROS | PHILIPPE | CLG LA COURTILLE | SAINT DENIS |
| LEIGNEL | MARIE PIERRE | CLG SAINT EXUPERY | NOISY LE GRAND |
| LEJOUR | VIRGINIE CLAUDE | CLG SAINT LOUIS | LIEUSAIN |

| NOM | PRÉNOM | ÉTABLISSEMENT | COMMUNE |
|----------------|---------------|------------------------------|-----------------------|
| LEMAIRE | CECILE | CLG ANTOINE DE SAINT EXUPERY | FRESNES |
| LENOBLE | VALERY | LYC GEORGES BRASSENS | VILLENEUVE LE ROI |
| LENOBLE | VALERY | CLG GEORGES BRASSENS | VILLENEUVE LE ROI |
| LEPERE | JEANNE | CLG HENRI IV | MEAUX |
| LEROUX | FREDDY | CLG ARTHUR CHAUSSY | BRIE COMTE ROBERT |
| LEROUX | WILLY | CLG NICOLAS TRONCHON | SAINT SOUPLETS |
| LEVY | CATHERINE | LYC MARTIN LUTHER KING | BUSSY ST GEORGES |
| LEYMARIE | BERNARD | CLG CHRISTINE DE PISAN | AULNAY SOUS BOIS |
| LHARDY | FRANCOIS | ERPD HENRI GEOFFROY | SAINT MAMMES |
| LIBERT | LAURENCE | LYC LA TOUR DES DAMES | ROZAY EN BRIE |
| LIONNET | PASCAL | CLG PIERRE DE MONTEREAU | MONTEREAU-FAULT-YONNE |
| LOCICIRO | BERNARD | LYC SOURDUN | PROVINS |
| LONGUET | DOMINIQUE | CLG JEAN JAURES | VILLEPINTE |
| LOPES | MANUEL | CLG LOUIS BLANC | SAINT MAUR DES FOSSES |
| LORANT | OLIVIER | CLG JACQUES PREVERT | NOISY LE SEC |
| LUBERT | DOROTHEE | EREA FRANCOIS CAVANNA | NOGENT SUR MARNE |
| LULIN | SARRAH | CLG ANNE FRANK | BUSSY ST GEORGES |
| LUNET | REMI | LYC MAXIMILIEN PERRET | ALFORTVILLE |
| MAATOUK | HASSAN | CLG SIMONE DE BEAUVOIR | CRETEIL |
| MACHET | MARIE-ANNE | CLG LE BOIS DE L'ENCLUME | TRILPORT |
| MAFFONI | MICHEL | CLG LOUIS ISSAURAT | CRETEIL |
| MAGAUD | MARC | LYC EVARISTE GALOIS | NOISY LE GRAND |
| MAILLIET | JEAN-FRANCOIS | CLG ERIK SATIE | MITRY-MORY |
| MAITRET | THOMAS | CLG LE SEGRAIS | LOGNES |
| MALMBERG | NATHALIE | CLG ALFRED SISLEY | L'ILE SAINT DENIS |
| MALOSSE MICHEA | ISABELLE | CLG ALBERT CAMUS | LE PLESSIS TREVISE |
| MAMINO | HERVE | CLG DORA MAAR | SAINT DENIS |
| MANGION | FRANCK | CLG LES TILLEULS | CLAYE SOUILLY |
| MANSENCAL | ERIC | LYC THIBAUT DE CHAMPAGNE | PROVINS |
| MARAND | GILLES | CLG JEAN MACE | FONTENAY SOUS BOIS |
| MARAVAL | JULIEN | CLG PIERRE RONSARD | TREMBLAY EN FRANCE |
| MARECHAL | MICHELE | LYC CAMILLE CLAUDEL | PONTAULT-COMBAULT |
| MARIS | BRUNO | LYC GEORGE SAND | LE MEE SUR SEINE |
| MARLIN | STEPHANE | LYC CHARLES DE GAULLE | ROSNY SOUS BOIS |

| NOM | PRÉNOM | ÉTABLISSEMENT | COMMUNE |
|--------------------|----------------|------------------------------|-------------------------|
| MARON | CATHERINE | CLG L'ARCHE GUEDON | TORCY |
| MARQUEZ | VERONIQUE | LYC EDOUARD BRANLY | NOGENT SUR MARNE |
| MARQUEZ | VERONIQUE | CLG EDOUARD BRANLY | NOGENT SUR MARNE |
| MARTINELLI-DELVAS | RITA | CLG VICTOR SCHOELCHER | TORCY |
| MARZOUK | FATIMA | CLG PIERRE BROSSOLETTE | LE PERREUX SUR MARNE |
| MASSON | GERALDINE | LP JACQUES PREVERT | COMBS LA VILLE |
| MASSON | CHRISTOPHE | CLG LES CREUSOTTES | VILLENEUVE SUR BELLOT |
| MAUCANDE | PASCALE | CLG ANTOINE DE SAINT-EXUPERY | VINCENNES |
| MAZOUZ | LOUISA | LGT LP CONDORCET | MONTREUIL |
| MEDINA | JACQUES | CLG MON PLAISIR | CRECY LA CHAPELLE |
| MEHOU LOKO | ANNIE | CLG VICTOR HUGO | CRETEIL |
| MEIMOUN LE NORGANT | EMMA | CLG ALBERT CAMUS | THIAIS |
| MENANT | NICOLAS | CLG VICTOR HUGO | NOISY LE GRAND |
| MENARD | HELENE | LYC LOUISE MICHEL | CHAMPIGNY SUR MARNE |
| MERCIER | BRUNO | CLG REPUBLIQUE | BOBIGNY |
| MERCY | STEPHANE | CLG PIERRE DE GEYTER | SAINT DENIS |
| MERIO | CHRISTINE | CLG JEAN PERRIN | LE KREMLIN BICETRE |
| MERLET | THIERRY | CLG BROSSOLETTE | BONDY |
| MERLIN | MYRIAM | CLG GUY MOCQUET | VILLEJUIF |
| MERLINI | JOELLE | CLG JEAN VILAR | VERT SAINT DENIS |
| MERMIER | SILVIO | LYC LES PANNEVELLES | PROVINS |
| METTOUT | SOPHIE | CLG MARIE LAURENCIN | OZOIR LA FERRIERE |
| METZDORFF | ERIC | LYC LUCIE AUBRAC | PANTIN |
| MEUNIER | MARTINE | CLG ANCEAU DE GARLANDE | ROISSY EN BRIE |
| MEUNIER | SANDRA | LYC LIBERTE | ROMAINVILLE |
| M'HAMDI | RADOUANE | CLG EVARISTE GALOIS | SEVRAN |
| MICHEL | ALAIN | LP LOUIS LUMIERE | CHELLES |
| MICHEL | ALINE | CLG GROUPE ANATOLE-FRANCE | LES PAVILLONS SOUS BOIS |
| MILVILLE | PHILIPPE | CLG FREDERIC CHOPIN | MELUN |
| MILVILLE | KARINNE | CLG GUSTAVE COURBET | PIERREFITTE SUR SEINE |
| MITTET | MARTINE | CLG CESARIA EVORA | MONTREUIL |
| MOHAMMED BAKIR | BAKHTA | CLG LAVOISIER | PANTIN |
| MONCEY | THIERRY LIONEL | CLG HENRI SELLIER | BONDY |
| MONDIES | CHRISTOPHE | CLG DORVAL | ORLY |

| NOM | PRÉNOM | ÉTABLISSEMENT | COMMUNE |
|--------------|---------------|------------------------|--------------------------|
| MORALES | CHRISTINE | CLG ROLAND GARROS | VILLENEUVE SAINT GEORGES |
| MOREAU | PATRICK | CLG LUCIEN CEZARD | FONTAINEBLEAU |
| MORFAN | SERGE | LYC MONTALEAU | SUCY EN BRIE |
| MOUTAOUADHIA | EL HOUSSINE | LP JEAN-PIERRE TIMBAUD | AUBERVILLIERS |
| MOYSAN | VIRGINIE | CLG LUCIE AUBRAC | LIVRY GARGAN |
| MUSYKA | NICOLE | CLG JULES VERNE | PROVINS |
| NAHAR | MOHAMED | CLG NELSON MANDELA | LE BLANC-MESNIL |
| NDIAYE | MADIOP-MALICK | CLG JOLIOT CURIE | STAINS |
| NEBOUT | GENEVIEVE | CLG JOSEPHINE BAKER | SAINT OUEN |
| NICOLAS | PHILIPPE | LYC CHARLES LE CHAUVÉ | ROISSY EN BRIE |
| NICOLINO | CLAUDINE | CLG JEAN ROSTAND | BRAY SUR SEINE |
| NIMESKERN | LAURENT | LYC JACQUES FEYDER | EPINAY SUR SEINE |
| NIVOIS | MICHELE | LYC LEONARD DE VINCI | MELUN |
| NIZOU | MARC | LYC CHARLOTTE DELBO | DAMMARTIN EN GOELE |
| NOBECOURT | SOPHIE | CLG GUSTAVE COURBET | ROMAINVILLE |
| NOEL | GILLES | LYC HONORE DE BALZAC | MITRY-MORY |
| NYOBE | NATHALIE | CLG EUGENE CARRIERE | GOURNAY SUR MARNE |
| OGOR | YVES | CLG JEAN JAURES | BROU SUR CHANTEREINE |
| OLIEL | MICHEL | CLG MARIE CURIE | LES LILAS |
| OLLITRAULT | JEAN-LUC | CLG GEORGES POLITZER | MONTREUIL |
| ORDONEZ | PIERRE | CLG LOUIS PASTEUR | VILLEJUIF |
| ORGEVAL | PHILIPPE | LPO D'ALEMBERT | AUBERVILLIERS |
| ORGEVAL | PHILIPPE | CLG DIDEROT | AUBERVILLIERS |
| ORIOU-CANTAT | ISABELLE | LYC PAUL DOUMER | LE PERREUX SUR MARNE |
| OSSET | LAURENCE | CLG LE MOULIN A VENT | THORIGNY SUR MARNE |
| OUAFI | SAID | CLG LA ROCHEFOUCAULD | LA FERTE SOUS JOUARRE |
| OZERAY | NICOLE | LP ALFRED COSTES | BOBIGNY |
| OZERAY | NICOLE | LP ANDRE SABATIER | BOBIGNY |
| PALLARD | DAMIEN | CLG THEODORE MONOD | GAGNY |
| PASPIRE | GINA | CLG PIERRE SEMARD | BOBIGNY |
| PASTOR | GUY | CLG GEORGE SAND | CREGY LES MEAUX |
| PECH | SYLVAIN | CLG LES BLES D'OR | BAILLY ROMAINVILLIERS |
| PELEGRIN | CARINE | CLG LIBERTE | DRANCY |
| PELLEGRINO | PHILIPPE | LYC ANDRE MALRAUX | MONTEREAU-FAULT-YONNE |
| PERIER | AGNES | CLG JEAN DE BEAUMONT | VILLEMOMBLE |

| NOM | PRÉNOM | ÉTABLISSEMENT | COMMUNE |
|-----------------|------------|------------------------------|------------------------|
| PEROZENI-RAVIER | LAETITIA | CLG ELSA TRIOLET | VARENNES SUR SEINE |
| PERRON | YANNICK | LP MADELEINE VIONNET | BONDY |
| PERRON | SYLVIE | LYC ROBERT SCHUMAN | CHARENTON LE PONT |
| PERRON | PASCALE | CLG LES AULNES | COMBS LA VILLE |
| PETIT | PASCALE | CLG TRAVAIL LANGEVIN | BAGNOLET |
| PEYRONNEAUD | GERALDINE | CLG LIBERTE | CHEVILLY LARUE |
| PICARDA | DANIEL | CLG GERARD PHILIPPE | OZOIR LA FERRIERE |
| PICARD-BOUTET | CHRISTELLE | CLG MARAIS DE VILLIERS | MONTREUIL |
| PICHERIE | ALEX | CLG JORISSEN | DRANCY |
| PIESSE | DIDIER | LYC HENRI BECQUEREL | NANGIS |
| PIETTE | ISABELLE | CLG LA BOETIE | MOISSY CRAMAYEL |
| PLANCHARD | SYLVIE | CLG DANIEL FERY | LIMEIL BREVANNES |
| PLANTELIN | ERICK | CLG GUSTAVE MONOD | VITRY SUR SEINE |
| POLI | JEAN-MARIE | CLG PAUL VAILLANT-COUTURIER | CHAMPIGNY SUR MARNE |
| POPOWSKI | CHRISTINE | CLG EDOUARD HERRIOT | LIVRY GARGAN |
| POREE | KARINE | CLG NICOLAS BOILEAU | CHENNEVIERES SUR MARNE |
| PORTIER | LAURENCE | CLG JACQUES PREVERT | REBAIS |
| POTEAUX | BLANDINE | LYC PAUL ROBERT | LES LILAS |
| POUMIER | MICHELE | CLG JEAN ZAY | BONDY |
| PRIE LERAY | CATHERINE | CLG EMILE ZOLA | CHOISY LE ROI |
| PRIETO | MAXIME | LYC MARCELIN BERTHELOT | PANTIN |
| PRUVOST | CLAUDE | CLG HENRI BARBUSSE | ALFORTVILLE |
| PUAULT | YVELINE | LP JEAN MACE | CHOISY LE ROI |
| QUINET | NATHALIE | CLG ANTOINE DE SAINT-EXUPERY | ORMESSON SUR MARNE |
| RABAZA | ERIC | CLG ROBERT DESNOS | ORLY |
| RAHHOU | NATHALIE | CLG FERNANDE FLAGON | VALENTON |
| RAMON | HELENE | CLG JEAN-BAPTISTE COROT | LE RAINCY |
| RANDON | JACQUELINE | CLG MADELEINE RENAUD | SERRIS |
| RANUCCI | SEBASTIEN | LYC PAULINE ROLAND | CHEVILLY LARUE |
| RAVARY | ERIC | CLG AUGUSTE DELAUNE | BOBIGNY |
| REBOUT | VERONIQUE | LP ARISTIDE BRIAND | LE BLANC MESNIL |
| REGNIER LELONG | VALERIE | CLG LELORGNE DE SAVIGNY | PROVINS |
| REINA | STEPHANE | LYC DARIUS MILHAUD | LE KREMLIN BICETRE |
| RENAUD | EMMANUELLE | CLG PASTEUR | VILLEMOMBLE |

| NOM | PRÉNOM | ÉTABLISSEMENT | COMMUNE |
|--------------------|-------------|---------------------------|-----------------------|
| RENAULD | DANIELE | CLG DE LA DHUIS | NANTEUIL LES MEAUX |
| RESNAIS | FRANCOIS | CLG ROBESPIERRE | EPINAY SUR SEINE |
| REYNIER | JEAN-HENRI | CLG JEAN MOULIN | NEUILLY PLAISANCE |
| REZANA | NADIA | CLG DU MONTOIS | DONNEMARIE DONTILLY |
| RIBES | SYLVIE | CLG ANDRE MALRAUX | MONTEREAU-FAULT-YONNE |
| RICCI | SILVANO | LYC ALBERT SCHWEITZER | LE RAINCY |
| ROBINEL | EVELYNE | LP GABRIEL PERI | CHAMPIGNY SUR MARNE |
| RODRIGUES | SERGE | LYC GEORGES CLEMENCEAU | VILLEMOMBLE |
| ROHRBACH | REMY | LYC MARX DORMOY | CHAMPIGNY SUR MARNE |
| ROHRBACH | MARYSE | CLG ADOLPHE CHERIOUX | VITRY SUR SEINE |
| ROLAND | WILFRID | CLG DULCIE SEPTEMBER | ARCUEIL |
| ROMANOW DIT ROMAN | PATRICK | CLG MADAME DE LA FAYETTE | COULOMMIERS |
| ROSAMBERT | CORINNE | CLG JACQUELINE DE ROMILLY | MAGNY LE HONGRE |
| ROSARIO | MARIE-ODILE | CLG LES PRUNAIS | VILLIERS SUR MARNE |
| ROSSIGNOL-SUJOBERT | PIERRE | CLG LE GRAND PARC | CESSON |
| ROUCHERAY | ROLAND | CLG BEAU SOLEIL | CHELLES |
| ROUGIER | BRUNO | CLG LE VIEUX CHENE | CHESSY |
| RUSIN | JACQUES | CLG AMEDEE LAPLACE | CRETEIL |
| SALANON | CODJO | CLG LEON BLUM | ALFORTVILLE |
| SAMPEDRO-ROSER | ELVIRE | LYC FREDERIC MISTRAL | FRESNES |
| SAOUCHA | AZZEDDINE | CLG PABLO PICASSO | MONTFERMEIL |
| SARRAZIN | NATHALIE | CLG DESCARTES | LE BLANC MESNIL |
| SAUR | FREDERIC | CLG JACQUELINE DE ROMILLY | LE BLANC MESNIL |
| SAVARD | LAURENCE | CLG DANIELLE CASANOVA | VITRY SUR SEINE |
| SAVRE | GILLES | LYC HENRI MOISSAN | MEAUX |
| SCELLIER | SYLVAIN | LP LINO VENTURA | OZOIR LA FERRIERE |
| SCHACHTEL | VIRGINIE | LYC JEAN MACE | VITRY SUR SEINE |
| SCHIANO | PHILIPPE | CLG PAUL LANGEVIN | MITRY-MORY |
| SCHLEGEL | ERIC | LYC FLORA TRISTAN | NOISY LE GRAND |
| SEBILLE | CHRISTELE | CLG DE MONTEVRAIN | SERRIS |
| SI AMER | PHILIPPE | CLG LE PARC | SAINT MAUR DES FOSSES |
| SIBAUD | FRANCOISE | CLG JEAN CAMPIN | LA FERTE GAUCHER |
| SIGNORET | CHRISTINE | CLG DU FORT | SUCY EN BRIE |
| SOILLEUX | MATHILDE | CLG PAUL LANGEVIN | DRANCY |

| NOM | PRÉNOM | ÉTABLISSEMENT | COMMUNE |
|----------------|-----------------|---------------------------------------|-----------------------------|
| SOLABARRIETA | MAGDALENA | CLG FEDERICO GARCIA LORCA | SAINT DENIS |
| SOLIBIEDA | MURIEL | LYC HENRI SELLIER | LIVRY GARGAN |
| SOUBRANE | LAURENT | CLG PABLO NERUDA | GAGNY |
| SOUES | SEBASTIEN | CLG VAN GOGH | EMERAINVILLE |
| SOUKLANIS | DIDIER | CLG ARTHUR RIMBAUD | NEMOURS |
| SOUKLANIS | DIDIER | CLG HONORE DE BALZAC | NEMOURS |
| SOUMAH | SYLVIE | CLG JULES FERRY | VILLENEUVE SAINT GEORGES |
| SPARAGANO | FRANCOIS | CLG JEAN MOULIN | MONTREUIL |
| STEIN | CLARISSE | CLG JEAN CHARCOT | JOINVILLE LE PONT |
| STEIN | CLARISSE | CLG DECROLY | SAINT MANDE |
| STOQUE | RACHEL | CLG PABLO NERUDA | STAINS |
| SUC | MARIE CHRISTINE | CLG GEORGES BRASSENS | BRIE COMTE ROBERT |
| SURET | LAURENT | CLG ALBERT CAMUS | MEAUX |
| SURSIN | THIERRY | LYC GUSTAVE EIFFEL | GAGNY |
| SZABO | JEAN-PHILIPPE | CLG FRANCOIS VILLON | SAINT FARGEAU PONTIERRY |
| SZCZESNY | DOMINIQUE | CLG CAMILLE SAINT SAENS | LIZY SUR OURCQ |
| TADDEI | CLAUDE | CLG GEORGES BRASSENS | SEVRAN |
| TALL | YASMINA | CLG RAYMOND POINCARÉ | LA COURNEUVE |
| TAMAIN | SYLVIE | LP MICHELET | FONTENAY SOUS BOIS |
| TAPIA | ANNE-MARIE | CLG LA GRANGE DU BOIS | SAVIGNY LE TEMPLE |
| TAVERDET | ANNE | LYC GUILLAUME BUDE | LIMEIL BREVANNES |
| TESSON | MIGUEL | CLG PABLO NERUDA | AULNAY SOUS BOIS |
| TEXIER | PASCAL | CLG CHRISTINE DE PISAN | PERTHES |
| THIEBOT | CHRISTINE | LYC JACQUES BREL | LA COURNEUVE |
| THOMAS | GUY | LYC MAXIMILIEN SORRE | CACHAN |
| THOMAS | GUY | LPO GUSTAVE EFFEIL | CACHAN |
| THORAVAL | VALERIE | CLG JEAN-BAPTISTE VERMAY | TOURNAN EN BRIE |
| TISSIER | FREDERIC | CLG SIMONE VEIL | MANDRES LES ROSES |
| TORRES | MARIE-THERESE | CLG CLOS SAINT VINCENT | NOISY LE GRAND |
| TOURNIER | SUZANNE | CLG STEPHANE MALLARME | FONTENAY TRESIGNY |
| TRANO | JEAN | CLG HENRI WALLON | SAVIGNY LE TEMPLE |
| TYBIN | CECILE | CLG DES REMPARTS | ROZAY EN BRIE |
| VAN RENTERGHEM | CAROLE | CLG FRANCINE FROMOND | FRESNES |
| VANDARD | ANNE | CLG IRENE ET FREDERIC JOLIOT CURIE | PANTIN |
| VAUDECRANNE | CHRISTOPHE | CLG RENE GOSCINNY | VAIRES SUR MARNE |

| NOM | PRÉNOM | ÉTABLISSEMENT | COMMUNE |
|---------------------|---------------|-----------------------|-----------------------|
| VERDON | DOMINIQUE | LP SIMONE WEIL | PANTIN |
| VERGER | CHRISTINE | LYC GALILEE | COMBS LA VILLE |
| VICARD | CONSTANT | CLG ARMAND LANOUX | CHAMPS SUR MARNE |
| VINCENT | BERNARD | LYC CONDORCET | SAINT MAUR DES FOSSES |
| VINESSE | HELENE | CLG HENRI MATISSE | CHOISY LE ROI |
| VIRBEL-FLEISCHMAN | AGNES | LYC SAMUEL BECKETT | LA FERTE SOUS JOUARRE |
| VOLPOET | SEBASTIEN | LYC FERNAND LEGER | IVRY SUR SEINE |
| WALLET | NATHALIE | CLG PAUL BERT | DRANCY |
| WIART | CORINNE | LYC RENE DESCARTES | CHAMPS SUR MARNE |
| YACOUB | SAID | CLG JEAN RENOIR | BONDY |
| YACOUB | SAID | LYC JEAN RENOIR | BONDY |
| YERRO | GEORGES MARIE | CLG JACQUES PREVERT | NOISY LE GRAND |
| YOUSFI CHERIF-ZAHAR | DJAMILA | CLG FRANCOIS RABELAIS | SAINT MAUR DES FOSSES |
| ZAVERSNIK | MARIAN | CLG LE PARC | AULNAY SOUS BOIS |
| ZEMORI | MARCELINE | LYC SUGER | SAINT DENIS |
| ZERROUKI | HALIMA | CLG DU PARC | SUCY EN BRIE |